



ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX

.....
Édition 2022



La Ville de Strasbourg souhaite étoffer sa démarche d'observation sociale partagée avec l'ensemble des acteurs des solidarités du territoire sur la période 2022-2026. Pour toute question ou souhait de contribution à ce sujet, suivre le lien : www.strasbourg.eu/observation-sociale-sante ou via le QR code.



Édito

De la pandémie mondiale à la guerre en Europe, ces deux dernières années n'ont pas manqué de défier la capacité de résilience de notre territoire. Notre rôle en tant que collectivité est de protéger, prendre soin et d'accompagner au mieux les habitantes et habitants dans ces épreuves du quotidien. Force est de constater que les plus impactés sont les personnes les plus vulnérables qui cumulent souvent les facteurs de risques sociaux et de santé.

Notre Ville, malgré son héritage bismarckien en matière d'action sociale, est caractérisée par de très grandes inégalités entre les différents quartiers. Cette situation nous engage à mener une politique sociale volontariste luttant contre les inégalités, contre la pauvreté, promouvant l'égalité des chances et l'égalité d'accès aux droits. Cette action permise notamment par la délégation de compétences sociales de la Collectivité européenne d'Alsace est diverse : de la gestion de l'urgence à l'action sociale du quotidien tout en gardant une vision de long terme, osant l'innovation sociale.

L'atteinte de ces objectifs ne peut se faire sans un panel d'outils indispensables à la bonne gouvernance : un dialogue interinstitutionnel solide associant les acteurs du terrain et une évaluation de politique publique rigoureuse.

Le document d'analyse des besoins sociaux qui vous est présenté est un pas supplémentaire dans cette direction. Ce travail de diagnostic s'inscrit dans une démarche d'observation sociale à 360 degrés qui se veut complémentaire et concertée autour de sept sujets esquissant les grands enjeux sociaux du territoire strasbourgeois (le logement, l'emploi, le niveau de revenu, la santé etc.). Engagée en février 2021 entre la Ville de Strasbourg et les membres du CCAS, cette démarche qui sera présentée lors de l'Agora des Solidarités a conduit à l'organisation de plus de 20 réunions conviant plus de 360 acteurs associatifs et rassemblant 30 structures associatives et d'autres acteurs institutionnels tels que la CAF du Bas-Rhin et la Collectivité européenne d'Alsace. Le procédé a pour but de replacer l'observation sociale dans une logique de démarche continue s'appuyant sur les expertises et actions menées par tous les acteurs.

Aujourd'hui, afin de renforcer sur les territoires fragiles nos politiques publiques, de réduire les écarts socio-économiques entre les quartiers, de donner corps à notre Ville Hospitalière et d'améliorer les conditions de vie des habitantes et habitants, j'invite toutes les parties prenantes à poursuivre cette action collégiale, à créer, joindre et faire vivre cet espace d'échanges et de concertation. Nous devons coordonner notre action par une lecture commune des enjeux car seul ce travail collectif et synergique permettra de faire face aux défis et de mener l'action publique dans l'intérêt de toutes et tous.

Jeanne BARSEGHIAN
Maire de Strasbourg
et Présidente du Centre
Communal d'Action Sociale

Sommaire

L'analyse des besoins sociaux, pour quoi, comment ?	6
Synthèse de l'analyse des besoins sociaux	10
La démographie strasbourgeoise	15
A. La structure démographique de Strasbourg évolue peu	15
B. Strasbourg, une croissance au 8 ^e rang des villes françaises de plus de 200.000 habitant-es	17
C. Une population immigrée importante, liée au statut international de Strasbourg	22
D. Projections de population à l'horizon 2026 : plus de 300.000 habitant-es	23
Les revenus, la précarité et les minima sociaux	25
A. Les effets de long terme de la crise financière de 2008	25
B. Une structure des revenus à Strasbourg avec de fortes disparités	25
C. Une évolution du revenu disponible de 2012 à 2017 caractérisée par quartier	28
D. Une forte hausse du nombre d'allocataires de minima sociaux depuis 2013	29
E. Accès aux droits variable au temps de la dématérialisation des services publics	32
Activité, emploi, chômage, insertion	35
A. L'activité marquée par un fort taux de chômage	35
B. La structure de l'emploi à Strasbourg avant la crise sanitaire de 2020	38
C. Des inégalités d'accès à l'emploi liées au sexe ou à l'immigration	40
D. Le revenu de solidarité active : une allocation liée à l'évolution de l'emploi	41
Le logement et l'hébergement	47
A. Un accroissement modéré du parc de logement à Strasbourg	47
B. Strasbourg une des villes avec le plus fort taux de personnes logées en HLM	47
C. Les statuts d'occupation évoluent peu, et le locatif privé reste prépondérant	49
D. Une forte précarité liée au logement	51
E. Le relogement ANRU à Strasbourg n'a pas dispersé les ménages en situation de précarité	54
F. L'hébergement des personnes sans domicile à Strasbourg : un foisonnement d'offres	55

La santé de la population, offre et consommation de soins	59
A. La mortalité prématurée, marqueur principal des inégalités sociales et de santé	59
B. La santé des enfants : l'obésité et le surpoids préoccupants dans les quartiers populaires	61
C. L'offre de soins répartie très inégalement	62
D. La consommation de soins est socialement très marquée	64
E. Plus de bénéficiaires de l'Aide médicale d'État en Alsace que dans le reste du Grand-Est	64
L'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap	67
A. Le vieillissement de la population est très variable d'un territoire à l'autre	67
B. La perte d'autonomie : plus fréquente pour les personnes âgées des quartiers populaires de Strasbourg	68
C. La perte d'autonomie par le handicap, connue par des demandes de prestation en forte hausse	70
L'enfance et la jeunesse	75
A. Une lente évolution du nombre d'enfants à Strasbourg	75
B. Monoparentalité, parentalité précoce : facteurs de fragilité des enfants et des jeunes	77
C. Une forte proportion de jeunes en situation de précarité	81
ANNEXES	85
A. Les participants à l'observation partagée	85
B. La carte des 28 quartiers de Strasbourg	88
C. Le lexique des termes utilisés	89

L'analyse des besoins sociaux, pour quoi, comment ?

L'analyse sociodémographique présentée dans ce document s'inscrit dans la démarche d'observation sociodémographique et d'analyse des besoins sociaux de la Ville de Strasbourg et du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), obligation légale définie aux articles R. 123-1 et R. 123-2 du code de l'action sociale et des familles. Tout en conservant la référence à l'ensemble de la population, «*l'analyse des besoins sociaux consiste en un diagnostic sociodémographique à partir des données d'observation sociale du territoire, [...] établi avec l'ensemble des partenaires, publics ou privés, qui participent à la mise en œuvre des actions de prévention et de développement social [...]*».

S'inscrivant dans un cadre municipal et métropolitain nourri de nombreuses démarches et d'outils d'observation – notamment sociale, l'analyse des besoins sociaux de la Ville de Strasbourg est le fruit d'une démarche pensée comme complémentaire de celles engagées par ailleurs et concertée autour de thématiques prioritaires ouverte aux acteurs institutionnels et associatifs du territoire (1). De premiers enseignements peuvent être tirés de la démarche menée (2). Pensé comme un document pouvant rassembler les acteurs du territoire sur de premiers constats, l'analyse des besoins sociaux est moins une fin en soi, qu'une démarche continue et permanente (3) permettant à la Ville, avec les acteurs institutionnels, associatifs et citoyens, de nourrir un dialogue sur les questions sociales et, autant que de besoin et selon les priorités posées, de contribuer à l'amélioration continue des réponses qui leur sont apportées.

1. L'analyse des besoins sociaux de la Ville de Strasbourg : une démarche d'observation sociale à 360 degrés, complémentaire et concertée

Ville et Eurométropole de Strasbourg sont de longue date engagées dans de nombreuses démarches d'observation, notamment sociale. Cela vaut particulièrement pour certaines politiques publiques relatives à l'aménagement du territoire (politique du logement, politique de la ville) et s'étend désormais aux politiques publiques de proximité (pratiques sportives, politiques éducatives). Pour mener à bien ces travaux, les deux collectivités s'appuient sur l'expertise de tiers, comme l'Agence de Développement et d'Urbanisme de Strasbourg (ADEUS), ainsi que sur le développement de ressources internes, comme le service Géomatique ou la mission d'Observation Sociale au sein de la Direction Solidarités Santé Jeunesse.

L'analyse des besoins sociaux de la Ville de Strasbourg s'est donc appuyée sur cette expertise interne, dans une logique de complémentarité avec les démarches existantes et donc de non-redondance. Sans approche exhaustive, parmi les démarches engagées dont les productions réalisées ou attendues pourront utilement enrichir l'analyse des besoins sociaux, il est possible de citer :

- Autour de la question de la grande vulnérabilité liée au logement : l'observatoire du sans-abrisme, action relevant de la stratégie territoriale autour du Logement d'Abord, et dont la mise en œuvre opérationnelle est copilotée par l'ADEUS et le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) du Bas-Rhin.
- Autour des enjeux spécifiques relatifs à la jeunesse : l'Atlas Jeunesse, action en cours de réalisation par la Direction de la Politique de la Ville.

Partant de ces constats, la démarche d'élaboration de l'analyse des besoins sociaux a été engagée par un séminaire à destination des membres du Conseil d'Administration du CCAS le 5 février 2021 et s'est appuyée sur la forte mobilisation des membres élus, nommés et consultatifs qui y siègent : 8 sujets ont été identifiés, mixant approches populationnelles (public spécifique) et thématiques (politique publique), 7 donnant lieu effectivement à l'analyse partagée et contribuant au document final, à savoir : démographie, revenus et précarité, emploi et insertion, logement et hébergement, santé, personnes en perte d'autonomie (âge et situation de handicap), enfance et jeunesse.

¹ Décret n°2016-824 du 21 juin 2016

² Une dernière thématique autour de l'engagement citoyen n'a pu être traitée, au regard de l'absence de données quantitatives pertinentes mobilisables. Cf les enseignements tirés.

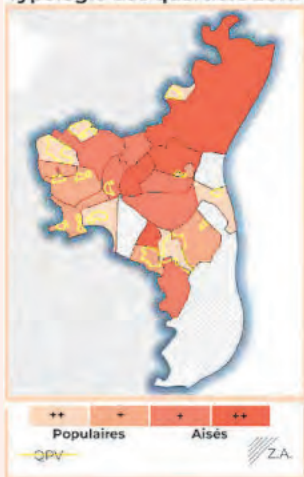
³ Voir en annexe la liste des structures inscrites aux ateliers.

Ces 7 sujets permettent d'esquisser pour le territoire strasbourgeois une vision à 360° des grands enjeux sociaux :

- Les dynamiques démographiques pour identifier qui sont les strasbourgeois-es et les besoins associés sous les 2 prismes de l'âge et de leur arrivée sur le territoire,
- Les niveaux de revenus et la place des minimas sociaux dans ces derniers pour approcher la précarité des strasbourgeois-es et l'enjeu sous-jacent de l'accès aux droits,
- La situation de l'emploi et du chômage pour aborder l'insertion des strasbourgeois-es par ce prisme, et les difficultés induites par le sexe, l'origine et le statut de bénéficiaire du RSA,
- Les caractéristiques du logement et de l'hébergement à l'échelle strasbourgeoise pour approcher les difficultés vécues par les strasbourgeois-es dans l'accès à ce besoin essentiel et, corrélativement, l'importance et la diversité des réponses apportées pour les personnes sans domicile,
- La santé de la population, l'offre de soins et son accessibilité pour mettre en lumière une inégalité majeure entre strasbourgeois-es,
- Les focus sur les personnes âgées et les personnes en situation de handicap pour identifier qui sont ces strasbourgeois-es dont le parcours de vie induit une perte d'autonomie, dans leur parcours de vie,
- Le focus sur l'enfance et la jeunesse pour souligner l'indice de jeunesse de la population strasbourgeoise et repérer notamment les fragilités tenant à la situation des familles mono-parentales.

Les données mobilisées pour ces 7 sujets proviennent principalement de l'INSEE, de la CAF et de la Collectivité Européenne d'Alsace, et secondairement de dispositifs financés par l'Eurométropole. La démarche a donc été principalement quantitative et statistique. Dans une démarche d'observation qui se veut l'appui du développement social local, dès lors que cela a été pertinent les données ont été mises en perspective avec des échelles supra-communales (Eurométropole, Bas Rhin / CEA, autres villes de tailles comparables) et/ou infra-communale. Concernant cette déclinaison infra-communale, 2 modalités ont été mobilisées: d'une part la liste exhaustive des 28 quartiers, d'autre part une classification synthétique en 4 catégories de quartier). Les données les plus récentes, à l'échelle territoriale la plus fine sont, pour l'INSEE, des données millésimées 2017 qui synthétisent des données des recensements partiels opérés de 2015 à 2019. La CAF du Bas-Rhin met à la disposition de l'Eurométropole des données annuelles et, au moment de l'analyse, les plus récentes sont de 2019.

Typologie des quartiers 2017



Afin de faciliter la lecture des données sociodémographiques, de nombreux indicateurs, proposés par l'INSEE ou la CAF du Bas-Rhin, seront présentés selon une agrégation en 4 types de quartiers déterminés par l'Observatoire Régional de la Santé – Grand-Est.

Cette typologie des quartiers est basée sur 7 variables sociodémographiques: revenu annuel médian par unité de consommation, part des ménages composée de femmes seules, de familles monoparentales, d'immigrés, de chômeurs, de bénéficiaires de la CMU-c, de personne à faible niveau d'éducation.

Les quartiers dits «populaires»: Cité de l'III, Cronenbourg-Cité Nucléaire, Elsau, HautePierre, Musau, Neuhof-Cité et Port du Rhin.

Les quartiers dits «moyens populaires»: Hohberg, Koenigshoffen, Meinau-Canardière, Montagne Verte, Poteries et Spach-Rotterdam.

Les quartiers dits «moyens aisés»: Bourse-Krutenau, Esplanade, Gare, Neudorf, Neuhof-Village, Tribunal et Vieux-Cronenbourg.

Les quartiers dits «aisés»: Centre-Ville, Meinau-Villas, Orangerie-Conseil des XV, Robertsau, Wacken.

Les quartiers non retenus dans l'analyse: les zones d'activité (Z.A.) Port du Rhin-ZA et Meinau-Plaine des Bouchers-ZA et la forêt au Sud, et la Maison d'Arrêt de l'Elsau.

2. Une démarche concertée riche de premiers enseignements généraux et de questionnements spécifiques à creuser pour l'avenir

L'analyse partagée avec les acteurs institutionnels et associatifs a été menée entre juin et septembre 2021, au travers de 3 rencontres pour chacun des 7 sujets retenus. Crise sanitaire oblige, ces réunions ont été organisées à distance à l'aide d'outils numériques adaptés. Elles ont permis entre les participants des échanges autour d'un socle d'indicateurs sociodémographiques pertinents, spécifiques à chaque sujet travaillé.

Cette mise en débat constitue l'intérêt majeur de la démarche d'analyse des besoins sociaux: les acteurs associatifs et institutionnels ont ainsi pu contribuer à l'enrichissement des données statistiques par une approche qualitative des sujets évoqués et à l'identification de faits saillants pouvant requérir un approfondissement et/ou orienter à l'avenir l'amélioration des politiques publiques menées.

Concrètement, 21 réunions ont été organisées, auxquelles plus de 360 acteurs associatifs ont été conviés et 135 ont manifesté leur intention de participer, représentant 30 structures associatives. La CAF du Bas-Rhin et la Collectivité Européenne d'Alsace ont également contribué à ces ateliers. Cette première édition d'une concertation à si grande échelle pour un travail aux contours ardu et techniques a donc rencontré une mobilisation tout à fait intéressante, malgré les contraintes techniques pesant sur leur organisation et la maîtrise inégale de ces outils en distanciel pour les participantes. **Les réunions d'analyse partagée ont révélé des associations intéressées pour nourrir avec la collectivité une discussion sur les enjeux sociaux fondée sur des données quantitatives mises en débat et enrichies de ces derniers.**

Le premier enseignement général tiré tient à la période de crise sanitaire dans laquelle les réunions ont été réalisées et aux impacts sociaux «attendus» que les données partagées antérieures à cette crise ne pouvaient objectiver directement au grand dam des participantes. De fait, confrontées à une activité sociale parfois déjà marquée par les effets de la crise sanitaire à l'œuvre depuis mars 2020 sur le territoire, les associations mobilisées pour cette analyse partagée ont pu regretter une forme de décalage entre le débat qui leur était proposé et le ressenti qui était le leur au regard d'une actualité et d'une activité parfois transformée: l'arrivée de nouveaux publics précarisés a souvent été partagée. Si les données mobilisées ne pouvaient être toujours au plus près des événements scrutés et de leurs impacts sociaux probables, les hypothèses formulées ont conduit à rechercher les données décrivant la situation antérieure à la crise sanitaire sur lesquels cette crise pourrait avoir un impact le plus fort: ainsi le concept d'emploi «fragile» a été mobilisé, ainsi que les données sur les emplois marchands et non marchands, ou encore dans le champ de la santé, la connaissance des personnes souffrant de pathologies considérées comme facteurs de comorbidité connus à cette date. Cette première réponse a consisté à ajuster les cadres

d'analyse des différents sujets avec les indicateurs pertinents et disponibles.

Le deuxième enseignement est très directement relié au précédent: **les attentes des participants ont pu dépasser le strict cadre de l'analyse des besoins sociaux**, allant au-delà sur le registre de l'évaluation des politiques publiques autour des dispositifs créés. Il s'est agi, et le document produit et communiqué en sera le reflet, de **replacer l'observation sociale dans une logique de démarche continue et non figée**, conforme à l'engagement des acteurs sociaux locaux pour «répondre aux difficultés» (logique d'action et d'amélioration continue des réponses à court terme), tout en revendiquant aussi une prise de recul nécessaire pour appréhender les évolutions structurelles à l'oeuvre (logique de réflexion et d'adaptation des politiques publiques à moyen et long terme). Cet enseignement renvoie aussi à la façon dont les débats autour des données socio-démographiques peuvent être enrichis par l'apport de données d'activité des acteurs associatifs, a fortiori quand celles-ci s'inscrivent sur la durée et mêlent dimensions quantitatives et qualitatives. Pour imaginer le propos, en partageant une information objectivée et de qualité entre eux et avec la Ville, les acteurs sociaux contribuent à une photographie du territoire de meilleure qualité, plus proche du réel en termes de temporalité et de matérialité. Cette photographie partagée et co-élaborée sur la situation sociale permettra ensuite de dégager des enjeux partagés à l'échelle du territoire.

Le troisième enseignement réside dans l'émergence, au travers des échanges de l'analyse partagée, de plusieurs thèmes d'approfondissement possible, reformulés comme suit :

- Strasbourg est une ville marquée par les tensions sur le logement et de fortes inégalités de revenus : lors de l'analyse partagée, des questions ont affleuré quant à la mesure des impacts des opérations d'aménagement sur ces dynamiques complexes en termes de mixité sociale et in fine du « droit à la ville » pour tous ses habitants,
- Strasbourg est une ville hospitalière ayant engagé, avec les acteurs associatifs et citoyens, une démarche d'amélioration continue de l'accueil des personnes en situation de migration et partant de là de toutes les personnes en grande vulnérabilité : lors de l'analyse partagée de nombreuses questions ont été formulées pour mieux connaître ces populations dites « aux droits incomplets » et leurs besoins spécifiques, particulièrement dans le champ de la santé et de leur insertion sociale par une plus grande maîtrise de la langue française,
- Strasbourg est marquée par une forte précarité de ses habitants, dont le taux de personnes vivant sous le seuil de pauvreté (26 %) apparaît comme un élément marquant : lors de l'analyse partagée, de nombreuses questions ont émergé autour de la réalité de l'accès aux droits et du non-recours, interrogeant les solutions pour y répondre, notamment au travers de la mise en place d'un « guichet unique » à l'échelle territoriale et avec l'ensemble des acteurs mobilisés sur ces questions auprès des habitants.

3. Un document réalisé et partagé : et demain ?

Fruit d'une démarche de concertation élargie, l'analyse des besoins sociaux de la Ville de Strasbourg se matérialise dans un document par essence « figé » dont l'utilité est d'asseoir un regard commun entre les acteurs associatifs et institutionnels du territoire, autour d'indicateurs partagés, d'être un outil pour ces derniers permettant de mieux caractériser « leur » public et enfin de contribuer à leurs réflexions sur l'offre de service pertinente.

Trois propositions permettent d'esquisser la suite des travaux à venir : si les deux premières permettent d'engager une actualisation du portrait social esquissé de la population strasbourgeoise, la dernière vise l'approfondissement de thématiques, permettant tout à la fois une meilleure connaissance des enjeux sous-jacents et une action d'amélioration des réponses qui y sont apportées.

→ Proposition 1

Pour alimenter de manière sinon continue à tout le moins régulière cette observation sociale, la Ville de Strasbourg se propose d'engager un partage régulier autour de ces enjeux. Il s'agira à l'avenir d'engager une fois par an un échange de partage, avec la CAF, la CEA et les acteurs intéressés (État, SIAO67, têtes de réseaux telles que la Fédération des Acteurs de Solidarité), autour des données pertinentes pour actualiser le portrait du territoire esquissé dans l'analyse des besoins sociaux. À cet effet, pourront notamment être partagées dans ce cadre multilatéral des informations aujourd'hui partagées dans un cadre bilatéral, qu'il s'agisse des instances liées à la convention de délégation sociale liant la Ville et la CEA ou de celles impliquant la CAF et la Ville.

→ Proposition 2

Cette observation sociale du territoire sera également un fil rouge récurrent des rencontres menées avec les acteurs associatifs du territoire, et dont l'Agora des Solidarités constitue la pierre angulaire. Dans cette perspective, et dans un cheminement qui reste à poser avec les acteurs associatifs concernés et concertés dans l'évolution et l'animation de cette instance, il leur sera proposé de contribuer à

l'enrichissement de ces données d'observation sociale au travers d'un groupe de travail dédié et animé par la Ville dont les productions seront partagées à l'occasion de l'Agora des Solidarités voire au travers d'outils dédiés. Un premier travail pourrait être réalisé autour de l'appropriation de l'analyse des besoins sociaux de Strasbourg, passant par l'élaboration de compléments à la synthèse proposée (représentations cartographiques par exemple).

→ Proposition 3

Au regard des enjeux spécifiques repérés à l'occasion de la démarche d'analyse partagée, il sera proposé aux membres du CA du CCAS de la Ville de Strasbourg de déterminer s'ils le souhaitent un programme d'analyses thématiques, prévues par le Code de l'Action Sociale et des Familles. Les analyses thématiques s'inscriront dans une démarche de concertation renforcée et d'approfondissement d'une question spécifique. L'accès aux droits, les problématiques d'inégalités sociales à l'échelle territoriale ou les enjeux autour des publics dits aux droits incomplets sont à ce stade trois des thématiques identifiées, sans préjudice d'autres sujets.

Synthèse de l'analyse des besoins sociaux

Une démographie dynamique : Strasbourg une ville en mouvement

Avec 280.966 habitant-es en 2017 (soit + 6.752 habitant-es entre 2015 et 2019), Strasbourg est une ville en croissance démographique (au 8^e rang de croissance des grandes villes françaises, en proportion de la population). Cette dynamique tient à un solde naturel relativement stable (excédent des naissances sur les décès) et à la réduction du déficit migratoire (différentiel entre arrivées et départs d'habitants). Ces nouveaux habitant-es viennent pour l'immense majorité (80 %) de l'aire régionale de proximité afin de poursuivre leurs études. À l'horizon 2026, la population de Strasbourg pourrait dépasser les 300.000 habitants.

Le phénomène de vieillissement de la population strasbourgeoise est réel mais néanmoins moins marqué que pour d'autres villes-centres de métropole (comme Marseille et Bordeaux) : si l'indice de jeunesse (proportion entre les moins de 20 ans et les plus de 60 ans) diminue entre 2012 et 2017, il reste un des trois les plus élevés avec Toulouse et Lille. Cela tient notamment aux 1.955 naissances qu'enregistre en moyenne chaque année la ville de Strasbourg.

À Strasbourg, le ménage type est une personne seule (47 %) : cette tendance se renforce entre 2007 et 2017. Viennent ensuite les couples avec enfants (20 % des ménages), les couples sans enfants (19 %), les familles monoparentales (10 %) et les autres formes de cohabitation (4 %).

Le statut de capitale européenne de Strasbourg explique probablement une autre singularité : avec 21 % de population immigrée en 2017, Strasbourg se situe, avec Paris (20 %) et Nice (18 %) en haut du podium des métropoles. La moitié de ces personnes vit dans les quartiers relativement aisés de la ville.

Revenus, précarité et minimas sociaux

Les métropoles sont concernées par un phénomène de concentration de la pauvreté : Strasbourg s'inscrit dans cette tendance forte, et sensiblement plus marquée sur son territoire avec un taux de pauvreté (26 % en 2018) supérieur de 4 points à celui de la moyenne des grandes villes : ce sont près 35.000 ménages strasbourgeois qui sont concernés (pour une personne seule, cela signifie vivre avec moins de 1.063 € par mois).

L'autre fait majeur concerne la diffusion de cette précarité dans l'ensemble des quartiers strasbourgeois, même si l'intensité de celle-ci demeure plus marquée dans les quartiers populaires. Selon les quartiers, le taux de pauvreté estimé en 2017 est compris entre 8 % (Orangerie-Conseil des XV) et 51 % (Neuhof-Cités).

En 2019, 15.786 ménages strasbourgeois (12 %) sont totalement dépendants des prestations sociales, en hausse de 27 % par rapport à 2013 : dans les quartiers populaires, 3.900 ménages (soit 22 %) sont dans cette situation, en hausse de 13 %, alors que dans les quartiers aisés, seuls 2.088 ménages (6,7 %) sont concernés, en hausse de 33,2 %. Dans les quartiers intermédiaires, plus de 9.500 ménages totalement dépendants des prestations sociales représentent 10 % à 12 % des ménages de ces quartiers. Leur nombre a augmenté de 30 % depuis 2013.

Activité, emploi, chômage et insertion

De 2016 à 2020, le nombre de demandeurs d'emploi à Strasbourg oscille autour de 30.700 et le taux d'emplois précaires est de 22,4 %. Selon les quartiers cette part varie de 13,4 % pour Neuhof-Village à 34,1 % au Port du Rhin.

L'accès à un emploi stable apparaît plus fragile à Strasbourg que dans le reste du Bas-Rhin où les taux de chômage, d'emplois à temps partiel ou d'intérim sont largement inférieurs à ceux de Strasbourg.

Strasbourg concentre un quart de la population du Bas-Rhin et plus de la moitié des allocataires du RSA - soit 14.302 personnes en 2019. Le nombre d'allocataires du RSA n'ayant aucune activité a augmenté de +16 % depuis 2013. Il évolue moins fortement dans les quartiers populaires que dans les autres types de quartiers de Strasbourg.

La population active strasbourgeoise se caractérise par le nombre important de personnes diplômées de l'enseignement supérieur (54 %), bien au-delà de la moyenne nationale (33 %), et exerçant des fonctions de cadres et professions intellectuelles supérieures. Cependant, quel que soit le niveau de diplôme, les femmes sont moins souvent que les hommes dans des situations professionnelles correspondant à leur qualification (jusqu'à près de 10 points de moins pour le niveau Master), le même phénomène s'observe pour les populations immigrées.

Logement

Dans la période 2015–2019, l'accroissement du parc de logement a été modéré (+7.2%) pour atteindre 152.505 logements. Strasbourg est avec Lille, ou Rennes, la ville avec le plus fort taux de personnes logées en HLM (22%) dans un contexte où la part de locataires du privé reste prépondérante (48%) et la part de propriétaires (27,3%) la plus faible des grandes villes (Lille 29,5%, Montpellier 30.9%).

À Strasbourg, dans le cadre du Programme national de rénovation urbaine, les 1.475 relogements des habitants ont eu lieu majoritairement dans leur quartier d'origine. Ce n'est donc pas un facteur de «diffusion» de la précarité hors des quartiers populaires.

La précarité dans le logement se matérialise par une augmentation forte en 2018 des assignations pour impayés locatifs (1.488). Elle est renforcée par l'importance du nombre de ménages en précarité énergétique: à la même période, plus de 10.000 ménages ont des dettes en la matière, pour des montants en augmentation.

Fin 2021, plus de 2.600 personnes sont hébergées à l'hôtel au titre de l'hébergement d'urgence qui est de la responsabilité de l'État. La demande d'hébergement pour les personnes sans domicile concerne essentiellement des familles avec enfants (47%) et des hommes seuls (34%).

Santé

La mortalité prématurée (avant 65 ans) est le marqueur principal des inégalités sociales et de santé. Elle est pour les Strasbourgeois (204 décès /100.000 hab.) supérieure à celle des habitants du Bas-Rhin, du Grand-Est et de la France métropolitaine et elle affecte particulièrement les quartiers populaires où elle y est trois fois plus élevée, ces quartiers cumulant un déficit d'offre soins.

De même, aux premiers âges de la vie, les enfants des quartiers populaires sont atteints de manière préoccupante par l'obésité et le surpoids (un enfant sur 8). En dépit du déficit d'offre, la consommation de soins libéraux est plus importante dans les quartiers les moins aisés du territoire (+37% d'écart à la moyenne strasbourgeoise).

Les personnes âgées et les personnes en situation de handicap

En 2017, 52.979 strasbourgeois-es ont plus de 60 ans: plus de 65% de ces personnes résident dans des quartiers plutôt aisés et dans ces quartiers elles représentent de 17% à 22% des habitant-es. En termes de dynamique, l'évolution la plus forte se situe dans les quartiers populaires où le nombre de personnes de plus de 60 ans a augmenté de plus de 16%, et celui des plus de 75 ans de près de 24%.

De 2016 à 2019, le nombre de bénéficiaires strasbourgeois de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie a augmenté de 24%, contre 16% dans le reste du Bas-Rhin alors même que le vieillissement de la population y est plus marqué. Bien que les personnes âgées de plus de 60 ans soient moins nombreuses dans les quartiers populaires, la demande d'APA y est plus forte, quel que soit le niveau d'autonomie de la personne.

En matière de handicap, la période est marquée par des évolutions législatives conduisant à une meilleure prise en compte et reconnaissance des situations des personnes concernées: entre 2013 et 2019, on constate une évolution à la hausse du nombre d'allocataires adulte handicapé (5.592 allocataires, +26%) et d'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (903 allocataires, + 35%). À noter que si la hausse vaut pour l'ensemble des quartiers de Strasbourg, il y a une surreprésentation de ces allocataires dans les quartiers populaires.

L'enfance et la jeunesse

Strasbourg compte plus de 57.000 jeunes de moins de 18 ans, ce qui constitue une progression inférieure à 3%, avec de fortes très différences selon les quartiers (baisse dans les quartiers populaires et augmentation dans les quartiers moyennement aisés). Les familles nombreuses (3 enfants ou plus) résident majoritairement dans les quartiers plutôt populaires. Les enfants de moins de 19 ans vivant dans une famille à bas-revenus (près de 26 446 enfants) sont plus nombreux dans les quartiers populaires (38 %) mais l'augmentation la plus forte se trouve dans les quartiers aisés (+16%). Enfin les jeunes des milieux populaires restent plus longtemps au domicile familial que dans les quartiers aisés.

Dans le même temps, Strasbourg compte 12.840 familles monoparentales, dont le nombre a augmenté plus fortement dans les quartiers aisés (+12%) que dans les quartiers populaires (+2%). Le besoin d'un soutien éducatif y est plus fréquent: ces familles sont deux fois plus concernées par les mesures administratives et judiciaires de protection de l'enfance.

La parentalité précoce concerne une part plus importante des jeunes adultes des quartiers populaires, et plus les femmes que les hommes. L'autonomisation par l'emploi se réalise potentiellement entre 25 ans et 30 ans, elle apparaît plus difficile dans les quartiers populaires.

Partant de l'ensemble de ces constats, de premiers enjeux à travailler peuvent être identifiés:

- **L'accueil social, sa qualité, son maillage** entre acteurs publics et associatifs notamment, constitue un enjeu majeur pour accompagner les parcours de vie des personnes et les besoins induits en termes d'information, d'accès au droit ou d'accompagnement,
- **La démarche Ville Hospitalière** engagée par la Ville avec les associations gagne à être approfondie, en lien avec les responsabilités des différentes institutions,
- Le soutien aux ménages strasbourgeois en situation de précarité passe par des **dispositifs d'aide matérielle** (ex: aide alimentaire) **ou financière** (ex: aides sociales communales) dont l'amélioration sera recherchée en lien avec les acteurs associatifs et institutionnels concernés et par un engagement renforcé dans **l'accès aux droits dans un contexte de dématérialisation des procédures** avec les risques induits pour les personnes sans accès ou ne maîtrisant pas les outils numériques,
- Les services proposés aux habitants sont également un outil de cohésion sociale permettant particulièrement aux personnes les plus fragiles d'être soutenues dans leurs besoins quotidiens (déplacements, services culturels, activités périscolaires, restauration scolaire, activités sportives): la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg ont initié une

démarche d'évolution de la tarification sociale et solidaire des services afin

d'améliorer l'accès effectif aux services pour les personnes en situation de précarité et la lisibilité de cette tarification pour l'ensemble des habitants,

- Au titre de ses missions déléguées par la Collectivité Européenne d'Alsace, la Ville de Strasbourg poursuivra avec cette dernière son dialogue pour **améliorer le parcours d'insertion sociale et professionnelle des personnes bénéficiant du Revenu de Solidarité Active** et ainsi approfondir la démarche du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi initiée par la Collectivité Européenne d'Alsace dans le cadre de la Stratégie Nationale de Prévention et de Lutte contre la Pauvreté,
- Ce dialogue s'appuiera sur une meilleure identification des besoins des publics strasbourgeois: une massification des besoins et la prise en compte des spécificités des publics strasbourgeois bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (ancienneté dans le dispositif, prévalence des problématiques santé, besoins spécifiques en matière linguistique) induisent **une offre en accompagnement et en action d'insertion ajustée en conséquence, tant en volume qu'en qualité,**
- L'accès et le maintien dans le logement sont parmi les problématiques majeures amenant les strasbourgeois-es à franchir le seuil d'un Centre Médico-Social: **la prévention des risques de rupture du**

parcours résidentiel des personnes concernées est essentielle et s'appuie sur un accompagnement humain adapté et l'activation de dispositifs d'aide municipaux (Aides Sociales Communales) ou métropolitains (Fonds de Solidarité Logement) améliorés,

→ Soutenue par la Ville de Strasbourg, l'inscription de l'Eurométropole de Strasbourg dans **la démarche nationale du Logement d'Abord** vise à transformer en profondeur le parcours et l'accompagnement des personnes les plus vulnérables en matière d'hébergement et de logement: la création de 500 places d'hébergement de manière volontariste par la Ville et l'Eurométropole sur la période 2020-2026 doit s'articuler avec cette démarche ambitieuse et la responsabilité première de l'État dans ce domaine,

→ **Les inégalités d'accès aux soins et la prévention des risques de santé pour les personnes les plus fragiles** engagent fortement la Ville de Strasbourg, en lien avec l'ensemble des acteurs de santé concernés publics ou libéraux: le développement de Maisons Urbaines de Santé dans les quartiers prioritaires et la Maison Sport Santé constituent des réponses innovantes aux problématiques repérées,

→ Mission déléguée par la Collectivité Européenne d'Alsace, **l'accompagnement maternel et infantile** constitue également

un point d'appui pour lutter efficacement contre les inégalités de santé dès le plus jeune âge et à l'occasion d'un moment charnière dans la vie des strasbourgeoises concernées: le projet d'Ordonnance Verte s'inscrit dans cet objectif ambitieux

→ Le premier soutien aux personnes en perte d'autonomie est apporté par le réseau de proximité, familial et de voisinage: **les aidants sont un maillon de solidarité essentiel** qu'il importe de soutenir lorsqu'il existe, voire de le susciter concernant les personnes isolées et donc d'autant plus vulnérables.

→ L'amélioration de l'accompagnement des personnes en perte d'autonomie dans leur parcours de vie constitue l'autre enjeu qui pourra s'appuyer sur des démarches de co-construction et/ou d'expérimentation de solutions originales en lien avec les acteurs institutionnels et associatifs concernés,

→ **Le soutien à la parentalité** engage de nombreux services municipaux et des acteurs associatifs, dont l'offre de service s'adapte aux besoins spécifiques des enfants et des parents concernés: pour prévenir la reproduction des inégalités sociales, **une attention particulière doit être portée vers les très jeunes enfants et leurs parents,**

→ L'accès à l'autonomie et à la citoyenneté des jeunes constitue un autre enjeu majeur pour la collectivité, pouvant **prendre appui sur l'éducation populaire.**



1 La démographie strasbourgeoise

A. LA STRUCTURE DÉMOGRAPHIQUE DE STRASBOURG ÉVOLUE PEU

1. Une hausse de 2,40% de la population municipale

Entre 2012 et 2017, la ville de Strasbourg a gagné 6.572 habitant·es en résidence principale, pour atteindre 280.966 habitant·es en 2017, soit une progression de +2,4%. Cette progression est plus faible que pour les autres communes de l'Eurométropole (+2,97%) mais plus forte que pour le reste du territoire alsacien et pour la France métropolitaine.

Une carte détaillée des 28 quartiers de Strasbourg se trouve en annexe.

Quartiers	Population 2012	Population 2017	Évolution 2012 - 2017		
			Effectif	%	Taux moyen annuel (%)
Bourse - Krutenau	11612	11150	-462	-3.98	-0.81
Centre-Ville	19239	18237	-1002	-5.21	-1.06
Cité de l'III	4592	4226	-367	-7.98	-1.65
Cronenbourg - Cité Nucléaire	8562	9315	753	8.80	-1.70
Elsau	6368	5678	-691	-10.85	-2.27
Elsau - Maison d'arrêt	654	602	-52	-7.89	-1.63
Esplanade	13147	13131	-17	-0.13	-0.03
Gare	12596	13371	775	6.15	1.20
Hautepierre	14403	13286	-1118	-7.76	-1.60
Hohberg	3131	3743	613	19.57	3.64
Koenigshoffen	13900	15156	1256	9.04	1.75
Meinau - Canardière	10924	10429	-495	-4.53	-0.92
Meinau - Villas	3778	3760	-18	-0.48	-0.10
Meinau - ZA plaine des Bouchers	1291	2082	791	61.24	10.03
Montagne Verte	12187	12517	330	2.71	0.54
Musau	2867	3249	382	13.33	2.53
Neudorf	38391	40745	2355	6.13	1.20
Neuhof - Cités	9467	10190	723	7.64	1.48
Neuhof - Port autonome - Forêt	62	20	-41	-66.94	-19.86
Neuhof - Village	10362	11794	1432	13.82	2.62
Orangerie - Conseil des XV	20711	20711	0	0.00	0.00
Port du Rhin	1874	2262	387	20.67	3.83
Poteries	5214	5117	-97	-1.86	-0.38
Robertsau	17352	17930	578	3.33	0.66
Spach - Rotterdam	4868	4672	-197	-4.04	-0.82
Tribunal	13204	13130	-74	-0.56	-0.11
Vieux - Cronenbourg	12272	13121	849	6.92	1.32
Wacken	1365	1343	-23	-1.66	-0.33
Strasbourg	274394	280966	6572	2.40	0.47
EMS	479820	494089	14269	2.97	0.59
Bas - Rhin	1104667	1125559	20892	1.89	0.38
CEA	1859869	1889589	29720	1.60	0.32
France	63375971	64639133	1263162	1.99	0.40

Tableau 1: Evolution de la population à Strasbourg entre 2012 et 2017 – sources INSEE RP 2012, 2017, traitement GCT. Lecture: dans le quartier Bourse-Krutenau, il y avait 11.612 personnes en résidence principale en 2012 et 11.150 en 2017, soit une baisse de -462 personnes qui représente -3,98% sur la période de 5 ans, soit un taux annuel moyen de -0,81%.

2. L'évolution de la population des quartiers en lien avec la construction de logements

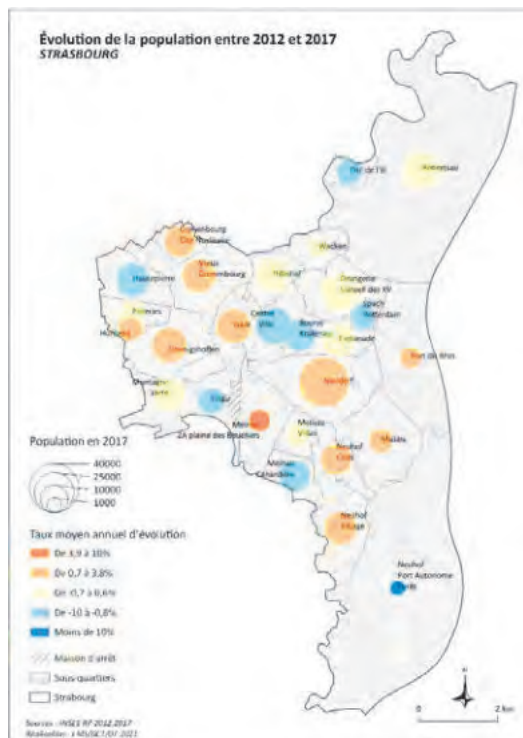


Figure 2: Carte de l'évolution du nombre d'habitantes selon les 28 quartiers de Strasbourg.

Les fluctuations les plus fortes concernent les quartiers les moins peuplés et en changent la physionomie. Il n'y a presque plus d'habitantes dans le quartier du Port Autonome, en revanche la zone d'activité Meinau Plaine des bouchers connaît la plus forte augmentation du fait de la construction de nombreux logements le long de la l'Avenue de Colmar. Le quartier qui a accueilli le plus de nouveaux habitantes est le Neudorf (+ 2.355 hab.) puis Neuhof-Village (+1.432 hab.) et ceux qui en perdent le plus sont Hautepierre (-1.118 hab.) et le Centre-Ville (-1.002 hab.).

Observations et ressentis du Groupe d'Analyse Partagée :

- Au-delà des mouvements de population, il est nécessaire d'améliorer la connaissance des effets de la rénovation urbaine sur les typologies de familles présentes et le vieillissement de la population pauvre,
- Les éléments statistiques ont été complétés par l'évolution du nombre et la part d'immigrés et d'étrangères à Strasbourg où l'on constate un nombre équivalent d'immigrés dans les quartiers aisés/moyennement aisés et dans les quartiers populaires/moyennement populaires.

La cartographie de l'évolution de la population selon un découpage en 28 quartiers montre une décroissance de la population dans les quartiers du centre et du nord de Strasbourg et dans deux quartiers populaires de l'ouest de la ville, Hautepierre, Elsau et au sud à Meinau-Canardière (cf. Figure 2).

Le quartier du Neudorf est le quartier le plus peuplé de Strasbourg (40 745 hab.) c'est aussi le plus étendu. Les autres quartiers se situent en dessous de 20 000 habitant-es. De nombreux quartiers de Strasbourg comptent chacun plus de 10.000 habitant-es, à la hauteur de plusieurs autres grandes communes du Bas-Rhin. Douze quartiers comptent au plus 5.000 habitant-es (cf. Figure 3).

L'évolution du nombre d'habitantes entre 2012 et 2017 correspond essentiellement aux opérations de rénovation urbaine et de construction de logements sur cette période (plus de 13.000 logements construits entre 2013 et 2017).

Figure 3: Le nombre d'habitantes selon les quartiers de Strasbourg – source: INSEE 2017 – traitement DSSJ. Lecture: Dans un découpage de Strasbourg en 28 quartiers, les 13 premiers quartiers ont moins de 10.000 habitant-es (des 20 ha.b dans le quartier Neudorf-Port autonome – forêt à 9.315 hab. dans le quartier Cronenberg – Cité Nucléaire).



B. STRASBOURG, UNE CROISSANCE AU 8^E RANG DES VILLES FRANÇAISES DE PLUS DE 200.000 HABITANT-ES

Même si la croissance de la population strasbourgeoise est plus faible en 2017 (+2,4%) qu'en 2010 (+3%), cette croissance a moins diminué que d'autres villes de plus de 200.000 habitant-es. En volume d'évolution, Strasbourg se situe néanmoins dans la tranche basse avec une augmentation de 6.572 habitant-es entre 2012 et 2017 alors que 7 autres villes ont plus progressé en effectifs de population.

La population des villes de 200.000 habitants	Population totale		Évolution 2012 - 2017			Évolution 1999 - 2010	
	2012	2017	Effectif	%	Rang	%	Rang
Montpellier	268 456	285 121	16 665	6,2	1	14,1	2
Nantes	291 604	309 346	17 742	6,1	2	5,4	8
Toulouse	453 317	479 553	26 236	5,8	3	13,2	3
Bordeaux	241 287	254 436	13 149	5,4	4	11	4
Lyon	496 343	516 092	19 749	4,0	5	8,8	5
Rennes	209 860	216 815	6 955	3,3	7	0,5	10
Strasbourg	274 394	280 966	6 572	2,4	8	3	9
Lille	228 652	232 787	4 135	1,8	9	23,2	1
Marseille	852 516	863 310	10 794	1,3	6	6,7	6
Nice	343 629	340 017	-3 612	-1,1	10	0,1	11
Paris	2 240 621	2 187 526	-53 095	-2,4	11	5,5	7
Cumul des 11 communes	5 900 679	5 965 969	65 290	1,1	-	7	-
France Métropolitaine	63 375 971	64 639 133	1 263 162	2,0	-	7,3	-

Tableau 2: la population des villes de plus de 200.000 habitant-es – sources INSEE RP 2012,2017 – traitement GCT. Le rang correspond à l'ordre décroissant de la variation de la population. Lecture: La ville de Montpellier a gagné le plus d'habitantes (rang 1) des grandes villes françaises (+16.665 hab.) entre 2012 et 2017, soit une augmentation de 6.2%. Dans la période 1999-2010, le taux de croissance de la population était de 14,1%.

1. L'augmentation de la population, résultante d'une diminution des départs

De 2012 à 2017, l'accroissement du nombre d'habitantes à Strasbourg est essentiellement dû à un solde migratoire qui évolue positivement (i.e. les ménages quittent moins Strasbourg que dans la période précédente).

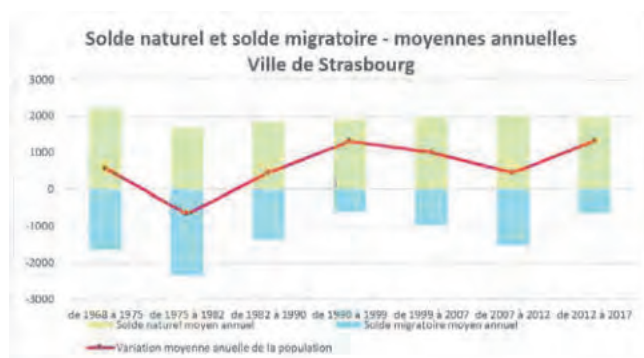


Figure 5: Solde naturel et solde migratoire. Champ: habitant-es à Strasbourg. Source INSEE RP 2017 - traitement DUT/GCT

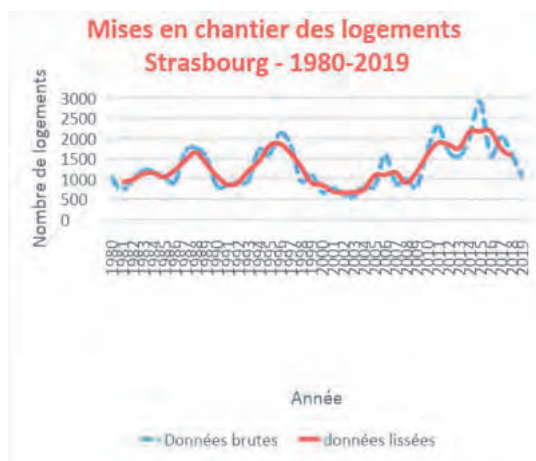


Figure 6: Mise en chantier des logements, champ : Strasbourg de 1980 à 2019. Source : DUA – Aménagement du territoire et projets urbains.

La capacité d'attirer et de retenir de nouvelles personnes arrivant dépend de l'offre de logements. À Strasbourg, le rythme de construction de logement, après une période de stagnation, entre 1999 et 2009, a connu une forte progression. Ce qui conduit à une progression importante de la population par l'augmentation du solde migratoire – plus de personnes arrivant à Strasbourg trouvent du logement pour y rester.

2. Une ville étudiante et féminine qui vieillit néanmoins

La pyramide des âges à Strasbourg est sensiblement différente de la pyramide des âges à l'échelle de la France du fait de la présence de l'Université (cf. Figure 7). Ainsi, la classe d'âge 20-24 ans représente 12% des strasbourgeois, 6% à l'échelle nationale. Dans cette classe d'âge il y a, en 2017, près de 3.000 femmes de plus que d'hommes – ceci étant possiblement dû aux spécificités locales de l'offre de filières de formation universitaires, plus attractives pour elles.

En 2017, la part de strasbourgeois-es de moins de 20 ans diminue encore par rapport à celle des plus de 60 ans. Par rapport à 2007, la pyramide des âges s'élargit principalement entre 60 et 70 ans: il y a 69.921 habitant-es de moins de 20 ans et ce nombre augmente de 1,6% seulement en 5 ans. Alors que les personnes de 60 ans et plus sont 52.979 et cela augmente de 7,8% depuis 2012, ainsi pour les populations issues du baby-boom (générations 1946 à 1973 selon l'Ined) et qui correspondent en 2017 aux populations âgées de 44 à 71 ans, ces générations représentent 28% de la population en 2017, 37% en 2010 et 40% en 1999.

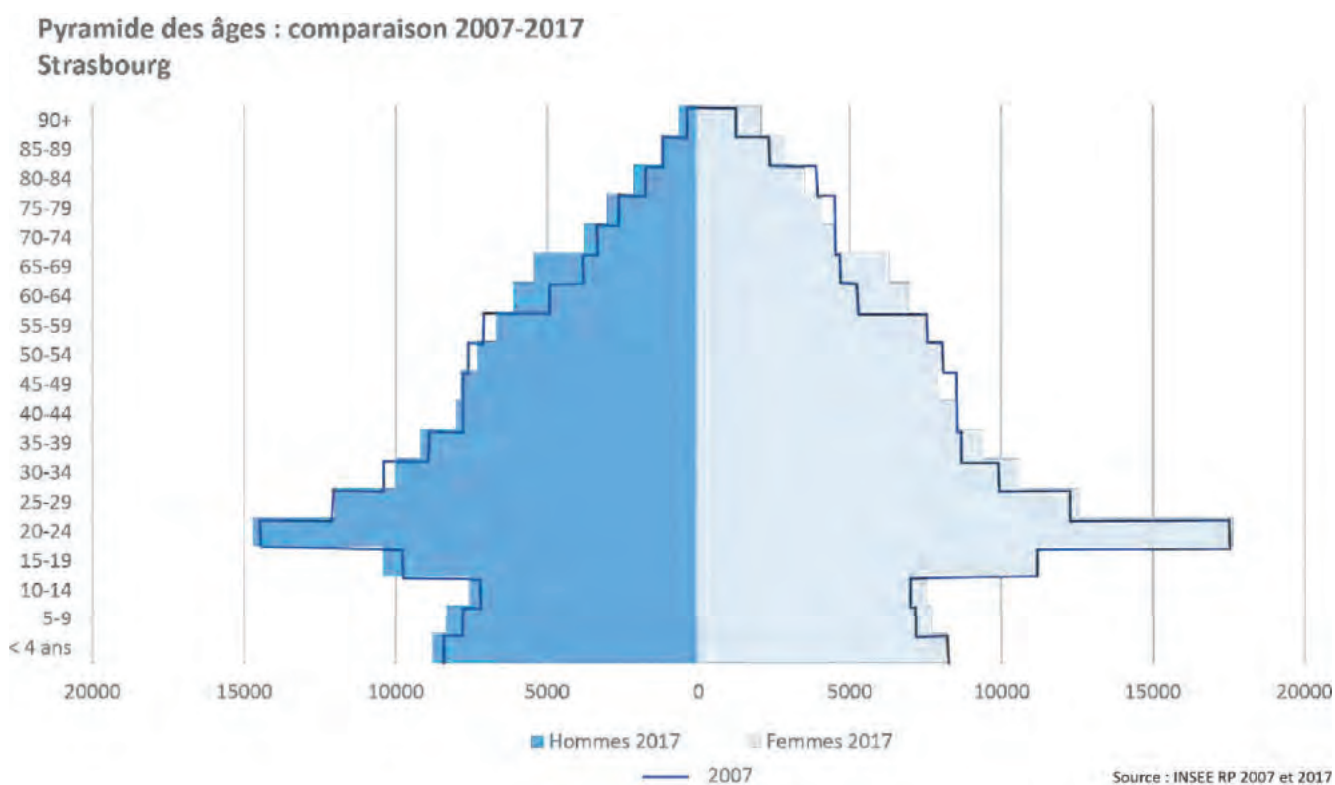


Figure 7: Strasbourg - Pyramide des âges – Source: INSEE RP 2017 – traitement DUT/GCT.

Ville	Indice 2012	Indice 2017	Variation %
Nice	0.755	0.725	-0.030
Paris	0.951	0.869	-0.082
Marseille	1.049	1.006	-0.044
Bordeaux	1.133	1.163	0.030
Lyon	1.213	1.184	-0.029
Rennes	1.237	1.241	0.004
Nantes	1.263	1.255	-0.008
Montpellier	1.268	1.257	-0.011
Strasbourg	1.397	1.320	-0.077
Toulouse	1.270	1.321	0.051
Lille	1.631	1.624	-0.007
FRANCE	1.042	0.951	-0.091

Tableau 3: Evolution de l'indice de jeunesse pour les villes de plus de 200.000 habitantes – sources INSEE 2012, 2017 – traitement DSSJ

En 2017, l'indice de jeunesse (moins de 20 ans / 60 ans et plus) est de à 1.31. Il était de de 1.4 en 2010.

En 2012, l'indice de jeunesse est favorable aux moins de 20 ans pour toutes les villes de plus de 200 000 habitant-es, sauf pour Nice et Paris, cinq ans plus tard, l'indice de jeunesse baisse pour toutes ces villes sauf pour Bordeaux, Rennes, et Toulouse. À l'échelle nationale, l'indice de jeunesse est devenu défavorable (indice 0,951).

En ce qui concerne Strasbourg, si l'indice de jeunesse reste favorable aux moins de 20 ans, il baisse plus fortement que pour les autres villes sauf Paris.

3. Les différentes classes d'âge en Alsace et à Strasbourg

À Strasbourg, la tranche d'âge 30-59 ans est prépondérante comme à toutes les échelles des collectivités d'Alsace et la part des 18-29 ans est la plus forte (24,8%) du fait de la présence de son pôle universitaire (cf. Figure 8).

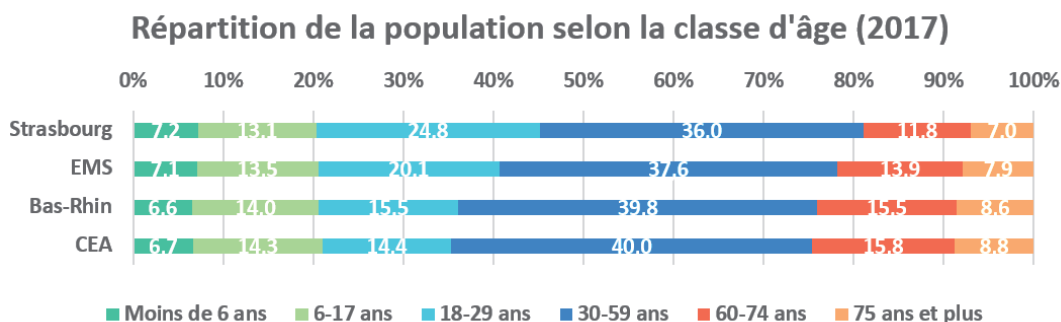
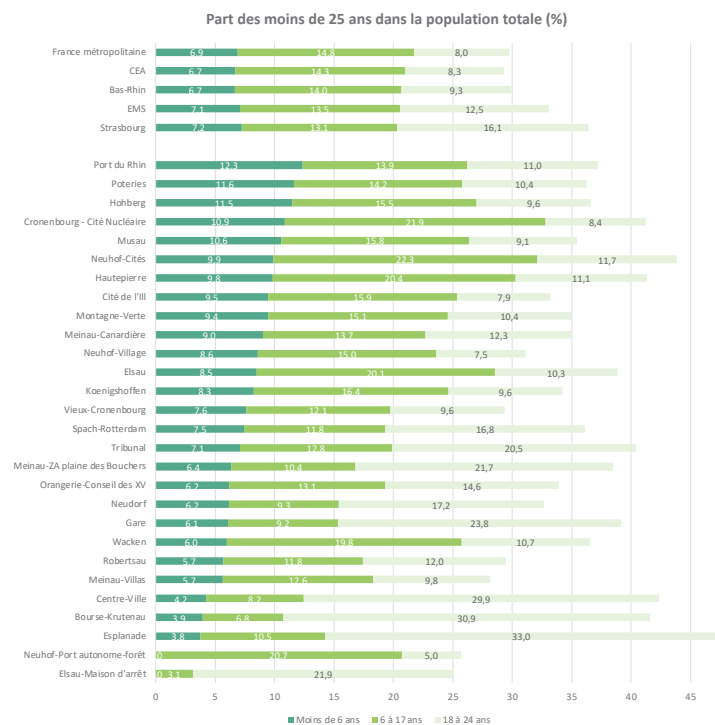


Figure 8 : Répartition de la population selon la classe d'âge. INSEE RP 2017, traitement DUT/GCT. Lecture: les moins de 6 ans représentent 7,2% des strasbourgeois

Les quartiers Bourse Krutenau et Centre-Ville, proches de l'Université, se démarquent des autres quartiers avec une proportion de jeunes de 18-29 ans supérieure à 40%. À l'inverse, les quartiers Neuhof-Village, Meinau-Villas, Cité de l'III et Robertsau présentent des parts importantes de personnes âgées de 60 ans et plus (25% ou plus contre 19% pour l'ensemble de la commune).

À l'échelle infra-communale, en comparaison avec le poids de chaque tranche d'âge parmi la population totale pour l'ensemble de la commune, des situations particulières sont constatées (cf. Figure 9):

- dans les quartiers de Port-du-Rhin, Poteries, Hohberg, Cronenbourg Cité et Musau les enfants de moins de 6 ans sont sur-représentés (plus de 10% contre 7.2% pour l'ensemble de la ville) à l'inverse du quartier Esplanade où leur part atteint un minimum de 3.8%.



- les 6-17 ans sont le plus sur-représentés à Haute-pierre (20.5% contre 12.9% en moyenne communale) et à l'inverse pèsent peu au sein du quartier Bourse-Krutenau (6.8%).

- le quartier Esplanade détient la plus forte part de 18-24 ans parmi la population totale (33% contre 16.1% pour l'ensemble de la commune), suivi du quartier Bourse-Krutenau (30.9%) et Centre-Ville (29.9%).

À noter que si la part des moins de 6 ans est plus importante dans la plupart des quartiers populaires que dans les autres types de quartiers, cette part a fortement diminué entre 2012 et 2017 (cf. section VII.A.1 de ce document).

Figure 9 : Part des moins de 25 ans - source INSEE 2017 - traitement GCT

Quartiers	TOTAL		Moins de 6 ans		6 - 17 ans		18 - 29 ans		30 - 59 ans		60 - 74 ans		75 ans et plus	
	Effectif	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Bourse - Krutenau	11 141	3.94	439	6.77	754	43.35	4 829	31.88	3 552	935	631	5.66		
Centre-Ville	18 241	4.24	774	8.19	1 493	41.63	7 594	30.73	5 606	1 595	1 178	6.46		
Cité de l'Ill	4 223	9.46	399	15.93	673	12.08	510	36.39	1 537	635	469	11.11		
Cronenbourg - Cité Nucléaire	9 315	10.85	1 011	21.93	2 042	16.08	1 498	35.39	3 296	1 025	443	4.75		
Elsau	5 676	8.50	482	20.06	1 138	14.67	833	33.82	1 920	825	477	8.41		
Elsau - Maison d'arrêt	595	0	0	3.17	19	37.09	221	55.77	332	22	2	0.32		
Eplanade	13 126	3.76	494	10.49	1 377	39.93	5 241	27.30	3 583	1 490	941	7.17		
Gare	13 383	6.10	816	9.24	1 236	37.75	5 052	36.57	4 894	920	465	3.48		
Hautepierre	13 281	9.83	1 306	20.44	2 714	17.64	2 343	35.88	4 765	1 685	468	3.53		
Hohberg	3 742	11.51	431	15.49	580	19.26	721	36.36	1 361	398	253	6.75		
Koenigshoffen	15 153	8.27	1 254	16.35	2 478	16.19	2 453	38.79	5 878	1 954	1 137	7.50		
Meinau - Canadière	10 429	9.02	941	13.69	1 427	19.53	2 036	36.09	3 764	1 382	878	8.42		
Meinau - Villas	3 760	5.67	213	12.62	475	17.00	639	39.72	1 493	616	323	8.60		
Meinau - ZA plaine des Bouchers	2 059	6.43	132	10.55	217	30.75	633	30.31	624	217	235	11.41		
Montagne Verte	12 511	9.44	1 181	15.14	1 895	18.86	2 360	38.02	4 757	1 513	806	6.44		
Musau	3 235	10.62	344	15.83	512	15.74	509	41.40	1 339	415	115	3.56		
Neudorf	40 761	6.17	2 515	9.25	3 770	28.83	11 751	36.69	14 956	4 630	3 139	7.70		
Neuhof - Cités	10 187	9.88	1 007	22.26	2 267	18.51	1 886	35.54	3 620	952	454	4.46		
Neuhof - Port autonome - Forêt	19	0	0	21.79	4	0	0	60.89	12	0	3	17.32		
Neuhof - Village	11 789	8.61	1 015	15.03	1 772	13.83	1 631	37.58	4 431	1 863	1 078	9.154		
Orangerie - Conseil des XV	20 692	6.20	1 282	13.13	2 716	20.61	4 264	36.14	7 477	2 899	2 055	9.93		
Port du Rhin	2 232	12.50	279	14.06	314	16.90	377	37.71	842	240	180	8.08		
Poteries	5 103	11.68	596	14.19	724	22.15	1 130	42.38	2 163	404	85	1.67		
Robertsau	17 923	5.69	1 020	11.77	2 109	18.06	3 237	37.81	6 776	2 942	1 839	10.26		
Spach - Rotterdam	4 670	7.48	349	11.84	553	24.25	1 133	37.86	1 768	612	255	5.47		
Tribunal	13 128	7.08	930	12.80	1 680	31.43	4 126	34.71	4 556	1 305	531	4.05		
Vieux - Cronenbourg	13 091	7.63	999	12.15	1 590	18.60	2 435	40.83	5 345	1 556	1 166	8.91		
Wacken	1 343	5.98	80	19.77	265	14.05	189	35.35	475	201	133	9.90		
Strasbourg	280 966	7.22	20 290	13.10	36 796	24.84	69 789	35.99	101 120	33 228	19 744	7.03		
EMS	494 089	7.08	34 964	13.48	66 596	20.10	99 290	37.57	185 617	68 556	39 066	7.91		
Bas - Rhin	1 125 559	6.59	74 205	13.99	157 431	15.54	174 857	39.84	448 441	174 239	96 386	8.56		
CEA	1 889 589	6.70	126 533	14.30	270 183	14.36	271 357	40.02	756 297	299 247	165 971	8.78		
France Métropolitaine	64 639 133	6.91	4 468 040	14.80	9 564 567	13.86	8 959 591	38.69	25 011 940	10 549 545	6 085 451	9.41		

Tableau 4 : Structure de la population par quartiers de Strasbourg. Source : INSEE RP 2017. Traitement : GCT. Lecture : le quartier Bourse-Krutenau compte 11.141 hab. dont 439 ont moins de 6 ans soit 3,94 %.

4. Une progression plus forte du nombre de personnes vivant seules

L'évolution de la taille des ménages à Strasbourg est corrélée à la progression des ménages d'une personne qui concerne de nombreuses personnes âgées de 25 à 54 ans.

La diminution tendancielle de la taille moyenne des ménages est constatée dans l'ensemble des niveaux géographiques. À l'échelle nationale, les ménages comportent en moyenne 2,2 personnes en 2016, contre 2,4 en 1999. Plus d'un tiers (36%) est constitué d'une seule personne, un tiers de deux personnes et à peine un tiers de trois personnes ou plus. Ainsi, les évolutions à l'œuvre depuis les années 1970 se poursuivent; elles découlent du vieillissement de la population et des changements dans les modes de vie (hausse des séparations, diminution des familles nombreuses...).⁴ Strasbourg, ville centre de la métropole, se caractérise par une taille de ménages toujours plus faible en moyenne depuis 1968 (cf. Figure 10), et le Bas-Rhin rejoint la moyenne nationale.

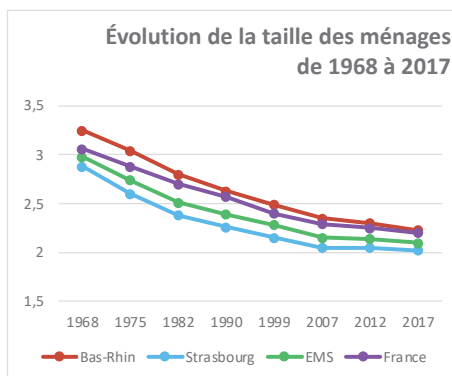


Figure 10: évolution de la taille des ménages. INSEE RP 1968 - 2017 - Traitement GCT

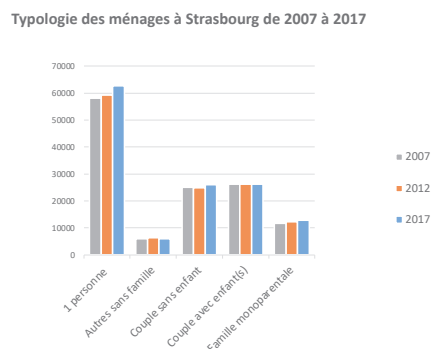


Figure 11: Typologie des ménages à Strasbourg. INSEE RP 2007, 2012, 2017 - traitement DSSJ. Lecture: Plus de 60.000 personnes seules à Strasbourg en 2017.

La composition des ménages strasbourgeois varie peu entre 2007 et 2017, sauf une progression plus forte du nombre de personnes vivant seules.

Parmi les 133.945 ménages, ceux d'une personne sont toujours la catégorie la plus présente (47% en 2017) et qui progresse le plus, puis les couples avec enfants (20%), les couples sans enfants (19%) et les familles monoparentales (10%). La dernière catégorie «autres sans famille» (4%) désigne les ménages au sein desquels cohabitent plusieurs générations, ainsi que les personnes vivant en colocation.

À l'échelle nationale, en 2016, 20% des personnes de plus de 15 ans vivent seules contre 13% en 1990.⁵ À Strasbourg, en proportion pour chaque tranche d'âge, la part de personnes vivant seules est plus importante au-delà de 80 ans, mais en nombre, et en comparaison des autres tranches d'âge, les [25 à 39 ans] sont les plus nombreux (18.245 personnes) et représentent plus du quart des personnes vivant seules à Strasbourg (27%), la deuxième catégorie la plus importante étant celle des [40 à 54 ans], 13.415 personnes, soit 20% des personnes seules à Strasbourg (cf. Figure 12).

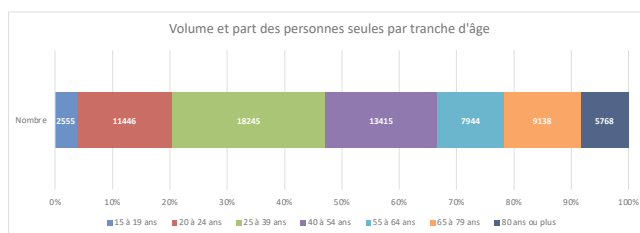


Figure 12: Volume et part des personnes seules par tranche d'âge. Champ: Ménages d'une personne habitant Strasbourg. Source: INSEE RP 2017 Fichier Détail. Traitement DSSJ.

5. Les quartiers aisés sont les plus marqués par l'accueil des nouvelles-venues, quelle que soit leur origine

Au plan national, le rapport sur les mobilités résidentielles de l'Observatoire des territoires⁵ donne les éléments globaux suivants: chaque année en France, une personne sur 10 change de logement, cette mobilité résidentielle baisse depuis la crise de 2008, elle creuse des disparités entre le Sud-Ouest qui gagne des habitant-es au détriment du Nord-Est. Au niveau des métropoles, «Onze métropoles attirent plus d'habitant-es provenant de leur région qu'elles n'en perdent, mais sont en déficit migratoire vis-à-vis du reste de la France. Elles sont principalement situées dans le quart nord-est du pays (Lille, Rouen, Nancy, Metz, Strasbourg, Orléans, Tours, Dijon), globalement peu attractif» et «seul un tiers des métropoles gagnent plus de 20-29 ans qu'elles n'en perdent: Paris et Nantes au premier chef, et dans une moindre mesure Toulouse, Lyon, Montpellier, Strasbourg et Bordeaux».⁶

⁴ Tableaux de l'économie française 2020, p. 11 & 28: www.insee.fr/fr/statistiques/4318291

⁵ Les mobilités résidentielles en France - 2018. Observatoire des territoires. www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/kiosque/2018-rapport-synthese

⁶ www.adeus.org/productions/suivi-du-pdh-du-bas-rhin-2018-2023/files/livvable_pdh_2019.pdf

Origine	Nombre de pers.	Part (%)
Alsace	10601	51.1
De l'étranger	2569	12.4
Français venant de l'étranger	1316	6.3
Hors Alsace	6259	30.2

Tableau 5: Territoire d'origine des personnes qui n'habitaient pas à Strasbourg l'année précédente.
Source: INSEE RP détail 2017

Type de quartier	Nombre de pers.	Part (%)
aisé	5777	28.1
moyen aisé	10871	52.9
moyen populaire	2579	12.5
populaire	1334	6.5

Tableau 6: Type de quartiers de destination des arrivants à Strasbourg en 2017. Source: INSEE RP détail 2017. Lecture: 28,1% des personnes qui arrivent à Strasbourg s'installent dans des quartiers aisés, soit 5.777 personnes.

Type de quartier	Nombre de pers.	Part (%)
aisé	866	34.1
moyen aisé	1147	45.2
moyen populaire	392	15.4
populaire	132	5.2

Tableau 7: Type de quartiers de destination des étrangers venant de l'étranger, arrivant à Strasbourg en 2017. Source: INSEE RP détail 2017. Lecture: 34,1% des étrangers qui arrivent à Strasbourg, soit 866 personnes, s'installent dans des quartiers aisés.

L'Eurométropole de Strasbourg capte 54% des nouvelles personnes entrant dans les intercommunalités du Bas-Rhin, ce sont pour moitié des étudiant·es, les ménages sortant sont des familles et parmi les nouveaux arrivants à Strasbourg, beaucoup sont jeunes entre 18 et 25 ans. Ils viennent principalement d'Alsace afin de poursuivre leurs études ou trouver un premier emploi.

Les quelques 20.700 personnes qui n'habitaient pas à Strasbourg l'année précédant le recensement, effectué sur la période 2015-2019 millésimé en 2017, viennent principalement d'Alsace (cf. Tableau 5). Ces personnes s'installent majoritairement (52,9%) dans les quartiers moyennement aisés (cf. Tableau 6). Les personnes étrangères s'installent également dans ces mêmes quartiers (45,2%). Globalement, elles s'installent à près de 80% dans les quartiers aisés et moyennement aisés (cf. Tableau 7). Ceci rejoint l'analyse de l'Observatoire des Territoires qui relève que les personnes les plus mobiles sont les individus titulaires d'un diplôme du supérieur et appartenant aux professions de cadres et d'ingénieurs (cf. note 6), plus à même de s'installer dans des quartiers aux loyers plus élevés et il ont ainsi contribué à la réduction du déficit migratoire sur cette même période.

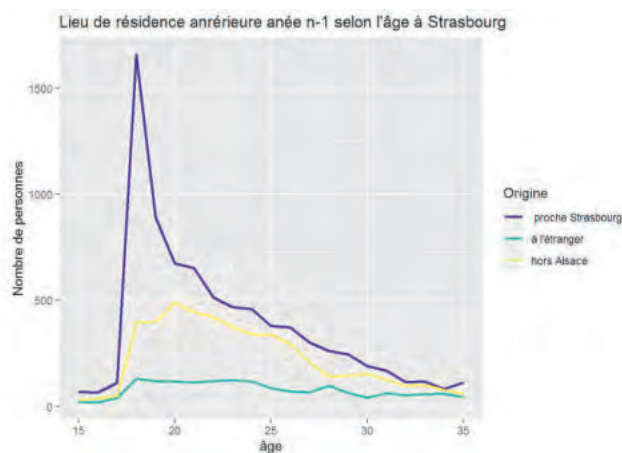


Figure 13: Les âges des nouveaux arrivants à Strasbourg selon leur origine. Source: INSEE RP détail 2017 - traitement DSSJ. Lecture: plus de 1500 jeunes de 18 ans arrivent à Strasbourg sur la période du recensement [2015-2019].

C. UNE POPULATION IMMIGRÉE IMPORTANTE, LIÉE AU STATUT INTERNATIONAL DE STRASBOURG

Le statut de Capitale Européenne et diplomatique, sa position géographique frontalière, donnent à la ville de Strasbourg une place singulière en ce qui concerne les migrations internationales⁷.

Strasbourg est la ville de France où la part d'immigrés est la plus élevée (21,4%) parmi les villes de plus de 200.000 habitant·es (cf. Tableau 8). Entre 2012 et 2017, la part d'immigrés a augmenté en France de 0.8 points de pourcentage pour 1.8 points à Strasbourg. Le nombre d'immigrés y a augmenté de 11,7% depuis 2012 pour atteindre 59.993 immigrés en 2017 (cf. Tableau 9). Une moitié des immigrés vivent dans les quartiers plutôt aisés (49,8%), l'autre dans les quartiers plus populaires (cf. Tableau 10). Le nombre d'immigrés a le plus fortement évolué dans les quartiers de catégorie moyennement aisés.

Ville	Part 2012	Part 2017	Variation %
Nantes	8.3	9.9	1.6
Bordeaux	9.8	11.0	1.2
Rennes	8.9	11.4	2.5
Lille	10.4	12.1	1.7
Lyon	12.2	13.4	1.2
Marseille	13.1	14.9	1.8
Toulouse	13.8	15.2	1.4
Montpellier	15.7	17.0	1.3
Nice	17.2	18.5	1.3
Paris	20.3	20.3	0.0
Strasbourg	19.8	21.4	1.8
FRANCE	8.8	9.6	0.8

Tableau 8: Evolution de la part d'immigrés dans les villes de plus de 200.000 habitant·es - Sources INSEE RP 2012-2017 - traitement DSSJ

⁷ Selon la définition adoptée par le Haut Conseil à l'Intégration, un immigré est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France. Les personnes nées françaises à l'étranger et vivant en France ne sont donc pas comptabilisées [...] La qualité d'immigré est permanente: un individu continue à appartenir à la population immigrée même s'il devient français·e par acquisition. C'est le pays de naissance, et non la nationalité à la naissance, qui définit l'origine géographique d'un immigré (INSEE).

TERRITOIRE	Nbr immigrés	Variation %	Nbr hab.	Part %
Strasbourg	59993	11.7	280967	21.4
Eurométropole	85460	13.4	494091	17.3
Bas-Rhin	123328	9.9	1125561	11.0
CeA	215050	8.1	1889585	11.4

Tableau 9: Les immigrés dans les différents niveaux de collectivité d'Alsace- Lecture: En 2017, pour le territoire de Strasbourg, le nombre d'immigrés est de 59993, soit une variation pour ce territoire de 11.7 % depuis 2012. Source: INSEE RP 2012,2017 - traitement DSSJ.

Q4	Nbr immigrés	Part/Strasbg %	Variation %	Part Nbr hab. Quartier %
aisé	9974	16.8	9.6	16.1
moyen aisé	19587	33.0	15.2	16.8
moyen populaire	14076	23.7	15.0	27.3
populaire	15685	26.4	5.2	32.7

Tableau 10: Les immigrés à Strasbourg selon les types de quartiers - Source INSEE - traitement DSSJ

D. PROJECTIONS DE POPULATION À L'HORIZON 2026: PLUS DE 300.000 HABITANT·ES

Les projections de population réalisées par l'Insee⁸ donnent pour Strasbourg une augmentation de population de 4% à 7% entre 2022 et 2026 par rapport à la population de 2017. Soit en 2026 un gain de plus de près de 20.000 habitant·es (cf. Tableau 11). Selon ce modèle, les augmentations les plus importantes concerneront les tranches d'âge 30-44 ans (+5.518) et 18-24 ans (+2.590).

À noter que les taux de croissance sont les plus élevés pour les enfants de moins de 5 ans (20%), les 15-17 ans (+12%) et les personnes âgées de 30-44 ans comme les 75 ans et plus (+10%).

Tranches d'âge	2017	2026	Évolution 17-26	Évolution%
0 - 2 ans	10 680	12 946	2 266	21%
3 - 5 ans	9 773	11 741	1 968	20%
6 - 10 ans	16 797	17 639	842	5%
11 - 14 ans	12 579	13 408	829	7%
15 - 17 ans	9 499	10 651	1 152	12%
18 - 24 ans	44 313	46 903	2 590	6%
25 - 29 ans	27 758	29 153	1 395	5%
30 - 44 ans	55 601	61 119	5 518	10%
45 - 59 ans	44 686	44 954	268	1%
60 - 74 ans	31 458	32 543	1 085	3%
75 ans et plus	18 895	20 692	1 797	10%
TOTAL	282 039	301 749	19 710	7%

Tableau 11: Projections démographiques par tranches d'âge en 2026. Source: INSEE (Omphale) - Champ: Ville de Strasbourg

⁸L'Insee réalise des projections de population pour les territoires de plus de 50.000 habitant·es. Les projections de population établies par l'Insee pour la France ont pour point de départ les derniers effectifs définitifs de la population par sexe et âge. La méthode (Omphale) simule chaque année jusqu'à l'horizon de projection le nombre d'hommes et de femmes de chaque âge sur la base d'hypothèses sur l'évolution des trois composantes des variations de population: fécondité, mortalité et migrations.



2 Les revenus, la précarité et les minima sociaux

A. LES EFFETS DE LONG TERME DE LA CRISE FINANCIÈRE DE 2008

Les politiques publiques de réduction de la pauvreté monétaire mettent en relation la question des revenus avec celles de l'emploi et des allocations sociales dont la finalité est de compenser les pertes d'emploi ou insuffisances de revenus dues au chômage, au handicap ou à l'activité à temps partiel.

Certaines de ces difficultés sociales sont amplifiées lors de crises comme celle de 2008, mais les politiques de réduction de la pauvreté monétaire ont eu un fort effet d'atténuation des effets sociaux de ces crises. Ainsi, les données de l'INSEE montrent au niveau national les effets de la crise financière de 2008. Jusqu'à cette année-là, les revenus étaient en progression quasi constante. À partir de 2008 les revenus les plus modestes sont en baisse quasi continue jusqu'à 2017. Les effets de cette crise ont donc été durables et se sont aggravés avec le temps (cf. Figure 14). Ces données montrent également l'effet d'amortisseur apporté par les prestations sociales (revenus après distribution) et qui ont limité la baisse à - 5 % des revenus disponibles des ménages les plus modestes.

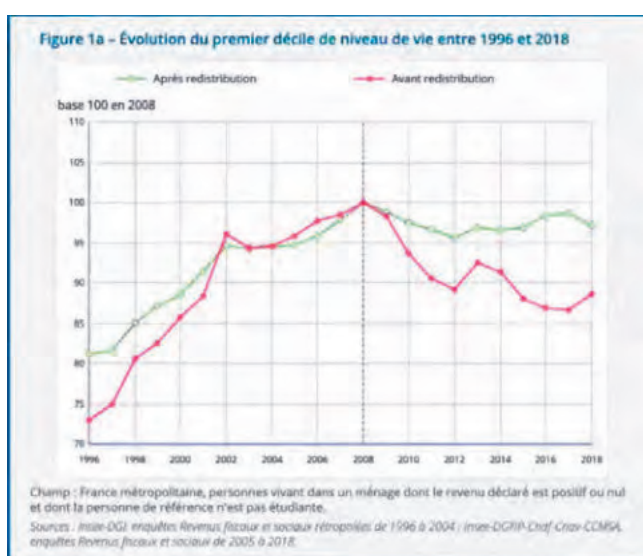


Figure 14 : Evolution du premier décile de niveau de vie entre 1996 et 2018 - champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante. Sources : Insee-DGL enquête Revenus fiscaux et sociaux métropolitaines de 1996 à 2004 ; Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux de 2005 à 2018.

À Strasbourg, entre 2006 et 2015, les revenus déclarés ont augmenté de +18% pour le 9^e décile de revenu et baissé de - 19% pour le premier décile⁹ (cf. Figure 15).

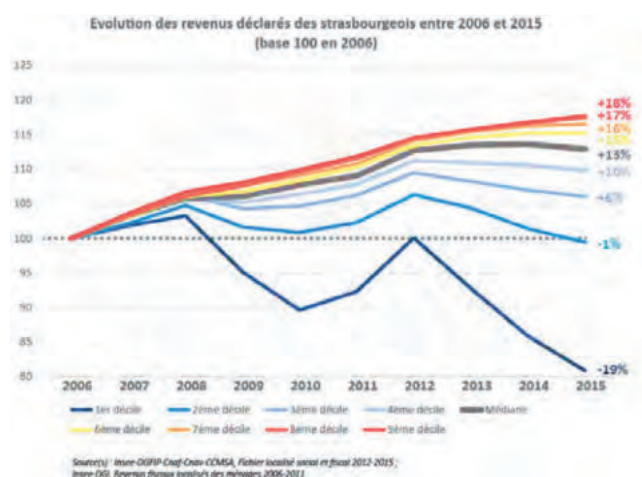


Figure 15 : Evolution des revenus déclarés par déciles de revenus de 2006 à 2015. Source INSEE - traitement GCT

B. UNE STRUCTURE DES REVENUS À STRASBOURG AVEC DE FORTES DISPARITÉS

Le revenu disponible annuel médian par unité de consommation des habitant·es de Strasbourg est de 18.790 € en 2018 (en légère hausse : 18.115 € en 2015), soit 1.565 € mensuels (cf. Tableau 12). Ce revenu médian se situe entre celui de Nantes¹⁰ et celui de Montpellier. Il est plus faible que le revenu médian de la France métropolitaine (21 110 €) et de la région Grand-Est (21 030 €). L'écart est plus important avec le revenu médian du département du Bas-Rhin, qui atteint 22 090 €.

	2018
Médiane du revenu disponible par unité de consommation (en euros)	18 790
Rapport interdécile (sans unité)	4,3
1er décile (en euros)	9 330
9e décile (en euros)	39 810

Tableau 12 : Le revenu disponible médian - INSEE 2018

⁹ Le 1^{er} décile est le revenu au-dessous duquel se situent 10% des revenus, le 9^e décile est le revenu au-dessous duquel se situent 90% des revenus. <https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/1er-decile-du-revenu-disponible-par-uc>

¹⁰ Revenu médian à Nantes (21 860€) et Montpellier (18 110 €). Le revenu médian de la France métropolitaine 21 110€ (20 546€ en 2015) et de la région Grand-Est 21 030 € (20 502 € en 2015) sont également en hausse. L'écart est plus important avec le revenu médian du département du Bas-Rhin, qui atteint 22 090 € (21 512 € en 2015)

À l'échelle nationale en 2018, le taux de pauvreté est de 14,6%. Il est à Strasbourg de 26%, soit 5 points de plus que la moyenne des 11 plus grandes villes de France, ce taux variant de 15% pour Lyon, à 27% pour Montpellier. Rapporté à la tranche d'âge du référent fiscal du ménage, le taux de pauvreté atteint 33% chez les jeunes de moins de 30 ans (cf. Figure 16)

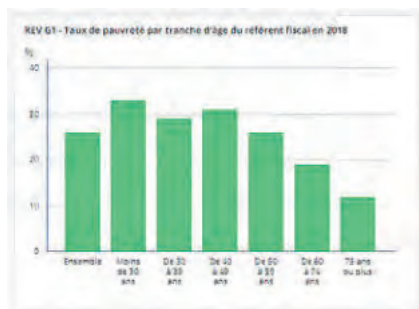


Figure 16: Taux de pauvreté par tranche d'âge à Strasbourg.
Source INSEE filosofi 2018

Les niveaux de revenus mensuels disponibles par unité de consommation varient fortement selon l'âge du référent fiscal et selon la composition familiale¹¹. Ils sont comparés dans les tableaux suivants aux montants de référence pour caractériser la précarité financière des ménages et l'intensité de la pauvreté.

Montants de référence	2018
RSA personne seule en 2018	545.48€
Seuil de pauvreté INSEE à 50 %	885€
Seuil de pauvreté à 60 %	1 063€

1. 40% des strasbourgeois de moins de 50 ans sont sous le seuil de pauvreté avant prestations sociales

La médiane des revenus¹² déclarés des moins de 30 ans à 1.291€ mensuels est inférieure à la médiane générale des revenus mensuels de 1.565€. Ainsi 40% des moins de 30 ans ont des revenus inférieurs au seuil de pauvreté INSEE à 60% à 1.063€ mensuels (cf. Figure 17).

Âge	1 ^{er} décile*	2 ^e décile	3 ^e décile	4 ^e décile	Médiane (€)	6 ^e décile	7 ^e décile	8 ^e décile	9 ^e décile
moins de 30 ans	99	491	755	1018	1291	1552	1844	2188	2705
de 3 à 39 ans	106	487	734	1012	1345	1684	2055	2540	3319
de 40 à 49 ans	154	469	706	949	1239	1583	2001	2536	3443
de 50 à 59 ans	269	607	912	1232	1587	1951	2377	2953	4158
de 60 à 74 ans	505	905	1223	1511	1802	2130	2572	3216	4578
75 ans ou plus	797	1179	1413	1621	1843	2137	2517	3090	4290

Figure 17: Niveau de revenus mensuels déclarés par unité de consommation selon l'âge du référent fiscal. Source(s): Insee -DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2018.

2. 50% des familles monoparentales strasbourgeoises sont sous le seuil de pauvreté et 30% après prestations sociales

La médiane des revenus déclarés des familles monoparentales de 909€ est inférieure au seuil de pauvreté INSEE à 60% (cf. Figure 18), ces revenus sont les plus faibles pour tous les déciles par rapport aux autres types de composition familiale.

	1 ^{er} décile	2 ^e décile	3 ^e décile	4 ^e décile	Médiane (€)	6 ^e décile	7 ^e décile	8 ^e décile	9 ^e décile
Hommes seuls	24	532	933	1269	1540	1809	2128	2557	3384
Femmes seules	305	778	1116	1373	1593	1829	2111	2507	3267
Couples sans enfant	852	1308	1641	1944	2257	2593	3003	3604	4856
Couples avec enfant(s)	321	583	808	1074	1383	1733	2141	2698	3743
Familles monoparentales	0	163	424	656	909	1174	1484	1889	2540
Ménages complexes	270	527	739	941	1158	1426	1763	2204	2969

Figure 18: Niveau de revenus mensuels déclarés par unité de consommation selon la composition familiale. Source(s): Insee -DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2018.

¹¹ Un ménage complexe se définit par rapport aux autres types de ménages. Il s'agit d'un ménage qui n'est pas composé soit d'une seule personne, soit d'une seule famille (un couple sans enfant, un couple avec enfants ou une famille monoparentale) <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1641>

¹² La médiane est la valeur du revenu fiscal partageant la population en deux groupes de tailles strictement égales: la moitié de la population gagne plus de ce seuil et l'autre moitié, moins.

Pour 30% des familles monoparentales, leurs revenus disponibles¹³ – après redistribution – restent inférieurs au seuil de pauvreté à 60% (cf. Figure 19) et ces revenus demeurent les plus faibles pour tous les déciles en comparaison des autres types de composition familiale.

Type de famille	1 ^{er} décile	2 ^e décile	3 ^e décile	4 ^e décile	Médiane (€)	6 ^e décile	7 ^e décile	8 ^e décile	9 ^e décile
Hommes seuls	710	938	1146	1348	1539	1743	1993	2334	2962
Femmes seules	770	1052	1243	1432	1598	1783	2013	2355	2945
Couples sans enfant	1039	1383	1653	1883	2135	2407	2750	3248	4273
Couples avec enfant(s)	771	953	1110	1287	1504	1769	2098	2541	3361
Familles monoparentales	724	848	950	1085	1232	1379	1586	1887	2385
Ménages complexes	783	961	1099	1240	1394	1580	1837	2165	2783

Figure 19: Niveau de revenus mensuels disponibles par unité de consommation selon la composition familiale

3. Un taux de pauvreté de 8% (Orangerie Conseil des XV) à 51% (Neuhof-Cités)

Le taux de pauvreté peut être estimé par quartier à partir des données infra communales de 2017, année pour laquelle le seuil de pauvreté (à 60%) est de 1.041 euros. Estimé à 25% de la population strasbourgeoise en 2017, il passe à 26% en 2018.

Le taux de pauvreté n'est pas déterminé par l'INSEE pour tous les IRIS*. Il est donc non disponible pour les quartiers Elsau-Maison d'arrêt, Meinau-Villas, Neuhof-Port autonome-forêt, Port du Rhin et Wacken.

Le taux de pauvreté est inférieur à 20% pour les quartiers Orangerie-Conseil des XV, Robertsau, Centre-Ville, Tribunal, Vieux-Cronenbourg, Neudorf et Neuhof-Village.

Il est supérieur à 40% pour les quartiers Cronenbourg-Cité Nucléaire, Elsau, HautePierre et Neuhof-Cités.

Quartiers	Taux de pauvreté (%)
Bourse - Krutenau	21
Centre - Ville	13
Cité de l'III	25
Cronenbourg - Cité Nucléaire	41
Elsau	46
Esplanade	30
Gare	25
HautePierre	46
Hohberg	37
Koenigshoffen	26
Meinau - Canadière	32
Meinau - ZA plaine des Bouchers	33
Montagne - Verte	30
Musau	37

Quartiers	Taux de pauvreté (%)
Neudorf	17
Neuhof - Cités	51
Neuhof - Village	18
Orangerie - Conseil des XV	8
Poteries	25
Robertsau	9
Spach - Rotterdam	20
Tribunal	16
Vieux - Cronenbourg	16
Strasbourg	25
EMS	19,5
Bas - Rhin	13
France Métropolitaine	14,5

¹³ Le revenu disponible est le revenu déclaré, augmenté des prestations sociales reçues et diminué des impôts versés.

C. UNE ÉVOLUTION DU REVENU DISPONIBLE DE 2012 À 2017 CARACTÉRISÉE PAR QUARTIER

En 2017, dans la plupart des cas, les hausses ou les baisses de revenus concernent la quasi-totalité des déciles de revenus d'un quartier. Sur les 24 quartiers pour lesquels les données sont disponibles, 13 d'entre eux connaissent des hausses de revenus pour la quasi-totalité des déciles. Les quartiers ayant un nombre important d'habitants connaissant une baisse quasi générale sont les quartiers Cité de l'III, Esplanade, Hohberg, Montagne Verte, Musau et Poteries.

Quartiers	Évolution des revenus fiscaux des ménages par unité de consommation de 2013 à 2017 (mensuel en €)								
	1 ^{er} décile	2 ^e décile	3 ^e décile	4 ^e décile	Médiane	6 ^e décile	7 ^e décile	8 ^e décile	9 ^e décile
Bourse - Krutenau	-2	-8	14	23	54	49	52	69	42
Centre - Ville	41	55	91	113	132	117	109	110	150
Cité de l'III	34	15	-17	-3	-21	-27	25	-53	-53
Cronenbourg - Cité Nucléaire	43	61	48	58	91	73	111	123	154
Elsau	50	54	39	11	16	15	22	14	-27
Esplanade	-27	-67	-72	-75	-51	-72	-46	-75	-98
Gare	30	28	43	75	98	95	84	96	111
Hautepierre	157	159	170	192	242	211	278	321	432
Hohberg	-4	-32	-41	-4	-2	10	-13	20	92
Koenigshoffen	10	-9	-13	-28	0	-19	5	20	92
Meinau - Canadière	21	49	43	45	26	26	46	31	2
Meinau - Villas	16	61	48	40	36	33	-9	12	279
Montagne - Verte	18	-13	-25	-28	-53	-39	-47	-54	-39
Musau	7	-31	-53	-62	-63	-82	-5	80	86
Neudorf	-18	-28	-6	6	0	6	5	-9	3
Neuhof - Cités	65	70	50	52	38	50	60	90	68
Neuhof - Village	25	10	-13	6	8	23	18	3	-39
Orangerie - Conseil des XV	1	8	31	6	-14	2	-26	27	176
Port du Rhin	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Poteries	16	-4	-3	-14	-52	-18	-18	37	25
Robertsau	-16	7	27	49	32	49	35	9	52
Spach - Rotterdam	51	71	53	44	38	56	54	97	64
Tribunal	12	38	41	71	92	92	95	119	132
Vieux - Cronenbourg	161	217	261	302	396	339	423	493	628
Wacken	-95	4	-31	-23	-84	-34	-118	-177	-198
Strasbourg	26	11	12	14	44	27	48	35	20
EMS	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Bas - Rhin	17	21	35	41	51	50	46	43	36
CEA	25	27	39	44	58	52	53	56	66
France Métropolitaine	48	50	59	68	86	77	83	82	90

Tableau 14: évolution du revenu disponible par quartier - INSEE 2013-2017

Cette évolution est sensiblement différente de celle qui a fait suite à la crise financière de 2008 où les revenus disponibles avaient connus une baisse de 2008 à 2009 dans tous les quartiers, pour les revenus les plus faibles jusqu'au troisième décile.

D. UNE FORTE HAUSSE DU NOMBRE D'ALLOCATAIRES DE MINIMA SOCIAUX DEPUIS 2013

La Caisse d'allocation familiale a connu depuis les années 1970 un élargissement conséquent des types de prestations pour ses allocataires ; que ce soient des minimas sociaux, des aides à l'emploi, des aides au logement ou des aides à la parentalité dont les allocations familiales.

Dans le Bas-Rhin, le nombre d'allocataires bénéficiaires d'au moins une allocation est en forte augmentation sur la période 2013-2019. Cette augmentation est fortement due à l'apparition de la prime d'activité (voir plus loin).

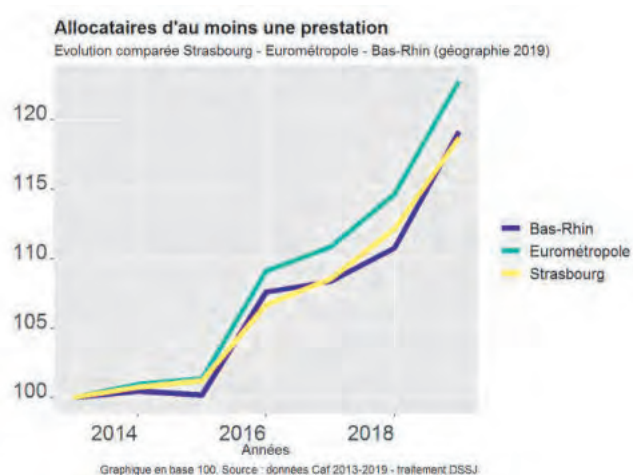
À Strasbourg, compte tenu de la part très importante de personnes isolées et de l'augmentation de la précarité, la part des allocataires de minimas sociaux et aides au logement augmente plus fortement que celle des allocataires de prestations familiales.

1. Une augmentation de plus de 18 % du nombre d'allocataires strasbourgeois-es

Depuis 2013, le nombre d'allocataires bénéficiaires d'au moins une allocation augmente fortement dans le Bas-Rhin (+19,1%) et plus encore dans l'Eurométropole (+22,8%) mais un peu en deçà à Strasbourg (18,7%) à Strasbourg, bien supérieure à l'augmentation de la population strasbourgeoise (+3%).

Collectivités	Nbr. alloc.	Variation (%)	Part des ménages (%)
Strasbourg	90518	18.7	67.6
Eurométropole	134056	22.8	58.7
Bas-Rhin	229892	19.1	46.6

Tableau 15: Nombre de bénéficiaires d'au moins une allocation. Source: Caf du Bas-Rhin 2013-2019, INSEE RP 2017 – traitement DSSJ. Lecture: En 2019, la Caf compte 90.518 allocataires à Strasbourg, en augmentation de 18,7% depuis 2013 et qui représente 67,6% des ménages pour ce territoire.



2. Près de 90 % des ménages sont allocataires de la Caf dans les quartiers populaires

En appliquant la typologie des quartiers aux indicateurs de l'INSEE et de la Caf, cela permet de constater les répartitions de ménages et des allocataires selon la gradation sociale des quartiers (cf. Tableau 16 et Tableau 17). Ainsi, la proportion la plus importante de ménages (46%) réside dans des quartiers moyennement aisés et près de 90% des ménages sont allocataires de la Caf dans les quartiers populaires et cette proportion diminue jusqu'à moins de 50% dans les quartiers aisés.

Quartiers	Nbr. ménages	Part des ménages strasbourgeois (%)
aisé	31369	23.6
moyen aisé	61140	46.0
moyen populaire	22787	17.1
populaire	17711	13.3

Tableau 16: Répartition des ménages strasbourgeois selon la typologie de quartier. Source: INSEE 2017 – ORS-Grand Est, traitement DSSJ.

Lecture: les quartiers dits « aisés » comprennent 31.369 ménages qui représentent 23,6% de l'ensemble des ménages strasbourgeois.

Quartiers	Nbr. allocataires	Nbr. ménages	Part des allocataires sur l'ensemble des ménages de ce type de quartier (%)
aisé	15322	31369	48.8
moyen aisé	41427	61140	67.8
moyen populaire	16124	22787	70.8
populaire	15900	17711	89.8

Tableau 17: Répartition des strasbourgeois-es allocataires de la Caf selon la typologie de quartiers. Source: INSEE 2017 – ORS-Grand Est, traitement DSSJ.

Lecture: les quartiers dits « aisés » comprennent 15.322 allocataires de la Caisse des allocations familiales, ce qui représente 48,8% des 31.369 ménages qui résident dans ces quartiers.

3. L'évolution du nombre d'allocataires dépendants des prestations de la Caf

À l'échelle du Bas-Rhin, 53% des allocataires totalement dépendants des prestations sociales résident à Strasbourg en 2017. Ce nombre a augmenté plus fortement dans le Bas-Rhin depuis 2013 (+32,4%) qu'à Strasbourg (+27,3%). Il concerne la part de ménage la plus élevée que les autres niveaux de collectivité: à Strasbourg, 11,8% vs 6% dans le Bas-Rhin et 9,3% dans l'Eurométropole.

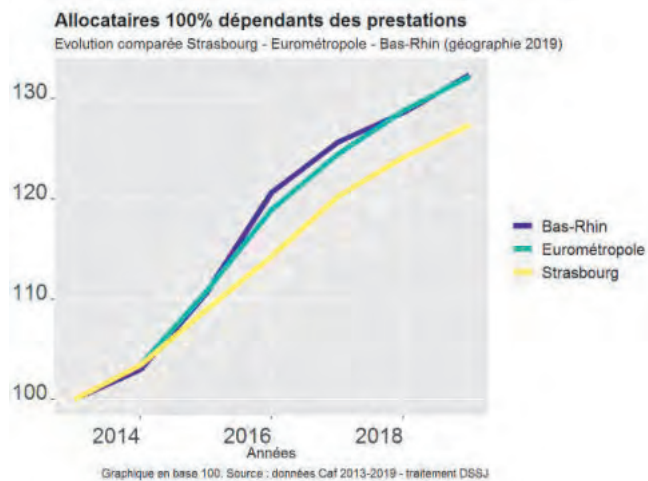


Figure 20: Evolution du nombre d'allocataires totalement dépendants des prestations de la Caf. Champ: allocataires de Strasbourg, Eurométropole, Bas-Rhin. Source: Caf 2013-2019.

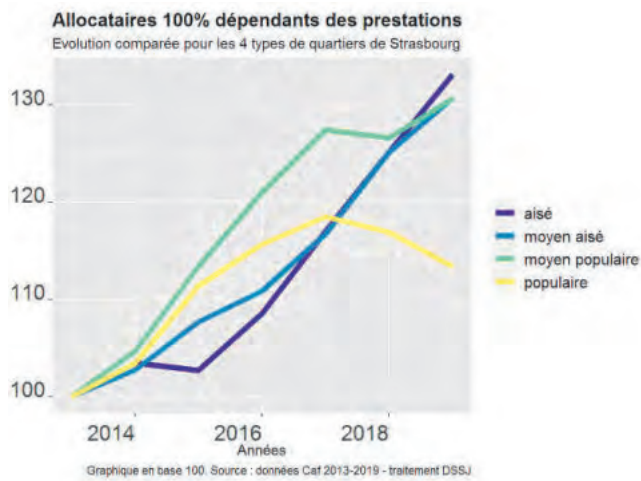


Figure 21: Evolution du nombre d'allocataires totalement dépendants des prestations de la Caf par type de quartiers. Source: Caf 2013-2019.

Collectivités	Nbr. alloc. 100% dépendants	Variation (%)	Part des ménages (%)
Strasbourg	15786	27,3	11,8
Eurométropole	21148	32,2	9,3
Bas-Rhin	29442	32,4	6,0

Tableau 18: Les allocataires totalement dépendants des prestations sociales - évolutions territoriales - source Caf - Champ les allocataires à Strasbourg de 2013 à 2019 - traitement DSSJ. Lecture: Strasbourg compte 15.786 allocataires en 2019 totalement dépendants des prestations sociales, avec une augmentation de 27,3% depuis 2013. Ce nombre représente 11,8% des ménages.

Quartier	Nbr. alloc. 100% dépendants	Variation (%)	Part des ménages (%)
aisé	2000	33,2	6,7
moyen aisé	6532	30,7	10,0
moyen populaire	2041	30,7	12,5
populaire	3900	13,4	22,0

Tableau 19: Nombre d'allocataires totalement dépendants des prestations de la Caf par type de quartiers. Source: Caf 2013-2019.

Le nombre d'allocataires totalement dépendants des prestations augmente de plus de 30% dans les tous les types de quartiers hors quartiers populaires où il connaît depuis 2017 un fléchissement et une augmentation «seulement» de +13,4% depuis 2012, fléchissement à mettre en relation avec la forte augmentation des bénéficiaires de la prime d'activité dans ces quartiers (cf. section III.D.1). Dans ces mêmes quartiers, plus d'un ménage sur cinq est totalement dépendant des prestations sociales.

À l'échelle de chaque quartier, les accroissements les plus forts du nombre d'allocataires totalement dépendants (supérieurs à +70%) concernent la Robertsau, le Vieux-Cronenbourg, Poteries et Meinau-Villas. Parmi tous les quartiers où la variation de ce nombre d'allocataires est supérieure à 10%, on retrouve les quartiers populaires de Hautepierre, Elsau et Port-du-Rhin pour lesquels ces allocataires représentent plus d'un ménage sur 5 de ces quartiers (cf. Tableau 20).

Observations et ressentis du Groupe d'Analyse Partagée:

- Les associations représentées sont essentiellement actives dans l'accueil de migrantes. C'est donc le prisme des constats partagés. Au-delà de la précarité de leur public, des multiples difficultés liées à la non maîtrise du français, de la disparité de leurs niveaux de diplôme, de la complexité et le manque de visibilité des dispositifs, dans un contexte de crise sanitaire qui accroît les difficultés des publics fragiles, les participant·es interrogent la possibilité d'évaluer le non recours aux droits.

Quartiers (extrait des 28)	catégorie	Nbr. alloc. 100% dépendants	Variation %	Part des ménages de ce quartier (%)
Robertsau	aisé	402	73,3	4,8
Vieux-Cronenbourg	moyen aisé	499	71,5	7,8
Poteries	moyen populaire	285	70,7	12,7
Meinau-Villas	aisé	119	70,0	6,6
Port du Rhin	populaire	218	54,5	20,8
Esplanade	moyen aisé	583	47,2	10,3
Montagne-Verte	moyen populaire	702	45,6	12,8
Hohberg	moyen populaire	198	45,6	13,5
Orangerie-Conseil des XV	aisé	430	37,4	4,3
Tribunial	moyen aisé	514	35,7	8,2
Koenigshöffen	moyen populaire	780	31,8	12,1
Neudorf	moyen aisé	2621	29,4	11,6
Cité de l'III	populaire	326	28,9	17,8
Bourse-Krutenau	moyen aisé	749	25,7	10,7
Neuhof-Village	moyen aisé	465	21,7	9,4
Centre-Ville	aisé	1114	19,7	10,4
Elsau	populaire	439	18,0	20,6
Hautepierre	populaire	996	17,6	21,1
Gare	moyen aisé	1101	17,3	15,1
Cronenbourg - Cité Nucléaire	populaire	549	16,8	16,4
Spach-Rotterdam	moyen populaire	295	11,7	12,1

Tableau 20: Nombre d'allocataires totalement dépendants des prestations sociales. Source Caf 2013-2019. Champ: sélection des quartiers de Strasbourg pour lesquels le nombre d'allocataires totalement dépendants des prestations sociales a augmenté de plus de 10% depuis 2013. Lecture: Dans le quartier de la Robertsau réside essentiellement une population aisée, et parmi elle, 402 allocataires totalement dépendants des prestations sociales, résultant d'une augmentation de 73,3% depuis 2013 et qui représente 4,8% des ménages de ce type de quartier en 2019.

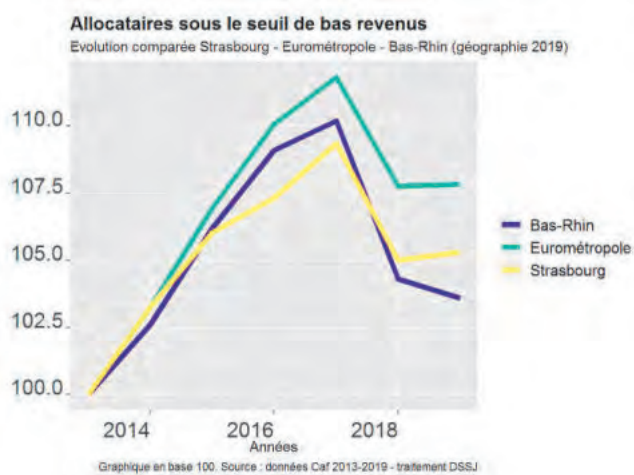
4. Augmentation du nombre de familles d'allocataires sous le seuil de bas-revenus de 2013 à 2019

Le nombre d'allocataires à bas revenus¹⁴, soit 31 571 allocataires en 2019, a connu une augmentation de +5% depuis 2013 et concerne 1/4 des ménages strasbourgeois et représente près de la moitié des ménages à bas revenus du Bas-Rhin.

Cette évolution se situe entre celle du Bas-Rhin et celle de l'Eurométropole.

À Strasbourg, le nombre de familles à bas-revenu a fléchi de -5% en 6 ans dans les quartiers populaires alors qu'il a augmenté de +5% à +10% dans toutes les autres catégories de quartiers.

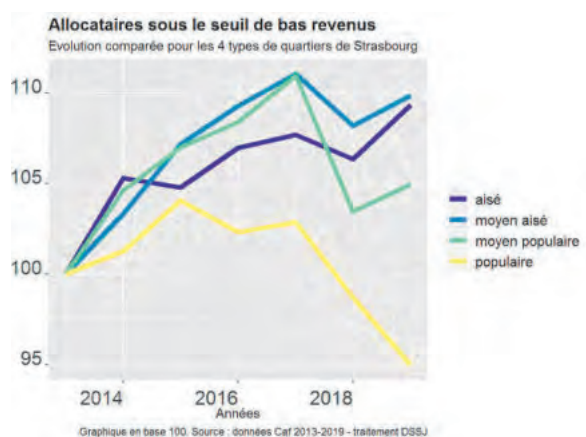
Dans le détail, cette part augmente de plus de 30% dans le quartier « Vieux Cronembourg » et de plus de 20% dans les quartiers Port du Rhin, Poteries, Esplanade et Meinau Villas.



Collectivités	Nbr. alloc. sous le seuil de bas revenus	Variation (%)	Part des ménages (%)
Strasbourg	31571	5,3	23,6
Eurométropole	44358	7,8	19,4
Bas-Rhin	65809	3,6	13,3

Tableau 21: Les allocataires sous le seuil de bas-revenu – évolutions territoriales – source Caf – Champ les allocataires à Strasbourg de 2013 à 2019 – traitement DSSJ. Lecture: Strasbourg compte 31.571 allocataires en 2019 sous le seuil de bas revenus, avec une augmentation de 5,3% depuis 2013. Ce nombre représente 23,6% des ménages.

Les évolutions du nombre d'allocataires à bas revenus présentent des différences marquées selon les types de quartiers. Ils résident principalement dans les quartiers moyennement aisés (12.317 allocataires en 2019) soit 20 % des ménages de ces quartiers et ce nombre a progressé de près de 10 % depuis 2013. Dans les quartiers populaires, moins peuplés, les allocataires à bas revenus représentent 46,5 % des ménages, et le nombre de ces allocataires a baissé de -5 % depuis 2013.



Quartier	Nbr. alloc. sous le seuil de bas revenus	Variation (%)	Part des ménages (%)
aisé	3746	9,3	11,9
moyen aisé	12317	9,8	20,1
moyen populaire	6712	4,9	29,5
populaire	6243	-5,0	46,5

Tableau 22: Les allocataires à bas revenus – source Caf – champ: les allocataires sous le seuil de bas revenus de 2013 à 2019 – traitement DSSJ

Comme on peut le constater dans le tableau ci-contre, les augmentations les plus fortes en pourcentage concerne tous les types de quartiers. Il est à noter que le quartier du Neudorf, le plus peuplé, comporte une part importante (20,3 %) d'allocataires à bas revenus, faisant suite à une augmentation de plus de 10 % depuis 2013.

Quartiers (extrait des 28)	catégorie	Nbr. alloc. sous le seuil de bas revenus	Variation %	Part des ménages de ce quartier (%)
Vieux-Cronenbourg	moyen aisé	1126	31,5	17,6
Port du Rhin	populaire	424	26,6	40,4
Poteries	moyen populaire	685	24,8	30,5
Esplanade	moyen aisé	1072	23,0	20,7
Meinau-Villas	aisé	228	21,9	12,6
Hohberg	moyen populaire	536	18,6	36,5
Robertsau	aisé	788	18,1	9,4
Montagne-Verte	moyen populaire	1670	14,8	30,5
Wacken	aisé	83	12,2	14,6
Orangerie-Conseil des XV	aisé	856	11,5	8,6
Neudorf	moyen aisé	4586	10,7	20,3
Neuhof-Cités	populaire	1869	-9,8	55,5

Tableau 23: Les allocataires à bas revenus – variations supérieures à +/- 10 % par quartiers – source Caf – champ: les allocataires sous le seuil de bas revenus de 2013 à 2019 – traitement DSSJ. Lecture: pour le quartier «Vieux Cronenbourg», de type «moyen aisé» le nombre d'allocataires à bas revenus a augmenté de 17,6 % depuis 2013 pour atteindre 1.126 en 2019, ce qui représente 17,6 % des ménages de ce quartier.

E. ACCÈS AUX DROITS VARIABLE AU TEMPS DE LA DÉMATÉRIALISATION DES SERVICES PUBLICS

Le défenseur des droits rappelle dans son rapport de 2019¹⁵:

La dématérialisation [constitue] une source d'amélioration pour l'accès aux services publics [...] mais [c'est aussi] un risque potentiel d'exclusion pour l'ensemble des usagers des services publics – Les démarches administratives en ligne nécessitent a minima une connexion internet de qualité et l'accès à des équipements informatiques. Ces deux conditions, évidentes, ne sont pas réunies sur l'ensemble du territoire et dans l'ensemble des foyers français, créant des inégalités face aux possibilités d'usage des services publics en ligne, et, dans les cas où le seul moyen d'accès aux services est internet, une rupture d'égalité devant le service public (in.: Dématérialisation et inégalités d'accès aux services publics – 2019, Le défenseur des droits)

¹⁴ Le seuil de bas revenus est défini par la Caf à 1.096€ en 2019.

¹⁵ Le principe de continuité du service public: ce principe constitue un des aspects de la continuité de l'État et a été qualifié de principe de valeur constitutionnelle par le Conseil constitutionnel dans sa décision 79-105 DC du 25 juillet 1979. Il repose sur la nécessité de répondre aux besoins d'intérêt général sans interruption. • Le principe de l'égalité devant le service public: corollaire du principe d'égalité devant la loi ou devant les charges publiques consacré par la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen du 27 août 1789, ce principe implique que les personnes se trouvant dans une situation identique à l'égard du service public doivent être régies par les mêmes règles. • Le principe d'adaptabilité ou de mutabilité: à la lumière de ce principe, l'autorité administrative doit prendre les mesures d'adaptation du service public afin d'assurer un accès « normal » de l'utilisateur au service public, et elle ne saurait adapter le service public avec pour conséquence que soit compromis cet accès « normal ». (Source: Dématérialisation et inégalités d'accès aux services publics – 2019, Le défenseur des droits www.defenseurdesdroits.fr/sites/default/files/atoms/files/dp-rapportdemat-16.01.19-num.pdf).

L'ANSA et la MEDNUM, dans leur «kit de mise en place de l'indice de fragilité numérique»¹⁶ font les constats suivants: *La dématérialisation croissante des procédures et le remplacement des échanges humains par des interfaces hommes-machines demandent aux individus et aux organisations de s'adapter, d'acquiescer des capacités et d'inventer des réponses à ces défis de la révolution numérique. La transition ne s'effectue pas sans heurts et sans produire de nouvelles formes d'exclusion. Dans certaines situations sociales ou géographiques des individus sont susceptibles de ne pas parvenir à accomplir des démarches, pourtant essentielles à leur maintien dans la vie sociale, à leur santé, à la jouissance de leurs droits.*

La fragilité sociale des individus se conçoit comme une situation de risque d'exclusion ou de maintien dans une situation d'exclusion. La fragilité «numérique» peut alors s'entendre comme l'ensemble des situations sociogéographiques qui empêchent la complétude de démarches dématérialisées. Elle se résorbe par la mise en place d'aides, de compensations, mais aussi par la prise en compte des réalités vécues dès la conception des interfaces numériques.

Pour approcher plus directement la «fragilité numérique» à Strasbourg, l'enquête nationale récurrente de l'INSEE sur l'usage des «technologies Internet»¹⁷ en donne une caractérisation statistique selon plusieurs critères directement liés à l'usage effectif de ces technologies. Il y apparaît que **le niveau d'éducation est le critère le plus discriminant de l'usage de ces technologies**. Les cartes ci-dessous sont établies par l'estimation croisée sur les données du recensement de la population strasbourgeoise relatives au niveau de diplôme ce qui donne pour les quartiers de Strasbourg un taux de non équipement pouvant atteindre le quart des ménages d'un quartier (cf. Figure 22).

Les ménages qui ont la possibilité de se connecter à Internet ne sont pas pour autant habitués aux services administratifs en ligne et cela se traduit par un taux de non usage de ces services pouvant atteindre 52,5% des habitant-es des quartiers populaires de Strasbourg (cf. Figure 23).

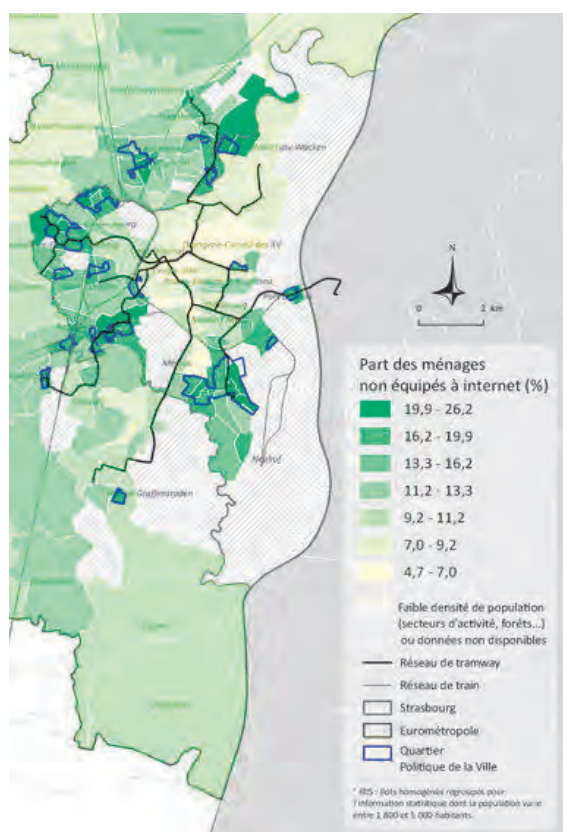


Figure 22: Part des ménages non équipés pour l'accès à Internet - source INSEE Enquêtes sur le TIC auprès des ménages 2019/ RP 2016 - traitement DSSJ, réalisation EMS-CGT - champ: les ménages résidant à Strasbourg. Lecture: dans certaines mailles de HautePierre, 43,3% à 52,5% des individus n'ont pas contacté une administration via Internet depuis un an.

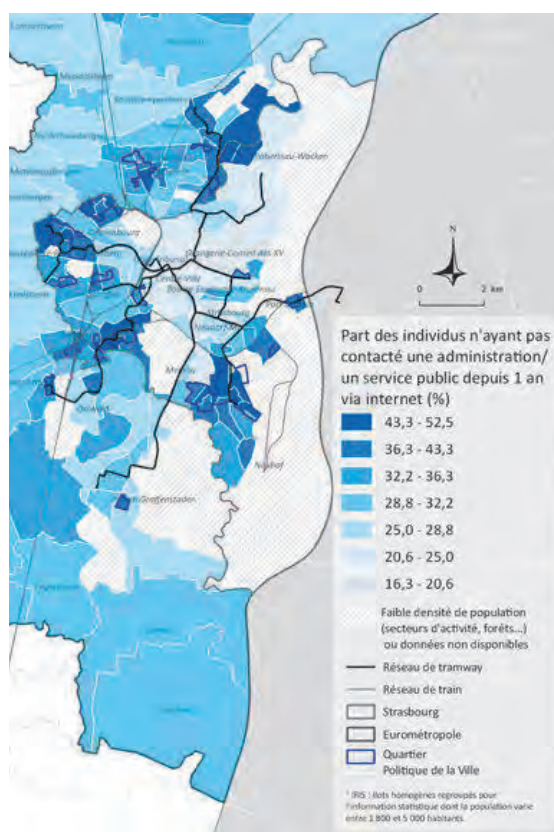


Figure 23: Part des individus n'ayant pas contacté une administration via Internet depuis un an - source INSEE Enquêtes sur le TIC auprès des ménages 2019/ RP 2016 - traitement DSSJ, réalisation EMS-CGT - champ: les ménages résidant à Strasbourg. Lecture: dans certaines mailles de HautePierre, 43,3% à 52,5% des individus n'ont pas contacté une administration via Internet depuis un an.

¹⁶ www.solidarites-actives.com/fr/nos-actualites/publication/decouvrez-et-participez-lindice-de-fragilite-numerique.

¹⁷ INSEE - Enquête sur les technologies de l'information et de la communication www.insee.fr/fr/information/5019305



crédit photo : Elyxandrio Cegarra

3 Activité, emploi, chômage, insertion

A. L'ACTIVITÉ MARQUÉE PAR UN FORT TAUX DE CHÔMAGE

Le tableau ci-dessous présente la décomposition de la population en âge de travailler¹⁸:

Population en âge de travailler (15-64 ans) résidant à Strasbourg 192.948 personnes				
Actifs-ves à Strasbourg 130 876 personnes 68 % part de la population en âge de travailler PAT			Inactifs-ves* 62 073 32 % de la PAT	
Actifs-ves occupées 106 595 personnes 55 % de la PAT	Chômeur-euses (BIT) 24 281 personnes 19 % des actifs-ves 13 % de la PAT	Élèves, étudiant-es et stagiaires non rémunérés 35 979 personnes 18,6 %	Retraités 6 963 personnes 3,6 %	Autres inactifs-ves 9,9 %
	Sous-emploi 30 839 personnes 21 % des actifs-ves occupées	Chômeur-euses (BIT)	Halo du chômage*	
Personnes "concernées" par le chômage				

Évaluation de la part d'actifs et de chômeurs			
Ville	Part actifs	Part actifs occupés	Part chômeurs
Montpellier	65,4	51,5	13,9
Lille	67,2	54,2	13,0
Strasbourg	67,8	55,2	12,6
Toulouse	71,4	59,2	12,1
Marseille	66,7	54,9	11,8
Nantes	72,2	60,5	11,7
Nice	71,1	59,9	11,1
Rennes	65,9	55,0	11,0
Bordeaux	70,0	59,2	10,7
Lyon	73,0	63,3	9,7
Paris	78,1	68,8	9,3
FRANCE	74,0	63,7	10,3

Sur les 11 villes de plus de 200.000 habitant-es, la ville de Strasbourg est en 3^e position des villes avec le plus fort taux de chômage, supérieur de 2,3 points à la moyenne nationale. Le nombre d'actif a légèrement augmenté.

TERRITOIRE	actifs	Variation %	Nbr 15-64ans	Part %
Strasbourg	130868	1,5	192949	67,8
Eurométropole	233317	1,5	328457	71,0
Bas-Rhin	548324	0,8	734080	74,7
CeA	911425	0,2	1216549	74,9

Tableau 24: Taux de chômage dans les villes de plus de 200.000 habitant-es. INSEE RP 2017 - traitement DSSJ. Lecture: la part d'actifs à Montpellier et de 65,4 %, d'actifs occupés 51,5 %, de chômeurs 13,9 %, calculés en proportion de la population en âge de travailler (15-64 ans)

Le taux d'activité est de 67,8 %, inférieur au taux d'activité des autres niveaux de collectivité du fait de statut universitaire de Strasbourg. Le nombre d'actifs-ves diminue globalement dans les quartiers populaires et dans ces quartiers, la part d'actifs-ves est la plus faible (63 %). Elle est la plus forte dans les quartiers moyennement populaires (72 %).

Q28	actifs	Part/Strasbg %	Variation %	Part Nbr 15-64ans	Quartier %
Hohberg	1769	1,4	32,7		75,3
Port du Rhin	872	0,7	28,6		67,6
Wacken	592	0,5	-9,8		70,9
Elsau	2106	1,6	-13,5		64,0
Cité de l'Il	1643	1,3	-14,5		64,7

Tableau 25 Les actifs à Strasbourg de 2012 à 2017 par quartiers où les variations sont supérieures à 10 %

En 2017, pour le quartier Hohberg, le nombre de personnes actives de 15 à 64 ans est de 1.769, ce qui représente 1,4 % de la population de la ville. Ce nombre a varié, pour ce quartier, de 32,7 % depuis 2012. Il représente 75,3 % des personnes en âge de travailler dans ce quartier (cf. Tableau 25).

¹⁸ *Les inactifs sont par convention les personnes qui ne sont ni en emploi (BIT) ni au chômage: jeunes de moins de 15 ans, étudiantes et retraités ne travaillant pas en complément de leurs études ou de leur retraite, hommes et femmes au foyer, personnes en incapacité de travailler

*Le halo regroupe les personnes inactives aux frontières du chômage, qui souhaitent travailler, mais ne sont pas disponibles dans les deux semaines à venir ou encore qui n'ont pas fait de démarche de recherche d'emploi dans les quatre semaines précédentes.

Relation entre taux d'emploi, taux d'activité et taux de chômage: le taux d'emploi est égal au taux d'activité si le chômage est nul. Résumé dans la formule: taux d'emploi = taux d'activité *(1 - taux de chômage).

1. La population au chômage à Strasbourg en 2017 et sa variation depuis 2012

La part de personnes au chômage, des personnes en âge de travailler, à Strasbourg (12,6%) est plus forte qu'à toutes les échelles en Alsace, et a augmenté de (+5,1%), moins que l'Eurométropole (+6,9%).

Près de 40% des personnes au chômage résident dans des quartiers moyennement aisés où ils représentent 11% des habitant-es de ces quartiers. Le nombre de chômeur-euses augmente plus (+11,3%) dans les quartiers moyennement populaires alors qu'il diminue dans les quartiers les plus populaires (-6,6%) mais représente dans ces quartiers plus de 19% des personnes en âge de travailler.

TERRITOIRE	chômeurs	Variation %	Nbr 15-64 ans	Part %
Strasbourg	24272	5.1	192949	12.6
Eurométropole	36704	6.9	328457	11.2
Bas-Rhin	66756	4.6	734080	9.1
CeA	116596	3.5	1216549	9.6

Tableau 26: Le chômage en Alsace à tous les niveaux de collectivité - source INSEE 2012-2017, traitement DSSJ

Q4	chômeurs	Part/Strasbg %	Variation %	Part Nbr 15-64 ans Quartier %
aisé	3227	13.4	4.1	7.5
moyen aisé	9315	38.7	9.4	11.0
moyen populaire	5743	23.9	11.3	17.0
populaire	5771	24.0	-6.6	19.3

Tableau 27: le chômage selon les types de quartier à Strasbourg et variations supérieures à 10%. Source: INSEE RP 2012,2017 - traitement DSSJ - Lecture: En 2017, pour les quartiers dont les habitant-es sont principalement de catégorie aisée, le nombre de personnes au chômage de 15 à 64 ans est de 3.227, ce qui représente 13.4% des chômeur-euses à Strasbourg. Le nombre de chômeur-euses a varié, pour ce type de quartier, de 4.1% depuis 2012. Il représente 7,5% des personnes en âge de travailler.

À l'échelle des 28 quartiers de Strasbourg, le chômage a beaucoup varié. Il reste supérieur à 20% des 15-64 ans dans les quartiers Cité de l'III, Elsau, Port du Rhin et Cronenbourg - Cité Nucléaire, bien qu'il ait baissé de -12,4% à l'Elsau entre 2012 et 2017. Le chômage a augmenté de près de 20% et plus dans les quartiers Koenigshoffen, Tribunal, Esplanade, NeuhoF-Village, jusqu'à +42,5% dans le quartier du Hohberg.

Quartiers	Nbr. de chômeur-euses en 2017	Variation %	Part 15-64 ans par quartier en %
Bourse-Krutenau	918	10.3	10.2
Centre-Ville	1120	-4.0	7.9
Cité de l'III	553	-9.5	21.8
Cronenbourg - Cité Nucléaire	1132	1.9	20.1
Elsau	693	-12.4	21.1
Esplanade	1150	24.2	11.8
Gare	1365	12.7	12.8
HautePierre	1567	-8.5	18.5
Hohberg	453	42.5	19.3
Koenigshoffen	1651	19.9	16.9
Meinau-Canardière	1168	-2.0	17.5
Meinau-Villas	148	-28.2	6.0
Montagne-Verte	1334	11.3	16.5
Musau	342	17.5	15.6
Neudorf	3077	-1.3	10.5
Neuhof-Cités	1212	-14.3	18.6
Neuhof-Village	856	31.3	12.0
Orangerie-Conseil	939	12.2	6.9
Port du Rhin	272	8.4	21.1
Poteries	534	2.9	14.7
Robertsau	959	14.0	8.2
Spach-Rotterdam	603	8.3	18.7
Tribunal	1002	20.1	10.4
Vieux-Cronenbourg	947	0.2	10.8

Tableau 28: L'évolution du chômage dans les 28 quartiers de Strasbourg, entre 2012 et 2017

2. Le Halo autour du chômage : une population hétérogène et une situation transitoire

Le halo autour du chômage est constitué d'inactifs-ves n'étant pas au chômage au sens du Bureau international du travail mais étant dans une situation qui s'en approche. Au plan national, ce halo compte 1,4 million de personnes en 2015 (contre 2,9 millions de chômeur-euses).

Relativement stable entre 2003 et 2008, le halo a augmenté progressivement avec la crise. Mais il est moins lié aux fluctuations de l'activité économique que le nombre de chômeur-euses.

Par sa structure sociodémographique, le halo est proche du chômage, avec une différence: il est plus féminin. Comme les chômeur-euses, les personnes qui se trouvent dans le halo ont à la fois des parcours et des profils très variés. Certaines, relativement diplômées, se situent dans le halo autour du chômage pour des raisons temporaires. Leur passage vers le chômage, voire vers l'emploi, est fréquent. D'autres, moins diplômées, sont plus souvent découragées dans leur recherche d'emploi. Enfin, se trouvent dans le halo des personnes qui se sont éloignées du marché du travail pour des raisons durables ou liées à des difficultés de conciliation avec un emploi (études, maternité, enfant ou personne à charge, maladie, invalidité).

3. Les données de pôle emploi de fin décembre 2016 à 2020

Demandeur-euses d'emploi A, B, C	Strasbourg	Eurométropole
2016	30 134	47 528
2017	31 274	49 125
2018	30 802	48 223
2019	29 793	47 049
2020	31 606	50 030

Tableau 29: les demandeur-euses d'emploi de 2016 à 2020. Champ: Ville et Eurométropole de Strasbourg. Source Pôle Emploi 2021.

La demande d'emploi par bassin d'emploi

Données brutes cat. A, B, C à fin décembre 2020	nb de demandeurs d'emploi dans le bassin	Poids dans la demande d'emploi cat. A, B, C du dépt	évolution sur un an
Haguenau	9 974	10.7%	+6.3%
Molsheim	8 151	8.7%	+6.3%
Sarre-Union Saverne	7 094	7.6%	+7.0%
Sélestat	8 801	9.4%	+5.9%
Strasbourg	55 199	59.1%	+6.4%
Wissembourg	4 132	4.4%	+8.2%

Le nombre de demandeur-euses d'emploi à Strasbourg de catégories A, B et C varie autour de 30.000 depuis 2016 (et proche de 48.000 demandeur-euses dans l'Eurométropole).

Le nombre de demandeur-euses d'emploi par bassins d'emploi du Bas-Rhin montre la place prédominante de Strasbourg qui représente près de 60% de la demande d'emploi avec plus de 55.000 demandeur-euses, avec une augmentation de +6,4% sur l'année 2020.

La demande d'emploi indemnisée

Bénéficiaires Fin de Mois, données brutes à fin septembre 2020	Chômeurs indemnisés		dont CSP		dont Formation	
	nb BFM	poids en %	nb BFM	poids en %	nb BFM	poids en %
Grand Est	246 528	100.0%	3 722	100.0%	13 100	100.0%
Ardennes	12 095	4.9%	196	5.3%	584	4.5%
Aube	14 510	5.9%	172	4.6%	687	5.2%
Marne	25 403	10.3%	381	10.2%	1 286	9.8%
Haute-Marne	7 068	2.9%	135	3.6%	411	3.1%
Meurthe-et-Moselle	30 111	12.2%	464	12.5%	1 800	13.7%
Meuse	7 052	2.9%	76	2.0%	392	3.0%
Moselle	46 270	18.8%	664	17.8%	2 624	20.0%
Bas-Rhin	50 573	20.5%	945	25.4%	2 661	20.3%
Haut-Rhin	36 629	14.9%	494	13.3%	1 754	13.4%
Vosges	16 817	6.8%	195	5.2%	901	6.9%

Tableau 30: la demande d'emploi et son indemnisation. Source: Pôle Emploi 2021.

La demande d'emploi indemnisée est renseignée par Départements de la région Grand-Est. Le nombre de demandeur-euses du Bas-Rhin prédomine, avec plus de 20% des chômeur-euses indemnisé-es. À l'échelle nationale, entre 2017 et 2019, la part des demandeur-euses d'emploi indemnisés se situe entre 52% et 54%¹⁹.

À Strasbourg, fin 2020 on dénombre 2.182 bénéficiaires de l'Allocation spécifique de solidarité (ASS) soit 6,9% des 31.606 demandeur-euses d'emploi, allocation qui peut être accordée aux chômeur-euses en fin de droits²⁰.

¹⁹ Quelle évolution des droits à l'assurance chômage ? IRES: juin 2020, M. Grégoire, C. Vives & J. Deyris

²⁰ L'allocation de solidarité spécifique (ASS) pour les personnes sans droits au chômage avec un plafond de ressources 1183,70€ (personne seule) ou de 1860,10€ (couples). Montant mensuel de 507,30€. Src: <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F12484>

B. LA STRUCTURE DE L'EMPLOI À STRASBOURG AVANT LA CRISE SANITAIRE DE 2020

«L'effondrement de l'activité économique fait chuter l'emploi. Une partie de la population en emploi précaire, déjà fragile et inquiète, l'est encore plus aujourd'hui. Le chômage frappe d'abord les personnes peu qualifiées et les salarié-es en contrat court. L'intérim s'arrête. Les petits indépendants paient très cher le prix de la crise. Il faudra des mois pour se relever du trou d'air actuel». (Observatoire des inégalités - avril 2020)

1. La part de non-salarié-es dans les grandes métropoles

En 2017, à Strasbourg, la part des non-salarié-es représente 14 % des emplois, en 5^e position des métropoles françaises (cf. Tableau 31).

Ville	Nombre de salariés	Nombre de non salariés	Part de non salariés(%)
Bordeaux	91357	18594	20
Nice	107706	19786	18
Montpellier	89057	15349	17
Nantes	114327	16971	15
Strasbourg	95477	13030	14
Toulouse	182136	25649	14
Rennes	75661	9700	13
Lille	83584	9767	12
Reims	62019	6242	10

Tableau 31: La part de non-salarié-es dans les villes de plus de 200.000 habitantes - source INSEE 2017 - traitement DSSJ

Selon la définition de l'INSEE, Les indépendants se distinguent des autres travailleurs par le fait qu'ils n'ont pas de lien de subordination juridique permanente à l'égard d'un donneur d'ordre et ne disposent pas de contrat de travail; ils ne bénéficient donc pas de la protection du droit du travail [...] La plupart des indépendants sont considérés comme non-salarié-es par le code de la Sécurité sociale et sont donc affiliés à un régime de protection sociale des non-salarié-es: entreprises individuelles classiques, micro-entreprises ou gestionnaires majoritaires de SARL [...]. Les non-salarié-es désignent l'ensemble des personnes affiliées à un régime de protection sociale des non-salarié-es: régime social des indépendants (RSI, devenu la sécurité sociale des indépendants en 2018), Urssaf ou Mutualité sociale agricole (MSA) [...]. Cela concerne Micro-entreprises (auto-entreprises), Profession libérale, Agriculture, sylviculture et services paysagers, Commerce et artisanat commercial, Santé et action sociale, Construction, Transports et entreposage... Depuis la création du statut de Micro entreprise en 2009, plus de 200 000 nouvelles personnes optent chaque année pour le régime du micro-entrepreneuriat (cf. Figure 24).

La crise économique, en conséquence, de la crise sanitaire due au Covid19 aura des effets différenciés selon les ressources de travailleurs non-salarié-es. Un sondage de l'IFOP pour les assureurs Groupama et Gan montre que près de 54% seulement des sondés sont couverts par un contrat de prévoyance tandis que 51% seulement sont couverts par une assurance santé. Par ailleurs, 42% seulement des sondés bénéficient d'une assurance retraite. La conjoncture économique actuelle aura donc influencé non seulement la rentabilité, mais obligera aussi les travailleurs non-salarié-es à limiter la couverture de leur assurance.

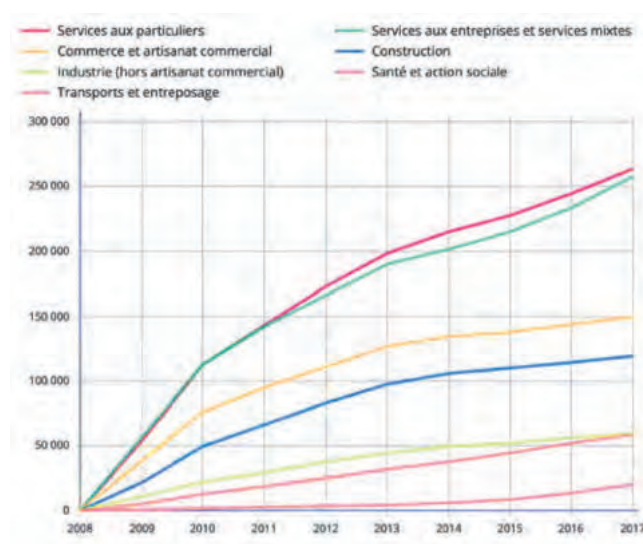


Figure 24: Effectifs de micro-entrepreneurs par secteur entre 2009 et 2017. Champ: France hors Mayotte, micro entrepreneurs économiquement actifs au 31 décembre hors agriculture. Source: INSEE 2017.

2. La part de postes du secteur « non marchand » dans les grandes métropoles

La connaissance du type d'emploi sur un territoire renseigne sur les conséquences potentielles de la crise sanitaire sur l'activité économique et l'évolution des ressources des ménages.

Ville	Nombre postes non marchands	Nombre total de postes	Part de non marchand (%)
Lille	96454	180283	53
Rennes	70582	136580	52
Montpellier	74435	152745	49
Bordeaux	82009	177577	46
Strasbourg	72391	159868	45
Nice	63902	146790	44
Nantes	75862	176919	43
Reims	35873	82593	43
Toulouse	114574	305802	37

Tableau 32: Nombre de postes des établissements actifs des services non marchands – Source INSEE (FLORES 2018) – traitement DSSJ
NB: Une personne peut occuper plusieurs postes à temps partiel dans des établissements distincts.

Les activités de services « non marchands »²¹ se rencontrent dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'action sociale et de l'administration.

Les Hôpitaux de Strasbourg (HUS), l'Université et l'Euro-métropole sont les organismes avec le plus d'emplois publics de la ville, mais pour autant l'emploi public ne représente que 45% des emplois à Strasbourg, en 5^e position des métropoles françaises.

3. La population en emploi précaire à Strasbourg

En 2017, pour le territoire de Strasbourg, le nombre de personnes en emploi précaire²² de 15 à 64 ans est de 21.359, soit une variation pour ce territoire de 3% depuis 2012. Le taux d'emplois précaires est de 22,4% (cf. Tableau 33). Ce taux est supérieur à 20% dans les quartiers moyennement populaires et populaires de Strasbourg et il a augmenté de 7% environ dans ces quartiers (cf. Tableau 34).

TERRITOIRE	activité précaire	Variation %	Nbr salariés	Part %
Strasbourg	21359	3.0	95491	22.4
Eurométropole	32195	5.4	177087	18.2
Bas-Rhin	85724	5.0	436207	15.1
CeA	105693	5.9	721702	14.6

Tableau 33: Les emplois précaires selon l'échelle des collectivités d'Alsace. Source: INSEE 2012-2017. Traitement DSSJ. Lecture: les 21.359 personnes en activité précaires représentent 22,4% des salariés en 2017. Ce nombre a augmenté de 3% depuis 2012.

Q4	activité précaire	Part/Strasbg %	Variation %	Part Nbr salariés Quartier %
aisé	4336	20.5	-2.7	20.2
moyen aisé	9939	47.0	1.9	22.6
moyen populaire	3756	17.7	7.2	21.9
populaire	3133	14.8	6.8	26.6

Tableau 34: Les emplois précaires selon les types de quartier à Strasbourg. Source: INSEE 2012-2017.

Traitement DSSJ. Lecture: Dans les quartiers catégorie aisée, le nombre de personnes en activité précaire de 15 à 64 ans est de 4.336, ce qui représente 20,5% de la population en activité précaire de la ville et 20% des salariés de ces quartiers. Ce nombre a varié, pour ce type de quartier, de -2,7% depuis 2012.

Q28	activité précaire	Part/Strasbg %	Variation %	Part Nbr salariés Quartier %
Port du Rhin	190	0.9	68.1	34.1
Hohberg	278	1.3	30.0	22.6
Meinau-Villas	280	1.3	26.7	18.9
Poteries	426	2.0	26.0	20.6
Montagne-Verte	944	4.5	19.3	22.7
Cronembourg - Cité Nucléaire	633	3.0	14.7	26.4
Esplanade	1063	5.0	13.9	29.0
Hautopierre	948	4.5	11.0	26.2
Gare	1617	7.6	-10.6	30.5
Elsau	398	1.9	-12.5	24.4
Spach-Rotterdam	387	1.8	-20.6	26.7
Musau	183	0.7	-31.1	18.2

Tableau 35: Les personnes en activité précaire dans les quartiers de Strasbourg. Champs: les quartiers pour lesquels la variation est supérieure à 10% entre 2012 et 2017

Le nombre de personnes en activité précaire évolue fortement entre 2012 et 2017 selon les quartiers de Strasbourg. Il augmente de plus de 26% dans les quartiers Poteries, Meinau-Villas, Hohberg et jusqu'à +68% au Port du Rhin. À l'inverse, il diminue de plus de 10% dans les quartiers Gare, Elsau, Spach-Rotterdam, et jusqu'à -31% à la Musau.

²¹ On considère qu'une unité rend des services non marchands lorsqu'elle les fournit gratuitement ou à des prix qui ne sont pas économiquement significatifs: source INSEE

²² Les emplois précaires sont les contrats à durée déterminée, d'intérim, les contrats aidés ou d'apprentissage.

4. La population en emploi fragile à Strasbourg

Les personnes en emploi potentiellement plus impactées par une période de confinement sont les personnes en contrats à temps partiel, en travail indépendant, en contrat d'aide familiale regroupé sous la dénomination «emploi fragile». La part de ce type d'emploi est plus élevée (9,9%) que sur le reste du territoire (7,2% pour le Bas-Rhin).

TERRITOIRE	activité fragile	Variation %	Nbr en emploi	Part %
Strasbourg	10513	25.6	106600	9.9
Eurométropole	17096	22.4	196615	8.7
Bas-Rhin	34513	16.1	481558	7.2
CeA	54998	14.6	794817	6.9

Tableau 36: Nombre et part d'emplois fragiles selon l'échelle des collectivités d'Alsace. Source: INSEE 2017. Traitement DSSJ.

Dans les quartiers aisés, les professionnel·les exerçant en libéral sont plus nombreux que dans les quartiers populaires et leurs niveaux de revenus, comme ceux des consultant·es indépendant·es, sont généralement plus élevés que pour les indépendant·es des quartiers populaires, leur procurant une certaine sécurité financière en cas de crise.

Q4	activité fragile	Part/Strasbg %	Variation %	Part Nbr en emploi Quartier %
aisé	3624	34.7	25.8	14.1
moyen aisé	4541	43.5	22.7	9.4
moyen populaire	1318	12.6	32.5	7.1
populaire	966	9.2	23.2	7.3

Tableau 37: Part d'emplois fragiles selon les quartiers de Strasbourg

5. La structure de l'emploi est plus fragile à Strasbourg

	Strasbourg	Bas-Rhin
Actifs	130 868	548 324
Chômeurs	24 272	66 756
Part chômeurs	19%	12%
En emploi	106 596	481 568
Emplois précaires	21 359	65 724
Part Préc./Emploi	20%	14%
Emploi fragiles	10 513	34 513
Part Frag./Emploi	10%	7%

La structure de l'emploi apparaît plus fragile à Strasbourg que dans le reste du Bas-Rhin.

À Strasbourg, les parts:

- de chômeur·euses (+7 points)
- d'emplois précaires (+6 points)
- d'emplois fragiles (+3 points)

sont toutes supérieures à celles du Bas-Rhin pour un quart des actifs·ves du département

C. DES INÉGALITÉS D'ACCÈS À L'EMPLOI LIÉES AU SEXE OU À L'IMMIGRATION

La part d'actifs·ves occupé·es non diplômé·es ayant interrompu ou non leur scolarité est de 7,9% des actifs·ves, similaire à l'échelle nationale²³. Compte tenu de l'environnement urbain ils sont plus souvent ouvrier·ères qu'artisans ou agriculteurs.

Pour les actifs·ves occupé·es diplômé·es, on observe des différences liées au sexe ou à l'immigration de catégories professionnelles pour le même niveau de diplôme en 2017:

- Du fait de l'importance de l'Université à Strasbourg, la part des diplômé·es du supérieur (Licence, Master, Doctorat) est de 54%, très supérieure à la moyenne nationale (33%) et ils occupent sensiblement les mêmes positions professionnelles de «Cadres et professions intellectuelles supérieures» qu'à l'échelle nationale.
- Les différences femmes-hommes de situations professionnelles au regard des diplômes:
 - Quel que soit le niveau de diplôme, les femmes sont **moins souvent** «Cadres et professions intellectuelles supérieures» (jusqu'à près de 10 points de moins pour le niveau Master) et **surreprésentées** pour les professions intermédiaires (jusqu'à 18,8 points de plus pour le Baccalauréat général ou technologique).
 - En revanche, elles sont **sous-représentées** chez les ouvrier·ères (jusqu'à 19,3 points de moins pour le Baccalauréat général ou technologique)

²³ Source: INSEE RP détail mobilités professionnelles 2017

- Les différences de situations professionnelles entre immigré·es ou non immigré·es au regard des diplômes :
 - Quel que soit le niveau de diplôme, les immigré·es sont **moins souvent** « Cadres et professions intellectuelles supérieures » (jusqu'à près de 10 points de moins pour le niveau Master) et pour les professions intermédiaires (jusqu'à 19 points de moins pour le Baccalauréat général ou technologique).
 - En revanche, ils sont **surreprésentés** chez les ouvrier·ères (jusqu'à 28 points de plus pour le Baccalauréat général ou technologique)

À l'échelle nationale, ces différences sont de même type mais moins marquées.

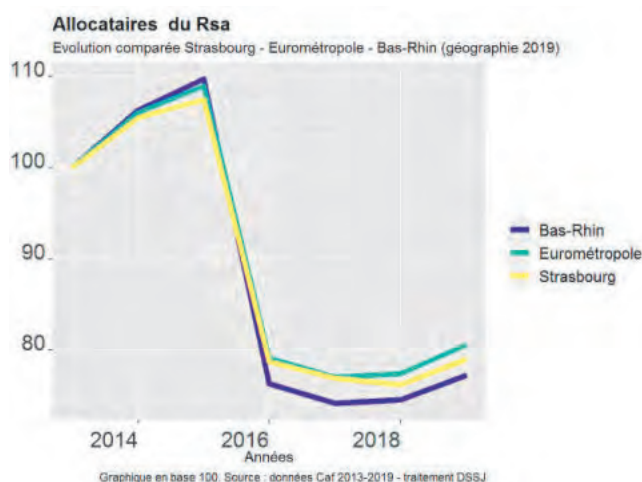
D. LE REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE : UNE ALLOCATION LIÉE À L'ÉVOLUTION DE L'EMPLOI

Les politiques d'insertion sont des politiques de suivi et d'accompagnement dans une logique de parcours. Elles reposent sur un dispositif d'orientation des personnes inscrites au chômage, aux personnes en sous-emploi, aux allocataires du Revenu de solidarité active (RSA) et qui privilégient l'accompagnement pour le retour à l'emploi. Ainsi le RSA vise à assurer aux personnes sans ressources un niveau minimum de revenus ainsi qu'un programme d'accompagnement à l'insertion professionnelle. Il est soumis à des conditions de ressources et de composition du foyer et il se décline selon quatre profils d'assurés : Les demandeur·euses d'emploi de 25 ans ou plus, les parents isolés, les jeunes actifs·ves (moins de 25 ans) lorsqu'ils bénéficient d'une certaine durée d'activité professionnelle, les jeunes parents.

Au-delà de l'aide financière, le RSA est également un dispositif d'aide à l'insertion professionnelle. Ainsi, les bénéficiaires sont dans l'obligation de rechercher un emploi lorsque les ressources du foyer sont en moyenne inférieures à 500€ par mois. L'assuré·e peut au choix : rechercher un emploi, entreprendre les démarches nécessaires à la création d'une entreprise, suivre les actions d'insertion qui lui sont prescrites. Par ailleurs, cette personne ne peut refuser plus de 2 fois des offres d'emploi dites « raisonnables » tel que défini dans son projet personnalisé d'accès à l'emploi (PPAE) ou dans le contrat d'engagement (au même titre que les autres demandeur·euses d'emploi, cette contrainte n'est pas spécifique au bénéficiaire du RSA).

1. Le RSA : une diminution du nombre de bénéficiaires due à l'introduction de la Prime d'activité

Le nombre d'allocataires du RSA a baissé de -23% de 2013 à 2017, mais la part d'allocataires strasbourgeois·es reste majoritaire (52%) sur le Bas-Rhin (cf. Tableau 38). Cette baisse doit être mise en relation avec l'évolution du nombre d'allocataires de la Prime d'activité mise en place en 2016 en remplacement du RSA Activité et de la Prime à l'emploi. Elle concerne aujourd'hui 19% des ménages strasbourgeois et 35% des allocataires du Bas-Rhin de cette prime sont strasbourgeois·es (cf. Tableau 39). Elle concerne près de 30% des ménages des quartiers populaires de Strasbourg (cf. Tableau 40).



Collectivités	Nbr. alloc. RSA	Variation (%)	Part des ménages (%)
Strasbourg	14302	-21,0	10,7
Eurométropole	15790	-19,3	8,7
Bas-Rhin	27319	-22,7	5,5

Tableau 38 : Les allocataires du RSA en 2019. Source Caf 2013-2019 – traitement DSSJ. Lecture : Le nombre de strasbourgeois allocataires bénéficiant du Rsa est de 14.302 en 2019. Il a baissé de -21% depuis 2013 et représente 10,7% des ménages.

Figure 25 : Évolution annuelle comparée – Rsa.

Les données d'évolution les plus récentes indiquent une hausse des allocataires du RSA de 12% sur la période 2019-2020 pour atteindre 29.692 allocataires suivie d'une baisse de 7% pendant les 6 premiers mois de l'année 2021.



Collectivités	Nbr. alloc. Prime d'activité	Variation (%)	Part des ménages (%)
Strasbourg	25561	62,9	19,1
Eurométropole	41157	67,9	18,0
Bas-Rhin	72656	72,1	14,7

Tableau 39: Les allocataires de la Prime d'Activité en 2019 par niveau de collectivité. Source: Caf 2013-2019 – traitement DSSJ

Quartier	Nbr. alloc. Prime d'activité	Variation (%)	Part des ménages (%)
aisé	3033	68,8	9,7
moyen aisé	11005	68,5	18,0
moyen populaire	5787	61,0	25,4
populaire	5239	47,1	29,6

Tableau 40: Les allocataires de la prime d'activité en 2019 par type de quartiers. Source: Caf 2013-2019 – traitement DSSJ

Figure 26: Évolution annuelle comparée – Prime d'activité.

2. L'ancienneté dans le dispositif du Rsa, 18% en sont allocataires depuis plus de 10 ans

La part des personnes nouvellement entrées dans le dispositif RSA, et plus particulièrement depuis moins d'un an, est prépondérante à Strasbourg (20%) comme dans le reste du Bas-Rhin (22%). Néanmoins, la part des personnes allocataires du RSA depuis plus de 10 ans arrive en 2^e position avec plus de 18% à Strasbourg ou plus de 16% à l'échelle du Bas-Rhin et le poids de Strasbourg est prépondérant pour toutes les durées supérieures à 1 an jusqu'à atteindre 57,2% des allocataires ayant entre 8 et 9 ans d'ancienneté (cf. Tableau 41).

Nombre de foyers bénéficiaires du RSA

Ancienneté dans le dispositif	Strasbourg		Bas-Rhin		Poids Strasbourg / Bas-Rhin
	nb	%	nb	%	
<= 1 an	3 054	20,1%	6 537	22,0%	46,7%
]1-2 ans]	2 289	15,0%	4 494	15,1%	50,9%
]2-3 ans]	1 741	11,4%	3 473	11,7%	50,1%
]3-4 ans]	1 222	8,0%	2 428	8,2%	50,3%
]4-5 ans]	839	5,5%	1 655	5,6%	50,7%
]5-6 ans]	699	4,6%	1 362	4,6%	51,3%
]6-7 ans]	632	4,2%	1 200	4,0%	52,7%
]7-8 ans]	585	3,8%	1 125	3,8%	52,0%
]8-9 ans]	549	3,6%	959	3,2%	57,2%
]9-10 ans]	811	5,3%	1 521	5,1%	53,3%
plus de 10 ans	2 804	18,4%	4 938	16,6%	56,8%
TOTAL	15 225	100,0%	29 692	100,0%	51,3%

Tableau 41: Ancienneté dans le dispositif RSA. Source: Caf - Allstat.FR6_1220, données définitives

3. La forte augmentation du nombre d'allocataires du RSA socle non majoré (avec ou sans prime d'activité)

Le nombre d'allocataires du RSA socle non majoré²⁴, qui concerne 90 % des allocataires du RSA, a augmenté moins fortement à Strasbourg (+16,8 %) qu'à l'échelle de l'Eurométropole (+22,8 %) ou le Bas-Rhin (+22,7 %), il concerne cependant la part la plus forte (9,7 %) des habitant·es pour cette échelle territoriale (4,9 % des bas-rhinois).

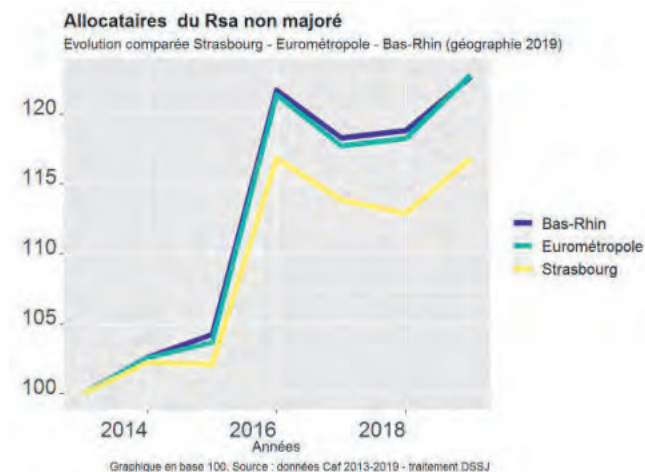
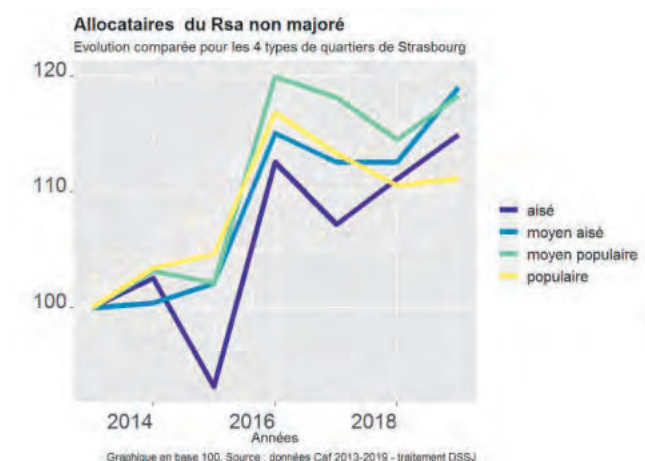


Figure 27: Evolution annuelle comparée – allocataires Rsa socle non majoré. Source Caf 2013-2019 – traitement DSSJ.

Collectivités	Nbr. alloc. RSA socle non majoré	Variation (%)	Part des ménages (%)
Strasbourg	12943	16,8	9,7
Eurométropole	17753	22,8	7,8
Bas-Rhin	24260	22,7	4,9

Tableau 42: Nombre d'allocataires du Rsa socle non majoré en 2019. Source Caf 2013-2019 – traitement DSSJ. Lecture: Le nombre de strasbourgeois·es allocataires bénéficiant du Rsa socle non majoré est de 12.943 en 2019. Il a augmenté de 16,8 % depuis 2013 et représente 9,7 % des ménages.

Le nombre d'allocataires du RSA socle non majoré évolue moins fortement dans les quartiers populaires que dans les autres types de quartiers de Strasbourg (cf. Tableau 43). En effet, il augmente de près de 20 % dans les quartiers moyennement aisés, les plus peuplés de Strasbourg et concerne plus de 22 % des ménages des quartiers populaires. Le nombre d'allocataires du RSA socle non majoré à presque doublé dans le quartier du Hohberg et concerne 239 allocataires soit 16,3 % des ménages de ce quartier. Il a également augmenté de plus de 20 % et plus dans de nombreux quartiers de Strasbourg et il concerne plus de 1 ménage sur 5 dans les quartiers Elsau et Hautepierrière. Cette proportion est également élevée dans les quartiers Port du Rhin et Cité de l'III.



Quartier	Nbr. alloc. RSA socle non majoré	Variation (%)	Part des ménages (%)
aisé	1216	14,9	3,9
moyen aisé	4754	19,0	7,8
moyen populaire	2720	18,3	11,9
populaire	4015	11,2	22,7

Tableau 43: Nombre d'allocataires du Rsa socle non majoré en 2019.

²⁴ En 2020, le montant mensuel du RSA socle va de 497,01€ pour une personne seule avec aide au logement, à 1.411,94€ pour un couple avec trois enfants sans aide au logement.

4. Sur 28 quartiers de Strasbourg, la moitié connaît une augmentation d'allocataires du RSA socle supérieure à la moyenne strasbourgeoise.

Le quartier du Neudorf compte 1.945 allocataires du RSA socle non majoré en 2019, ce qui représente 40 % des 4.754 allocataires de ce type dans les quartiers « moyennement aisé » de Strasbourg, ceci avec une augmentation de plus de 19 % depuis 2013.

Cette évolution marque elle aussi le phénomène de diffusion de la précarité dans les quartiers de type intermédiaire (moyen populaire, moyen aisé).

Quartiers (extrait des 28)	catégorie	Nbr. alloc. RSA socle non majoré	Variation %	Part des ménages de ce quartier (%)
Hohberg	moyen populaire	239	92,7	16,3
Vieux-Cronenbourg	moyen aisé	409	69,1	6,4
Tribunal	moyen aisé	323	47,5	5,2
Poteries	moyen populaire	354	35,1	11,3
Port du Rhin	populaire	191	34,5	18,2
Cité de l'III	populaire	847	34,5	18,9
Orangerie-Conseil des XV	aisé	268	29,5	2,7
Koenigshoffen	moyen populaire	755	28,1	11,8
Robertsau	aisé	223	27,4	2,7
Meinau-Villas	aisé	81	22,7	4,6
Montagne-Verte	moyen populaire	650	21,3	11,9
Esplanade	moyen aisé	406	19,8	6,1
Neudorf	moyen aisé	1945	19,6	8,6
Elsau	populaire	469	19,0	22,0
Hautepierre	populaire	1058	13,5	22,4
Cronenbourg - Cité Nucleaire	populaire	592	10,3	17,7
Gare	moyen aisé	840	9,7	11,5
Wacken	aisé	19	-13,6	3,3

Tableau 44: Évolution du nombre d'allocataires du RSA socle non majoré pour les quartiers dont la variation est supérieure à +/- 10 % depuis 2013. Source Caf 2013-2019 – traitement DSSJ. Lecture: Le quartier du Hohberg, de type « moyen populaire », le nombre d'allocataires du RSA socle non majoré a augmenté de 92,7 % depuis 2013, pour atteindre 239 allocataires en 2019, soit 16,3 % des ménages de ce quartier.

Observations et ressentis du Groupe d'Analyse Partagée:

Chaque dispositif d'insertion a sa propre plateforme de suivi ce qui entraîne une fragmentation des outils de suivi et alourdit la charge administrative pour les associations qui doivent renseigner sur ces plateformes l'évolution de la situation des personnes qu'elles accompagnent.

Les sous-thèmes qui n'avaient pas ou peu de données statistiques en support relatives à Strasbourg ont porté sur la connaissance de l'offre, l'accompagnement vers l'emploi et la formation professionnelle et ont donné lieu à de nombreux échanges autour des constats suivants:

- Le processus de centralisation de l'accès aux offres d'emploi insertion est considéré comme bienvenu ainsi que l'existence de dispositifs localisés de mise en relation avec les entreprises en proximité.
- Le nombre important d'acteurs dans le champ de l'aide à l'insertion professionnelle a pour effet un manque de visibilité globale pour accompagner efficacement les personnes.
- L'offre de service est très variable selon les opérateurs et il y a nécessité de travailler la complémentarité entre opérateurs.
- L'individualisation des mécanismes d'accès à la formation complexifie le travail d'accompagnement des personnes.



Résidence universitaire
Les Flamboyants



4 Le logement et l'hébergement

Le logement, qui constitue généralement le principal poste des dépenses des ménages, est une préoccupation constante des politiques publiques de nos deux collectivités. Il représente de ce fait une forte partie de l'activité de l'accompagnement social. La question sociale du logement sera abordée selon trois angles: l'adéquation de l'offre et de la demande, ses effets sur les expulsions locatives et sur la précarité énergétique. À cet égard, l'observatoire local des loyers du Bas-Rhin donne une vision globale utile à la compréhension des mécanismes locaux²⁵.

A. UN ACCROISSEMENT MODÉRÉ DU PARC DE LOGEMENT À STRASBOURG

Strasbourg compte 27% des logements du Bas-Rhin, et l'accroissement du nombre de logements à Strasbourg (+7,2%) est un peu supérieur à celui Bas-Rhin (+6,5%).

Tableau 45: Nombre de logements à Strasbourg en 2017. Lecture: En 2017, pour le territoire de Strasbourg, le nombre de logements est de 152.505, soit une variation pour ce territoire de 7.2% depuis 2012. Source: INSEE RP 2012,2017 - traitement DSSJ.

TERRITOIRE	Nbr. logmt.	Variation %
Strasbourg	152505	7.2
Eurométropole	255354	7.2
Bas-Rhin	554036	6.5
CeA	930985	5.7

B. STRASBOURG UNE DES VILLES AVEC LE PLUS FORT TAUX DE PERSONNES LOGÉES EN HLM

Ville	Propriétaires(%)	Locatif privé(%)	Locatif HLM(%)	Logement gratuit(%)
Nice	47.5	37.4	12.0	3.0
Marseille	43.8	37.7	18.1	2.4
Nantes	37.4	42.0	19.0	1.6
Rennes	35.0	41.2	22.0	1.8
Lyon	33.6	48.2	16.1	2.1
Paris	33.1	44.1	17.9	5.0
Toulouse	32.6	52.2	12.9	2.3
Bordeaux	31.8	53.1	13.2	1.9
Montpellier	30.9	50.9	16.2	2.0
Lille	29.5	48.5	22.0	2.1
Strasbourg	27.3	48.5	22.0	2.3
FRANCE	57.5	25.5	14.8	2.3

La ville de Strasbourg compte la part de propriétaires la plus faible (27,3%) et la part de locatif HLM parmi les plus élevées (22%) des 11 villes de plus de 200.000 habitant-es, comme Lille et Rennes.

Tableau 46: Répartition par statut d'occupation du parc de logements pour les 11 villes de plus de 200.000 habitantes. Source: INSEE 2017.

1. L'évolution de la structure du parc HLM à l'échelle de l'Alsace

En 2017, la part de logement social est deux fois plus importante à Strasbourg que dans le reste du territoire alsacien, mais elle a moins progressé depuis 2012 (+2,6%) avec la plus faible augmentation par rapport aux autres collectivités (cf. Tableau 47).

TERRITOIRE	Nbr. logmt. HLM	Variation %	Nbr logmt.	Part %
Strasbourg	29489	2.6	152505	19.3
Eurométropole	44967	5.6	255354	17.6
Bas-Rhin	55937	5.7	554036	10.1
CeA	98994	4.0	930985	10.6

Tableau 47: Le logement HLM en Alsace. Source: INSEE 2012-2017.

²⁵ www.adeus.org/productions/observatoire-local-des-loyers-du-bas-rhin-2/files/rapport-oll-2020-web-1.pdf

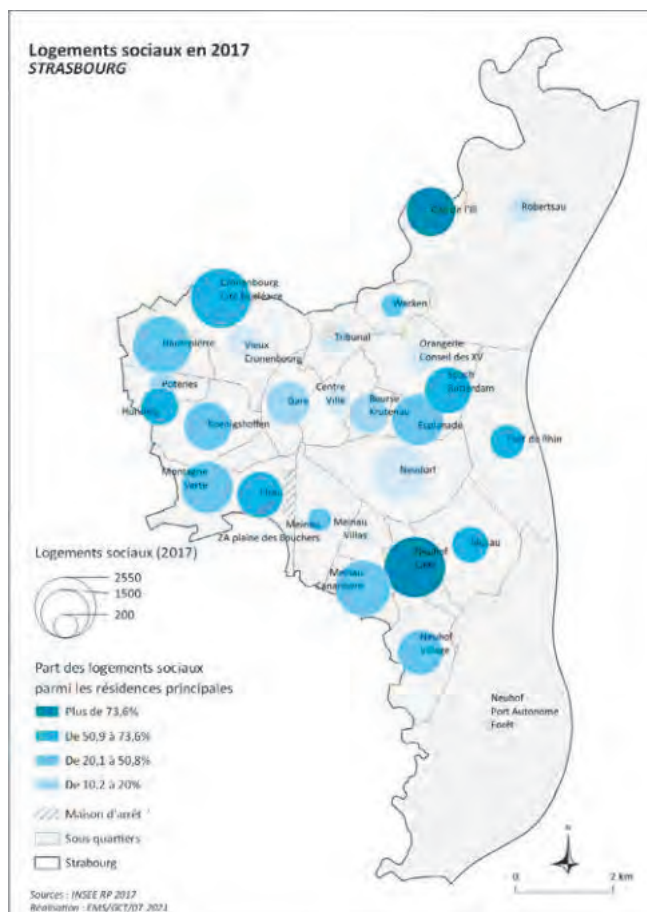
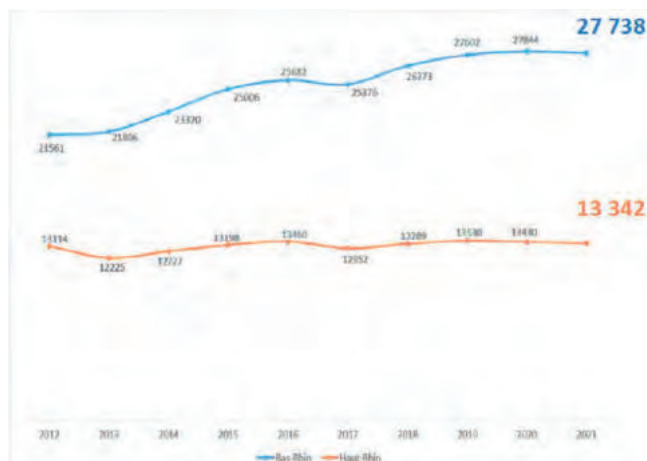


Figure 28: Part des logements sociaux parmi les résidences principales. Champ: Strasbourg en 2017. Sources INSEE RP 2017 – traitement GCT.

2. La demande annuelle de logements sociaux se stabilise à près de 28.000



Plus de 60% des logements sont de type HLM dans les quartiers populaires. Dans certains quartiers ce taux atteint 73,6% (cf. Tableau 48).

Le nombre de logements HLM a baissé (-2,2%) depuis 2012 et encore plus dans les quartiers aisés (-5,8%). Le nombre de logements HLM a augmenté dans les quartiers moyennement populaires et moyennement aisés (de +5% à +7,8%).

Q4	Nbr. logmt. HLM	Part/Strasbg %	Variation %	Part Nbr logmt. Quartier %
aisé	1300	4.4	-5.8	3.5
moyen aisé	8429	28.8	5.0	12.1
moyen populaire	7914	27.0	7.8	31.1
populaire	11639	39.7	-2.2	60.4

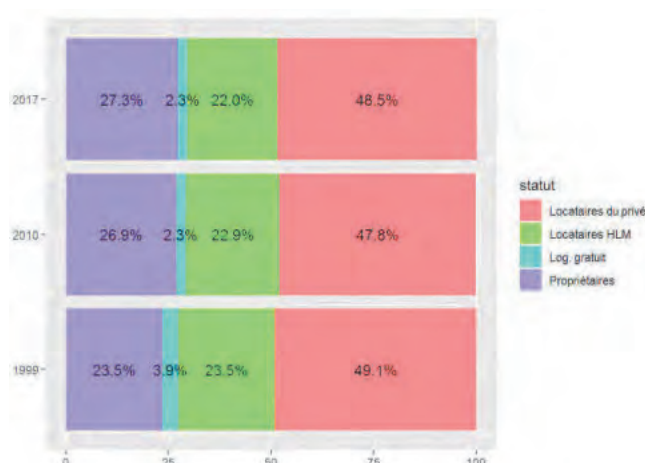
Tableau 48: Nombre de logements HLM et évolution depuis 2012. Lecture: 4,4% des logements HLM se situent dans les quartiers aisés (soit 1300 logements). Dans ces quartiers, le nombre de logements HLM a baissé de 5,8% et ils représentent 3,5% des logements pour ce type de quartier.

La demande de logements sociaux dans le Bas-Rhin s'est stabilisée depuis 2019 à près de 28.000 demandes par an, l'Eurométropole de Strasbourg représentant 84% des demandes. (cf. Figure 29) Parmi ces demandes, 38% sont des demandes de mutation²⁶ de personnes déjà locataires du parc public.

Figure 29: Les demandes de logement social actives dans Imoweb au 1^{er} janvier. Source: Areal

²⁶ Une demande de mutation consiste pour un locataire à demander à son bailleur de lui proposer un autre logement, au sein de son parc de logements, plus adapté à l'évolution de sa situation (revenus, taille du ménage).

C. LES STATUTS D'OCCUPATION ÉVOLUENT PEU, ET LE LOCATIF PRIVÉ RESTE PRÉPONDÉRANT



La part de locataires du privé reste prépondérante à Strasbourg. Elle a augmenté de 0,7 points entre 2010 et 2017, après avoir baissé de -1,3 points entre 1999 et 2010. La part de propriétaires continue sa progression +3,9 points de 1999 à 2010 et +0,4 points de 2010 à 2017. La part de locataires du parc social continue sa décroissance de -0,6 points à -0,9 point en 2017, bien que la demande de logement social reste forte²⁷.

Figure 30: Evolution du statut d'occupation à Strasbourg. Sources: INSEE 1999, 2010, 2017 – traitement DSSJ. Lecture: en 2017 la proportion de propriétaires est de 27,3%.

1. Le statut d'occupation du logement en 2017 est socialement marqué

Dans les quartiers aisés, les ménages sont majoritairement locataires du privé mais ils sont plus souvent propriétaires que dans les autres types de quartier.

La part de locataires du privé varie de 53% dans les quartiers aisés à près 14% dans les quartiers populaires de Strasbourg (cf. Tableau 49). Ils sont majoritaires dans les quartiers plutôt aisés et représentent près d'un tiers des locataires dans les quartiers moyennement populaires. À l'inverse, dans les quartiers populaires, les locataires HLM sont prépondérants (70%) et moyennement populaires (près de 40%).

Quartier	Propriétaires	Locataires du privé	Locataires HLM	Log. gratuit
aisé	39.2	53.0	5.3	2.5
moyen aisé	29.9	50.5	17.0	2.6
moyen populaire	28.2	31.0	39.4	1.4
populaire	14.8	13.7	70.0	1.5

Tableau 49: Statut d'occupation selon les types de quartier de Strasbourg. Source INSEE 2017 – traitement DSSJ. Lecture: dans les quartiers aisés, 39,2% des logements sont habités par leurs propriétaires, 53% sont locataires du privé, 5,3% sont des logements HLM et 2,5% sont dans des logements fournis à titre gratuit.

2. Le taux d'effort des ménages est globalement stable, souvent supérieur à 30% dans le parc privé

Fin 2019, la CAF recense 61.679 allocataires d'une aide au logement, avec une augmentation de 7% depuis 2012, elle représente 46% des ménages strasbourgeois, une proportion bien plus élevée que pour l'Eurométropole et le Bas-Rhin (cf. Tableau 50).

Collectivités	Nbr. alloc. aides logement	Variation (%)	Part des ménages (%)
Strasbourg	61679	7.0	46.0
Eurométropole	81851	8.0	35.8
Bas-Rhin	109805	2.8	22.3

Tableau 50: Le nombre d'allocataires d'aides au logement en Alsace. Source Caf 2019.

²⁷ ADEUS Tableau de bord de l'Habitat – déc. 2015

Si la part de ménages concernés atteint près de 63% dans les quartiers populaires, le nombre le plus important de ménages (28.715) réside dans les quartiers moyennement aisés avec une augmentation de 8% depuis 2012 (cf. Tableau 51).

Quartier	Nbr. alloc. aides logement	Variation (%)	Part des ménages (%)
aisé	9911	-2.9	31.6
moyen aisé	28715	8.0	47.0
moyen populaire	10633	8.8	46.7
populaire	11110	5.4	62.7

Tableau 51: Le nombre d'allocataires d'aides au logement dans les quartiers de Strasbourg. Source Caf 2019.

Si l'on considère seulement les allocataires hors étudiant-es, ils sont 38.257 en fin 2020 dont 44,2% vivent dans le parc privé et 55,8% dans le parc social.

Les taux d'effort brut (avant aides financières) sont supérieurs à 30% pour plus de deux tiers des ménages (66,78%) avec une légère diminution depuis 2018 (cf. Figure 31). Les variations entre 2018 et 2020 sont faibles, avec des écarts inférieurs à 2%.

Les allocations logement permettent une réduction drastique des taux d'effort net, principalement dans le parc social où près de 7% seulement des allocataires ont un taux d'effort supérieur à 30%.

Près de la moitié (47%) des allocataires du parc privé ont un taux d'effort supérieur à 30%, ce qui fragilise les ménages modestes de ce parc, confronté à des prix de loyers élevés (cf. Figure 31).



Figure 31: taux d'effort logement brut et net en 2020 et 2018. Source Caf 31/12/2018 - 31/12/2020

3. La sur-occupation des logements décroît avec l'âge du propriétaire

L'occupation normale d'un logement (INSEE) «une pièce de séjour pour le ménage, une pièce pour chaque personne de référence d'une famille, une pièce pour les personnes hors famille non célibataires ou les célibataires de 19 ans ou plus. Pour les célibataires de moins de 19 ans, on compte une pièce pour deux enfants s'ils sont de même sexe ou ont moins de 7 ans, sinon, une pièce par enfant».

À Strasbourg en 2017, 30% de logements sont sur-occupés (cf. Tableau 52).

	15 à 19 ans	20 à 24 ans	25 à 39 ans	40 à 54 ans	55 à 64 ans	65 à 79 ans	80 ans ou plus	Ensemble
normal	28.2	39.2	58.2	58.8	59.7	58.5	52.8	54.9
sous-occupé	2.7	2.4	4.5	12.3	23.1	31.6	39.6	14.4
sur-occupé	69.1	58.3	37.3	28.9	17.2	9.9	7.6	30.7
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

Tableau 52: L'occupation des logements. INSEE fichier détail logement 2017 – traitement DSSJ. Lecture: 28,2% des logements à Strasbourg sont en occupation normale pour un ménage dont la personne de référence a entre 15 et 19 ans. Pour cette même tranche d'âge, il y a 2,7% de sous-occupation, 69,1% de sur-occupation.

La sur-occupation concerne 60% à 70% des logements quand ils sont occupés par des ménages dont la personne de référence a moins de 25 ans. À l'inverse, un tiers des logements sont sous-occupés quand la personne de référence a plus de 65 ans. La bascule de la prépondérance de la sur-occupation sur la sous-occupation se fait vraisemblablement dans la période de départ des enfants qui correspond au passage de 54 à 55 ans pour l'âge de la personnes de référence pour le logement, sachant que l'âge moyen du premier enfant est de 28,8 ans en France en 2019²⁸.

4. Dans les quartiers populaires, 1 logement sur 5 est sur-occupé

Quartiers	Part suroccupés	Part sous occupés
aisé	5,9	20,8
moyen aisé	8,1	10,3
moyen populaire	14,4	9,6
populaire	19,4	9,9

L'occupation des logements s'inverse selon les types de quartier: près de 20% sont sur-occupés dans les quartiers populaires où les familles ont plus d'enfants (cf. section VII.2.), plus de 20% sous-occupés dans les quartiers aisés.

Tableau 53: Occupation des logements selon le type de quartier. Source: INSEE détail RP 2017 – traitement DSSJ

D. UNE FORTE PRÉCARITÉ LIÉE AU LOGEMENT

À l'échelle nationale en 2017, le logement représente 24% des dépenses pré-engagées des ménages les plus modestes, soit 10 points de pourcentage de plus que la moyenne des ménages²⁹. Ainsi, de nombreux ménages, confrontés au chômage, disposant de revenus modestes ou bénéficiant d'aides sociales parce que sans emploi, peuvent rencontrer des difficultés budgétaires liées à leur logement. Elles se traduisent par des difficultés à s'acquitter du loyer ou des factures d'énergie.

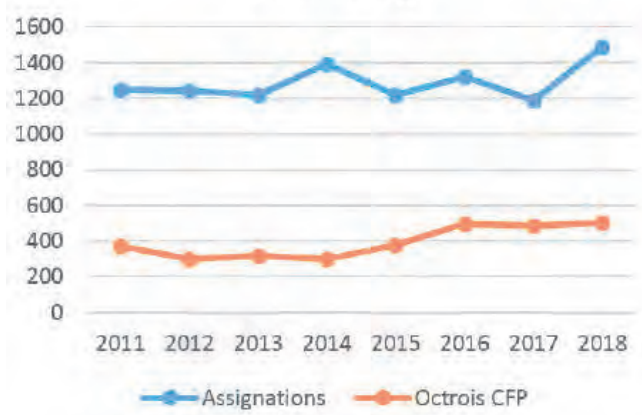
1. Les expulsions locatives en augmentation de 2011 à 2018

Les impayés de loyers peuvent conduire à l'expulsion des locataires de leurs logements selon une procédure qui encadre ce processus. Les phases de la procédure quand elle arrive à son terme sont *l'assignation*, *le commandement de quitter les lieux*, *l'octroi du concours de la force publique*, *l'expulsion*: en cas de loyer impayé, le propriétaire peut procéder à l'assignation en justice du locataire. Si le-la juge estime que le-la locataire n'est pas en mesure de payer ou de suivre un plan d'apurement de la dette, iel peut prononcer une résiliation du bail avec ou sans délais. La procédure suivant son cours, un *Commandement de quitter les lieux* est délivré par voie d'huissier, puis, si le-la locataire ne quitte pas le logement, le-la propriétaire peut demander à la Préfecture *l'octroi du Concours de la force publique* pour expulser le-la locataire. Pour autant ces expulsions ne sont pas systématiquement exécutées.

²⁸ fr.statista.com/statistiques/579432/age-moyen-femme-naissance-premier-enfant-union-europeenne/

²⁹ Les dépenses pré-engagées en 2017. Note d'analyse n°102 – France Stratégie – Aout 2021.

Evolution de l'assignation et de l'octroi de CFP pour les impayés locatifs à Strasbourg



Face à l'accumulation des impayés de loyers, le risque d'expulsion (dite «expulsion locative») vient fragiliser encore davantage ces ménages qui peuvent être accompagnés par des professionnels du travail social de la Ville de Strasbourg pendant la durée de la procédure pour rechercher des solutions de maintien dans les lieux ou de mutation.

Tableau 54: Assignation et octroi de CFP. Source: Préfecture du Bas-Rhin.

En 2015, il y a eu 1.215 assignations, 754 commandements de quitter les lieux (CQL), 637 demandes par les bailleurs de concours de la force publique pour pouvoir procéder à l'expulsion (CFP), 375 octrois de CFP par la Préfecture, soit un taux d'octrois par rapport aux demandes de 58,06 % (cf. Tableau 55).

De 2011 à 2017, le nombre d'assignation reste stable puis augmente fortement en 2018. Le nombre d'octroi du concours de la force publique (CFP) augmente moins fortement pour atteindre son maximum en 2018 (502 octrois)

Le nombre d'assignations a augmenté de 22% pour atteindre 1.488 en 2018, les demandes de CFP ont baissé mais les octrois de CFP ont augmenté de 34%, soit 502 CFP octroyés avec un taux d'octroi de 81,63% soit une augmentation de plus de 22 points. **41% des 1190 assignations** pour impayé locatif, sur l'arrondissement de Strasbourg en 2017, aboutissent à l'octroi du Concours de la force publique (CFP) autorisant l'expulsion du logement³⁰.

Strasbourg	2015	2016	2017	2018	Évolution 2015-2018
Assignations	1215	1321	1190	1488	22%
CQL	754	789	751	767	2%
Demandes de CFP	637	718	662	615	-3%
Octrois du CFP	375	497	483	502	34%
Taux d'octroi du CFP	58,87%	69,22%	72,00%	81,63%	22,76

Tableau 55: Nombre d'assignations, de CQL et CFP à Strasbourg de 2015 à 2018. Source: Charte départementale de prévention des expulsions locatives du Bas-Rhin – 2019-2024

2. Les expulsions locatives: près de 2/3 des situations recensées dans le Bas-Rhin concernent des strasbourgeois-es

Les données disponibles les plus récentes indiquent une augmentation quasi continue du nombre de procédures avec une surreprésentation des situations strasbourgeoises par rapport au territoire du Bas-Rhin, par des taux comparés d'assignation en baisse mais près de 50 % et des taux d'octroi de la force publique supérieurs à 60 %.

³⁰ Charte départementale de prévention des expulsions locatives 2019-2024 (Bas-Rhin)

Assignations	2015	2016	2017	2018
Strasbourg	1215	1321	1190	1488
Bas-Rhin	1850	1907	1869	3044
Part Strasbourg	66%	69%	64%	49%

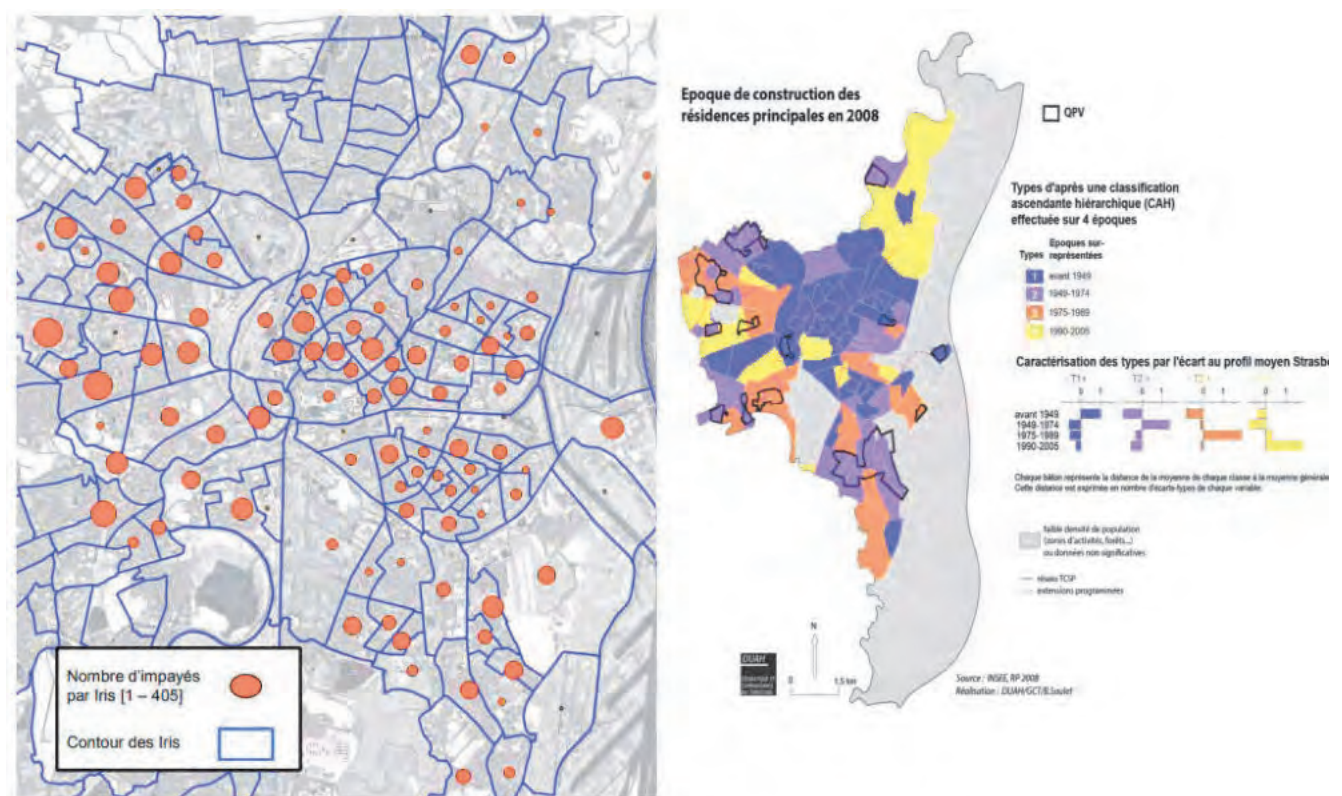
Tableau 56: Evolution comparée Strasbourg – Bas-Rhin du nombre d'assignations de 2015 à 2018. Source: Charte départementale de prévention des expulsions locatives 2019-2024 – Bas-Rhin

Octroi du CFP	2015	2016	2017	2018
Strasbourg	375	497	483	502
Bas-Rhin	556	640	638	794
Part Strasbourg	67%	78%	76%	63%

Tableau 57: Evolution comparée Strasbourg – Bas-Rhin du nombre d'octrois du concours de la force publique de 2015 à 2018. Source: Charte départementale de prévention des expulsions locatives 2019-2024 – Bas-Rhin

3. À Strasbourg, le nombre de ménages mis en demeure pour dette d'électricité dépasse les 10.000 ménages.

17% des ménages de l'Eurométropole sont en situation de précarité énergétique³¹ (estimation 2018)³². Sur la commune de Strasbourg, le nombre d'impayés d'électricité est lié à l'ancienneté des bâtiments ainsi qu'au niveau de revenus des ménages.



Source ES, DSS – traitement DSS / période 2016-20017

Figure 32: Les impayés d'électricité à Strasbourg en regard de l'ancienneté du bâti. Sources: Energies Strasbourg 2016-2017, INSEE 2008 – traitement DSSJ, GCT.

³¹ «Est en situation de précarité énergétique au titre de la présente loi une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat.» Loi Besson du 31 mai 1990

³² L'Eurométropole, territoire des énergies renouvelables

Une analyse menée en 2014 croisant à l'adresse et sur un an les données sociales relatives aux familles ayant sollicité une aide sociale et celles décrivant leurs logements dans le parc social, nous a permis de confirmer que le caractère énergivore des habitations construites avant la deuxième réglementation thermique de 1982 accentue la précarité des habitantes. Par ailleurs, le décret de 2008 enjoignant les fournisseurs d'énergie à transmettre aux collectivités en charge de l'action sociale les listes nominatives, à l'adresse, des abonnés endettés avec leur niveau de dette, a permis d'étudier plus finement ce type de précarité.

Année	2017	2018
Nombre de dettes	10 540	10 247
Dette médiane	182 €	189 €
Seuil dernier quartile	274 €	290 €

Tableau 58: Nombre et montant des dettes pour impayés d'électricité. Champ: Strasbourg, années 2017 et 2018. Source: Energies Strasbourg – traitement DSSJ.

De 2017 à 2018, on constate une diminution de 3% du nombre de mises en demeure, pour atteindre 10 247 ménages concernés, soit plus de 7% des 133.902 ménages strasbourgeois. En revanche, le montant total des dettes augmente pour atteindre 2 746 158 € en 2018 soit une augmentation de 4% par rapport à 2017. Ainsi le dernier quartile de dette passe de 274€ à 290 €.

E. LE RELOGEMENT ANRU À STRASBOURG N'A PAS DISPERSÉ LES MÉNAGES EN SITUATION DE PRÉCARITÉ

Le bilan des relogements publié en 2019³³ permet de penser que la diffusion de la précarité dans les différents quartiers moyennement aisés de Strasbourg, constatée entre autres avec l'évolution du nombre d'allocataires du RSA socle dans ces quartiers, n'est pas due aux nombreux relogements effectués jusqu'alors puisqu'une large majorité des relogements ont lieu dans les quartiers où les logements sont démolis (cf. Tableau 59).

Extrait du bilan: Le Programme National pour la Rénovation Urbaine (PNRU) comporte un volet de démolition de logements sociaux. Pour l'Eurométropole de Strasbourg (EmS), plus de 2 000 logements sont concernés. Près de 1 500 situations de relogement de locataires des logements détruits ont été analysées.

Deux tiers des logements détruits sont dans les quartiers du Neuhof et de la Meinau. 85% des logements démolis relèvent du bailleur social CUS Habitat. La SIBAR et Habitation moderne sont les deux autres bailleurs sociaux concernés. Les ménages relogés ont, pour deux tiers d'entre-eux, un chef de famille âgé de 30 à 59 ans. Les ménages avec enfants sont majoritaires. Le niveau de vie moyen des ménages est faible 685 €/mois /UC. La situation financière des ménages relogés du Neuhof est un quart en-deçà de cette moyenne [...]. Les relogements se font à 65% dans des quartiers concernés par la rénovation urbaine. En incluant deux grands quartiers d'habitat social, l'Esplanade et le Neuhof, nous recensons trois quarts des relogements. Le taux de relogement interne, c'est-à-dire dans le même quartier ANRU que le logement démolé, est de 58%. Ce chiffre est très élevé au regard de la doctrine nationale de la politique de la ville. En effet, cette dernière vise l'atteinte d'une plus grande mixité dans les quartiers PNRU par, d'une part, une diversification des types d'habitat et, d'autre part, une moindre concentration des logements locatifs sociaux.

³³ PNRU de l'Eurométropole de Strasbourg – Démolitions: le relogement des locataires en chiffres – Mai 2019 – Direction départementale des territoires. Préfecture du Bas-Rhin.

Quartier de départ ↓	QPV Rénovation urbaine										Autres QPV		Hors QPV										Total	% relogement internes				
	Cronenbourg	Hautepierre	Lingolsheim	Meinau	Neuhof	Elsau	Libermann	Quartiers Ouest	Illkirch-Graffenstaden	Bischheim-Schlittgenheim	Strasbourg	Bischheim	Gairbadin	Strasbourg	Esplanade	Neudorf	Autres quartiers	Lingolsheim	Oswald	Illkirch-Graffenstaden	Bischheim	Schlittgenheim			Deuxième couronne	Hors EMS	Non renseigné	
Cronenbourg	36	3									1			2	2	1										3	48	75%
Hautepierre	8	52	2								3			14	3	13										8	118	50%
Lingolsheim	2	6	124	5	3	6					8	13		17	10	35										36	338	37%
Meinau	2	5		335	13	5					8	2		28	25	36										61	533	63%
Neuhof	5	14	4	4	306	7	1				7	2		9	16	18										24	437	70%
Total	53	87	130	344	322	18	1	0			27	6		70	58	103							8	15	131	1475	58%	
	4%	6%	9%	23%	22%	1%	0%	0%			2%	0%		5%	4%	7%										9%	100%	
	65%										2%		16%			7%					1%		9%					
	67%															24%										9%		

Tableau 59: Géographie des relogements ANRU. Source DDT Bas-Rhin. Lecture: le tableau recense les ménages relogés en fonction de leur quartier d'origine, à gauche, et de leur quartier de relogement, en haut. Les cases surlignées en jaune correspondent à des relogements de ménages dans le même quartier que la démolition. Les cases jaunes à gauche donnent des chiffres absolus, le nombre de ménages, alors que les cases jaunes à droite donnent des chiffres relatifs, la part de ménages relogés en interne au quartier.

F. L'HÉBERGEMENT DES PERSONNES SANS DOMICILE À STRASBOURG: UN FOISONNEMENT D'OFFRES

Les éléments de diagnostic relatifs à l'hébergement proviennent de l'étude FORs réalisée en 2020, commanditée par l'Eurométropole de Strasbourg.

Le dispositif dit d'hébergement relève du Code l'Action Sociale et de la Famille: «Toute personne sans-abri et en situation de détresse médicale, psychique ou sociale a accès, à tout moment, à un dispositif d'hébergement d'urgence.» (CASF, article L. 345-2-2). Il est destiné aux personnes sans domicile en situation de précarité et connaissant de graves difficultés sociales et il accueille de manière inconditionnelle, sans condition de ressources ou de statut. Ces structures proposent un accompagnement social intégré. Dans le Bas-Rhin, il est très majoritairement déployé dans l'Eurométropole, avec l'essentiel des places situées dans la ville de Strasbourg. Composé à l'origine uniquement de structures collectives, le dispositif d'hébergement se déploie aujourd'hui dans de l'habitat éclaté et à l'hôtel. Dans le parcours des personnes sans domicile, l'hébergement d'urgence est souvent la première étape qui peut être suivie d'un hébergement posé et stabilisateur dans des structures d'hébergement adaptées portées par des organismes associatifs.

La loi ALUR consacre dans leur rôle de coordination les Services intégrés de l'accueil et de l'orientation (SIAO) définis par les circulaires des 8 avril et 7 juillet 2010. Ils constituent un élément structurant du service public de l'hébergement et de l'accès au logement. Ils sont la plate-forme qui doit permettre sur chaque territoire de mettre en relation la demande et l'offre d'hébergement et d'apporter à chaque demande la réponse la plus adaptée, que celle-ci relève de l'hébergement, du logement accompagné ou du logement ordinaire (cf. Figure 33).

Depuis 2010, sous l'impulsion conjointe de la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS), de la DiHAL et de la Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages (Dhup), et grâce à la mobilisation des services déconcentrés de l'État et des associations, les SIAO se sont progressivement mis en place selon des modalités propres à chaque territoire. Ils sont devenus des acteurs reconnus du champ de l'hébergement et de l'accès au logement. Leur rôle et leur place dans les territoires sont encore appelés à évoluer³⁴.

³⁴ Annuaire des SIAO 2014, www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2014/10/dihal_-_annuaire_siao_ecran.pdf

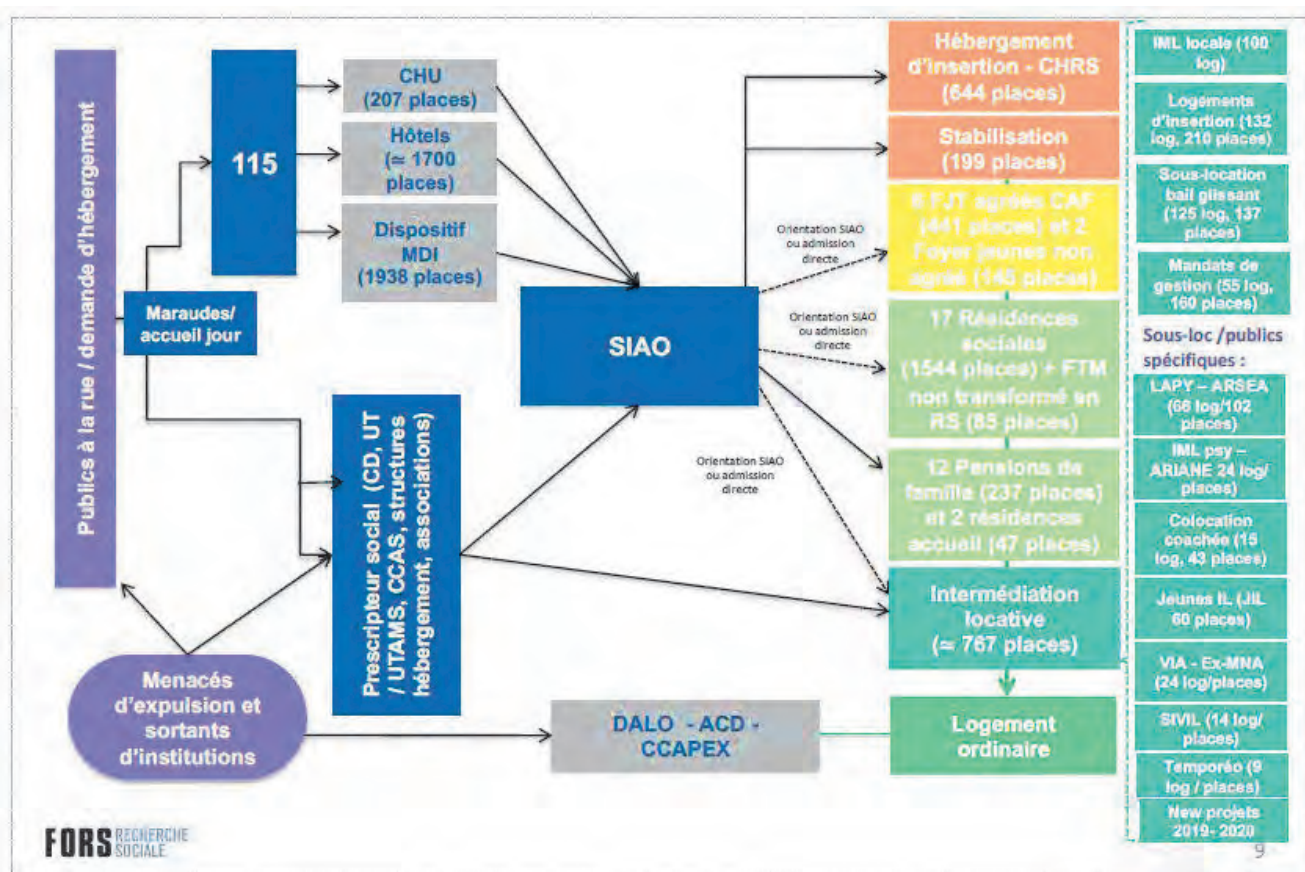


Figure 33: L'offre d'hébergement à Strasbourg. Source: FORS Recherche sociale – Accompagnement vers et dans le logement – Eurométropole de Strasbourg – rapport d'état des lieux, novembre 2020.

1. Qui sont les personnes hébergées ? Une connaissance parcellaire

Dans l'édition 2017 de l'analyse des conditions de logement en France³⁵, l'INSEE fait référence à une enquête de la Drees³⁶ datant de 2012. Disponibles seulement à l'échelle nationale, ces données indiquent qu'en 2012, parmi les personnes hébergées, un tiers a moins de 18 ans, il y a une majorité d'hommes (54%) et une majorité de personnes d'origine étrangère (62%) et une majorité de personnes seules, sinon des ménages avec enfants.

2. Les ménages en demande d'hébergement d'urgence : essentiellement des familles avec enfants et des hommes seuls

Au cours de l'année 2019, plus de 8800 personnes ont formulé au moins une demande d'hébergement individuel auprès du 115 du Bas-Rhin: 47% des demandes émanaient de personnes en famille avec enfants et 34% d'hommes seuls. 4 068 personnes distinctes ont bénéficié d'un moins une nuit de mise à l'abri par le 115 au cours de l'année 2019. Cela représente 46% des personnes ayant formulé au moins une demande.

³⁵ Les conditions de logement en France, édition 2017 INSEE

³⁶ DREES: direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques produit des travaux de statistiques et d'études socio-économiques.

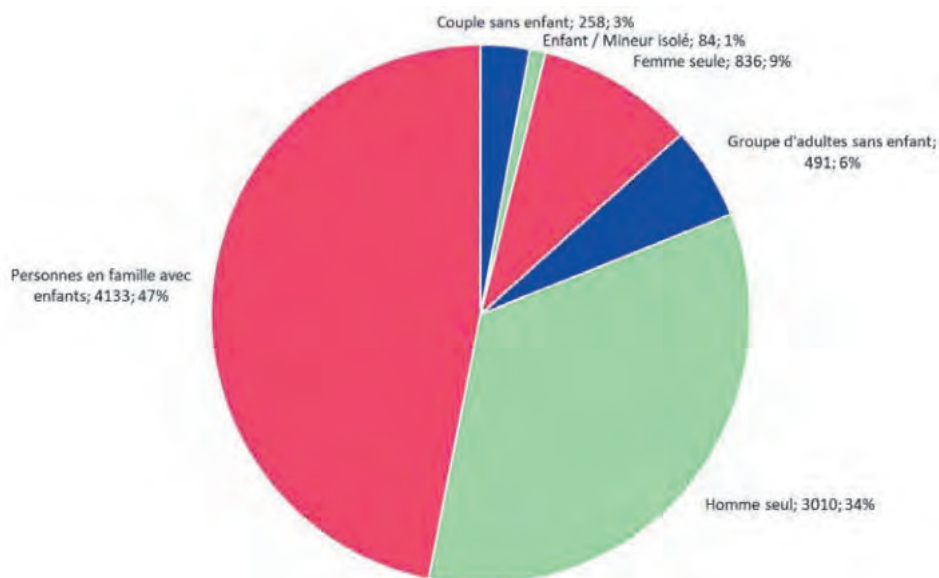


Figure 34: Typologie des ménages en demande d'hébergement auprès du 115 du Bas-Rhin en 2019. Source: SIAO 67, rapport annuel 2019.

3. Près de 300 personnes sans domicile à Strasbourg recensées lors de la Nuit de la solidarité

Les données n'étant pas encore disponibles au niveau local, dans plusieurs villes de France des collectifs associatifs ont engagé des campagnes de comptage en organisant des maraudes lors de «Nuits de la solidarité». En 2020, cette démarche à Strasbourg a donné une première estimation du nombre de personnes sans logement: «279 [personnes] ont été rencontrées dans la rue 245 d'entre elles n'avaient aucune solution d'hébergement».³⁷

Observations et ressentis du Groupe d'Analyse Partagée :

La diversité des participants associatifs a permis de formuler les premiers éléments de constats communs malgré la spécificité des publics auxquels s'adressent ces associations essentiellement actives sur les questions d'hébergement :

- Pour nombre de participants, la logique du « logement d'abord » est pertinente par la centralité de cette question pour initier un parcours résilient et à l'inverse sont absence est source d'aggravation rapide et durable des situations,
- La question de l'hébergement n'était pas abordée dans le diagnostic territorial 2013 et les participants considèrent que cette question a sa place dans le diagnostic 2021,
- Les associations qui accompagnent les personnes en recherche d'hébergement considèrent que les demandes formulées par le SIAO de compléments d'information relatives à l'autonomie des personnes pour justifier de la non-autonomie est complexe, et que l'arbitrage entre «urgence» et «hébergement» est difficile pour la personne demandeuse. Les associations expriment le souhait de promouvoir le développement de solutions alternatives d'habitat respectueuses du choix des parcours de vie des personnes.

³⁷ www.alsace20.tv/VOD/Actu/6-minutes-eurometropole/Nuit-solidarite-invite-Strasbourg-nKtpCerzVp.html?fbclid=IwAR1VOimCqi1Wu3uQgPldNlz_zn0YB1RJUBGTPAtit4xHz0qqYwRnW1EvM5k



credit photo : Elyxandro Cegarra

5 La santé de la population, offre et consommation de soins

Les éléments présentés dans cette section proviennent des études réalisées par l'Observatoire Régional de la Santé – Grand Est, dans le cadre de l'Observatoire Local de Santé de la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg.

« Plusieurs études descriptives [des inégalités territoriales de santé] ont été publiées. Il existe également de profondes inégalités sociales de santé qui ont été largement décrites. Même si les unes et les autres se recouvrent en partie du fait de la distribution spatiale des classes sociales, les inégalités territoriales de santé ne sont pas réductibles aux inégalités sociales car s'y ajoute l'effet de la distance, géographique comme dans les zones rurales ou sociale comme dans les banlieues des grandes villes ; l'organisation du système de soins et de santé doit permettre d'y apporter les correctifs nécessaires par ce qui relève en propre d'un aménagement sanitaire du territoire. » : Emmanuel Vigneron³⁸.

A. LA MORTALITÉ PRÉMATURÉE, MARQUEUR PRINCIPAL DES INÉGALITÉS SOCIALES ET DE SANTÉ

Une population [...] est plus ou moins en bonne santé selon que son espérance de vie est plus ou moins longue. Cette mesure ne permet cependant pas d'évaluer l'impact spécifique des différentes pathologies en termes de mortalité et de morbidité, ni la qualité de vie des individus. [À l'échelle nationale], on constate depuis plus de 15 ans une évolution à la baisse de la mortalité prématurée³⁹ (avant 65 ans) [...] Cette baisse est plus marquée chez les hommes, qui demeurent néanmoins plus concernés que les femmes : la mortalité prématurée a diminué entre 2000 et 2013 de 22,9% chez les hommes et de 15,1% chez les femmes, montrant une amélioration globale de l'état de santé.⁴⁰

Au cours des 30 dernières années, la mortalité a rapidement diminué également dans l'Eurométropole. Mais au regard des indicateurs de mortalité, l'Eurométropole n'est pas homogène, avec un état de santé nettement plus défavorable à Strasbourg qu'en première et surtout seconde couronne.

Les écarts sont particulièrement marqués pour la mortalité prématurée (décès avant 65 ans) : elle est pour les strasbourgeois (204 décès /100.000 hab.) supérieure à celle des habitant·es du Bas-Rhin, du Grand-Est et de la France métropolitaines (cf. Figure 35).

Les principales causes de mortalité au sein de l'Eurométropole, comme partout ailleurs, sont les tumeurs et les maladies cardio-neurovasculaires. La surmortalité par tumeurs à Strasbourg par rapport au Grand Est est de +2% (2006–2015). La surmortalité prématurée (avant 65 ans) de la ville de Strasbourg par rapport au Grand Est est de +4%.

L'Eurométropole se caractérise par une surmortalité par diabète et par bronchopneumopathie chronique obstructive (BPCO) et par rapport à la France métropolitaine – dans un contexte de surmortalité régionale.

À l'opposé, comme c'est fréquemment le cas en milieu urbain, la mortalité par causes externes de traumatismes et d'empoisonnement (accidents, suicides...) est faible. Les décès par suicides sont néanmoins très probablement sous-estimés.

³⁸ Vigneron Emmanuel, « Inégalités de santé, inégalités de soins dans les territoires français », Les Tribunes de la santé, 2013/1 (n° 38), p. 41-53. DOI: 10.3917/seve.038.0041. URL : www.cairn.info/revue-les-tribunes-de-la-sante1-2013-1-page-41.htm

³⁹ La mortalité « prématurée » ou « évitable » correspond à la mortalité qui pourrait être évitée soit par l'amélioration de la prévention primaire (réduction des pratiques à risque telles que les consommations d'alcool, de tabac, la conduite dangereuse sur la route, etc.), soit par l'amélioration du système de soin. La mortalité évitable et ses composantes sont estimées en intégrant des causes de décès et certaines tranches d'âge. La sélection de ces causes de décès « évitables » est basée sur le rapport du Haut Conseil de la Santé Publique – HCSP (« Indicateurs de mortalité prématurée et évitable », avril 2013).

⁴⁰ L'état de santé en France – rapport 2017 – Drees. www.drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/2021-01/Rapport-ESPF-2017.pdf

La mortalité par diabète est à Strasbourg comparable à celle de l'ensemble de l'Alsace, étant la région la plus touchée par le diabète de France hexagonale. Seule la seconde couronne présente une situation comparable à celle de l'hexagone. La mortalité par maladies de l'appareil circulatoire est modérée dans l'ensemble de l'Eurométropole par rapport à l'Alsace.

ETAT DE SANTE

➤ Avec 1 970 décès en moyenne par an, dont 1/5 survenant avant 65 ans, une mortalité prématurée plus élevée à Strasbourg que dans le Bas-Rhin

Mortalité (2006-2015)

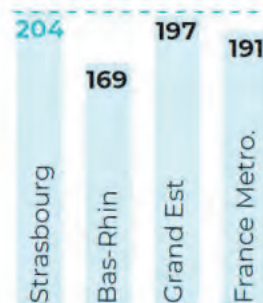
1 970

Décès par an dans la commune de Strasbourg

1 décès sur 5 par an aurait pu être évité

21 %

Taux comparatifs de mortalité prématurée (avant 65 ans) pour 100 000 hab.



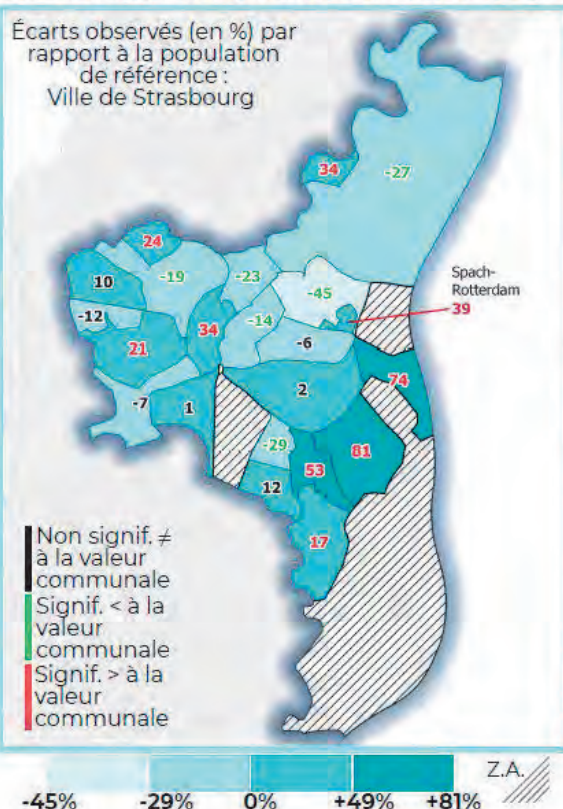
Source : Inserm (CépiDc) - Insee

Figure 35: mortalité annuelle et taux comparatifs de mortalité prématurée. Source Inserm – Insee, traitement ORS-Grand Est

À l'échelle des quartiers de Strasbourg, il y a également de fortes disparités sur l'indice comparatif de mortalité des moins de 75 ans. La mortalité prématurée est 2 fois plus importante au sein des quartiers populaires qu'au sein des quartiers aisés. Les taux les plus élevés, au-delà de +50% apparaissent dans les quartiers Port du Rhin-Museau (+74%), Meinau-Canardière (+81%) et Neuhof-Polygone (+53%). Ces quartiers cumulent des caractéristiques défavorables: socialement défavorisés, ils sont également éloignés du Nouvel Hôpital Civil – proche du centre-ville – ou de l'Hôpital de Hautepierre – à l'ouest de Strasbourg – mais également l'offre en professionnels de santé y est inférieure voire très inférieure à la moyenne (cf. Figure 36).

Indices comparatifs de mortalité des moins de 75 ans en 2009-2017

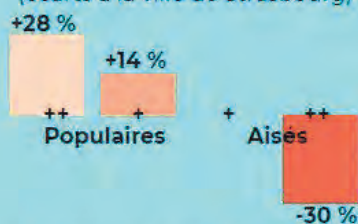
Écarts observés (en %) par rapport à la population de référence : Ville de Strasbourg



➤ La mortalité prématurée des quartiers populaires est 2 fois plus importante que celle des quartiers aisés

Une valeur positive indique une surmortalité dans le quartier par rapport à la ville de Strasbourg, tandis qu'une valeur négative indique une situation plus favorable

ICM prématurée (-75 ans) par typologie de quartier (écarts à la ville de Strasbourg)



Source : Insee, Service d'état-civil de la Ville de Strasbourg

Note de lecture : La part des habitants qui décèdent avant 75 ans au sein des quartiers populaires est supérieure de 28% à la moyenne communale. Pour plus d'informations, cf. fiche n°10 de l'OLS.

Figure 36: La mortalité prématurée dans les quartiers populaires de Strasbourg. Source et traitement: ORS-Grand-Est.

B. LA SANTÉ DES ENFANTS : L'OBÉSITÉ ET LE SURPOIDS PRÉOCCUPANTS DANS LES QUARTIERS POPULAIRES

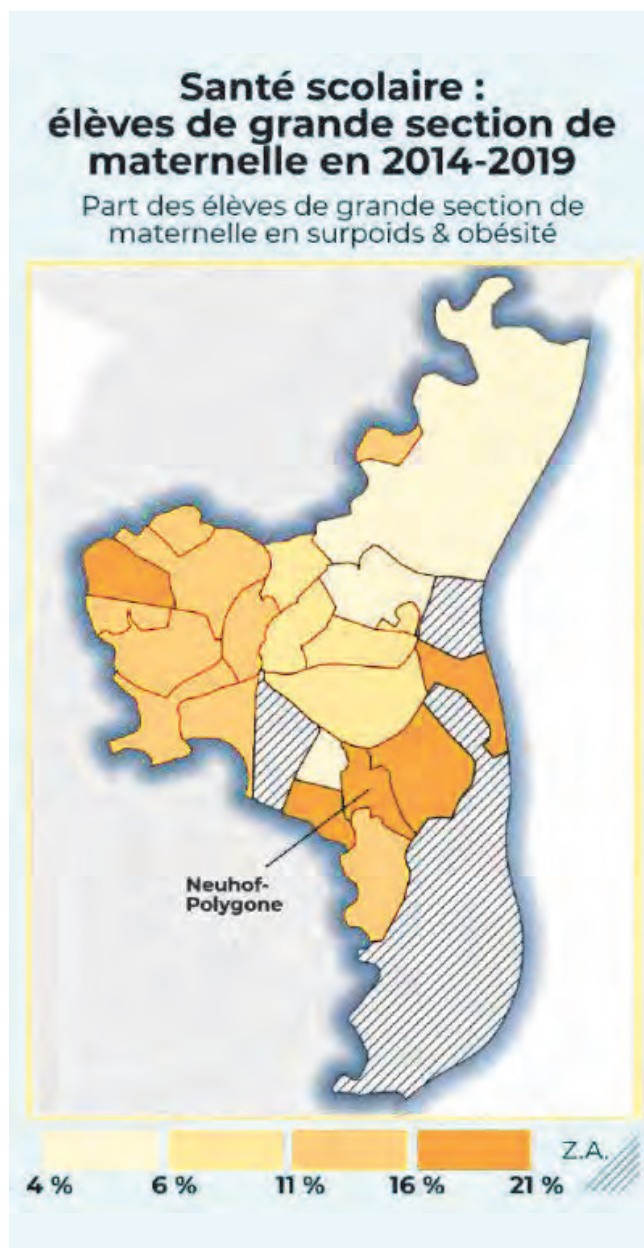


Figure 38 : Santé scolaire. Source : Maxis - Ville de Strasbourg - traitement ORS-Grand Est. Lecture : dans le quartier « Neuhof-Polygone », la part d'élèves de grande section de maternelle en surpoids et obésité se situe entre 16 % et 21 %.

Quelques faits marquants :

- Près d'un enfant de grande section de maternelle de la ville de Strasbourg sur huit est en surpoids (y compris obésité). Les élèves en surpoids sont trois fois plus représentés dans les quartiers populaires que dans les quartiers aisés.
- La majorité des élèves de grande section de maternelle prend un petit-déjeuner quotidiennement (neuf élèves sur dix)
- Les petits déjeuners sont principalement composés de produits céréaliers et de produits laitiers
- Deux élèves sur cinq mangent parfois ou régulièrement entre les repas. La collation matinale est couramment pratiquée dans les écoles de la ville de Strasbourg (trois élèves sur quatre). On constate cependant, une tendance à la réduction de cette pratique pour la dernière année d'observation (-10,7 % en 2018-2019)
- Plus de neuf enfants sur dix se brossent régulièrement les dents
- Les enfants se rendent principalement à l'école « à pied »
- La majorité des enfants pratique une activité physique et sportive extra-scolaire
- L'état bucco-dentaire des enfants a nécessité l'émission d'un avis par les infirmiers scolaires de façon plus importante dans les quartiers « populaires » que dans les quartiers « aisés ».

En ce qui concerne le plus jeune âge, la santé des élèves en grande section de maternelle connaît également de fortes disparités sur les questions de surpoids et d'obésité (cf. Figure 38). Sur cet indicateur, les taux varient de 4 % à 21 % des élèves et l'analyse par quartier révèle des disparités similaires à celles relatives à l'indice comparatif de mortalité, ces caractéristiques se superposent plus nettement encore avec la carte de typologie sociodémographique des quartiers de Strasbourg (cf. Figure 1).

C. L'OFFRE DE SOINS RÉPARTIE TRÈS INÉGALEMENT

Quelques faits marquants :

- La ville de Strasbourg enregistre la meilleure offre de soins de l'Eurométropole en 2018 en nombre de consultations par an et par habitant : 6,7 c/an/hab. Les deux couronnes offrent quant à elle une accessibilité à l'offre de soins proche avec 5,2 c/an/hab. dans la première couronne et 5,0 c/an/hab. dans la deuxième, ce qui est supérieur au seuil à partir duquel il est considéré que l'offre est satisfaisante (4,0 c/an/hab.).
- Toutes activités de médecins (généralistes et spécialistes) confondues, les quartiers dits « aisés » et « moyennement aisés » de Strasbourg concentrent 83% de l'offre de soins alors qu'ils ne représentent que 62% de la population.
- 58% de l'offre de soins en médecins spécialistes se concentrent dans trois quartiers de la ville (Centre-Ville, Orangerie – Conseil des XV et Tribunal) qui comptent 13% de la population de l'Eurométropole.
- Seuls deux QPV sur les dix-huit que compte l'Eurométropole disposent de médecins spécialistes (Quartier prioritaire de Lingolsheim et Cronenbourg).
- Un médecin généraliste sur deux (57%) et deux médecins spécialistes sur trois (65%) sont âgés de 55 ans ou plus dans l'Eurométropole de Strasbourg.
- Les professionnel·les (en libéral et mixtes) du paramédical (soins infirmiers et massage-kinésithérapie) et les chirurgien·nes-dentistes sont globalement plus jeunes que les médecins libéraux (généralistes et spécialistes) dans l'Eurométropole de Strasbourg.

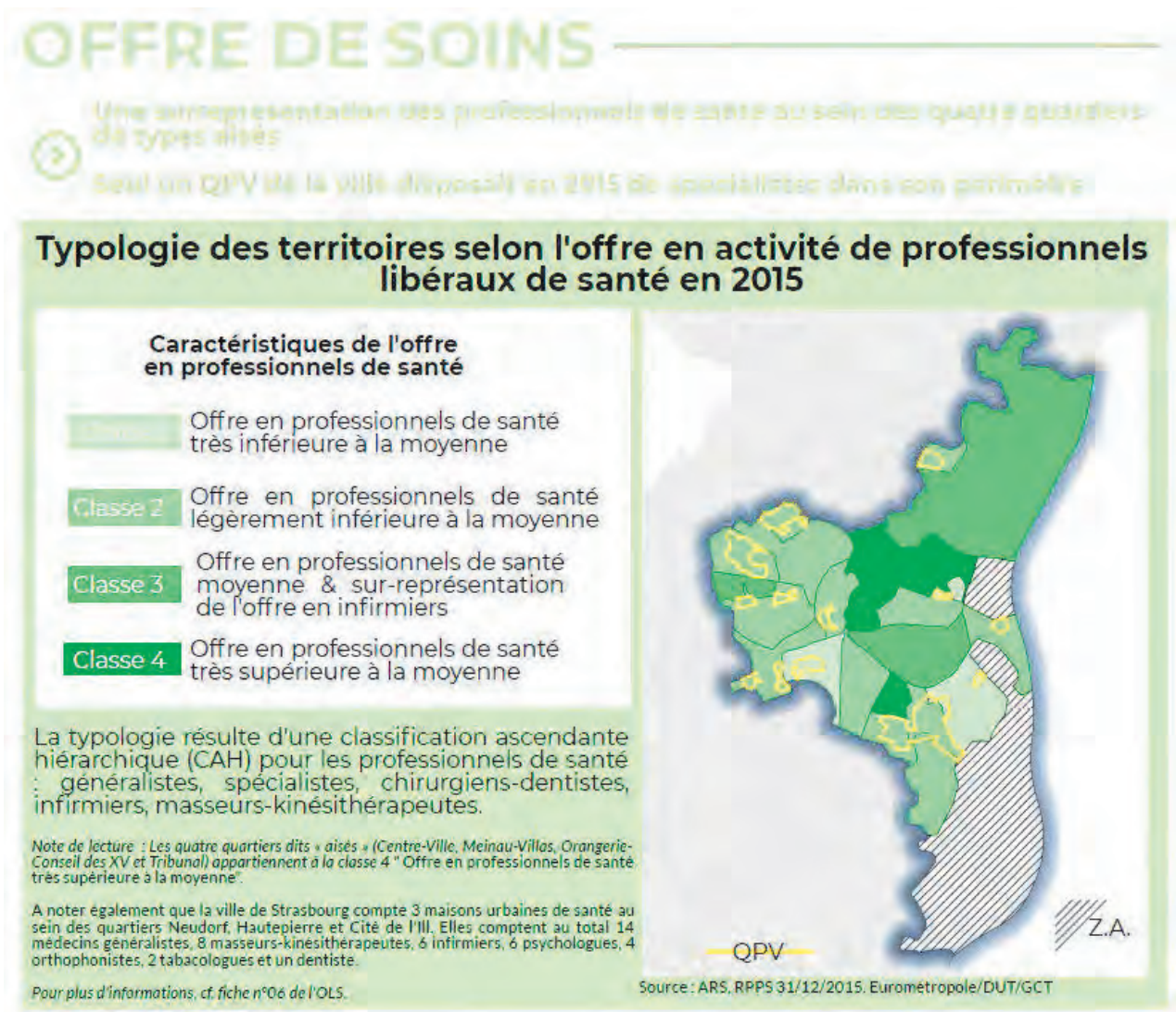
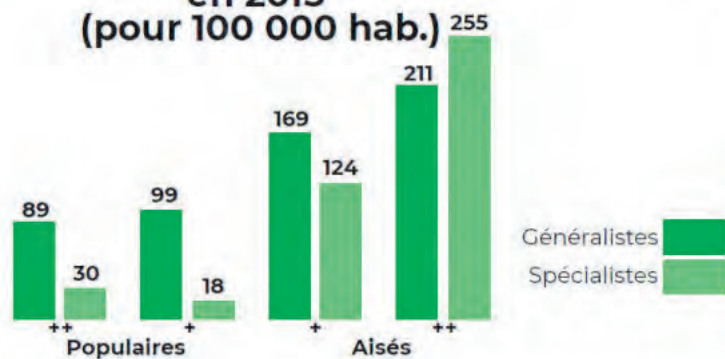


Figure 39: Typologie des territoires selon l'offre en activité de professionnels libéraux de santé en 2015. Source ARS - traitement ORS-Grand Est

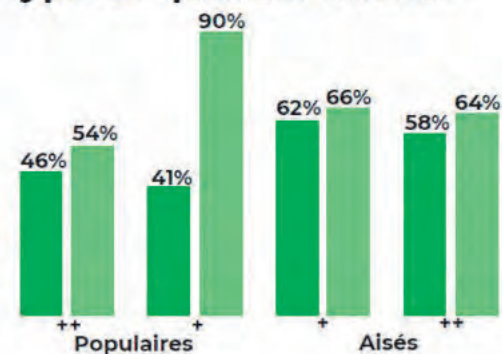
OFFRE DE SOINS

Une répartition de l'offre de médecine libérale inégale entre les quartiers, en particulier pour les spécialistes

Densité de médecins libéraux par type de quartier en 2015 (pour 100 000 hab.)



Part de médecins libéraux âgés de 55 ans ou plus par type de quartier en 2015



Source : ARS, RPPS 31/12/2015

Note de lecture : Avec 211 médecins généralistes pour 100 000 habitants et 255 médecins spécialistes pour 100 000 habitants, les quartiers dits "aisés" présentent les densités les plus importantes d'offre de soins sur le territoire. Pour plus d'informations, cf. fiche n°06 de l'OLS.

Note de lecture : Au sein des quartiers dits "moyens populaires", 41 % des médecins généralistes et la quasi totalité des médecins spécialistes (90 %) sont âgés de 55 ans ou plus.

NB : Des données plus récentes d'offre de soins à l'échelle infra-communale n'ont pas pu être obtenues, au niveau de la typologie des quartiers les constats ont sans doute peu évolué sur la période même si cela n'a pas pu être vérifié.

Figure 40: Densité de médecins et part de médecins libéraux de 55 ans et plus en par quartiers en 2015. Source ARS - traitement ORS-Grand Est

D. LA CONSOMMATION DE SOINS EST SOCIALEMENT TRÈS MARQUÉE

Les faits marquants – données 2014:

- Une consommation de soins en médecine générale libérale plus importante dans les quartiers « populaires » que dans les quartiers « aisés » qui s'explique par un état de santé plus dégradé.
- Une consommation de soins libéraux (consultations et visites) plus importante dans les quartiers les moins aisés que dans l'ensemble de l'Eurométropole, excepté en pédiatrie et en psychiatrie.

- Une consommation de soins en psychiatrie libérale très importante à Strasbourg, dans la 1ère couronne et l'ensemble de l'Eurométropole.
- Une consommation de soins en psychiatrie libérale plus importante dans les quartiers « aisés » que dans les quartiers « populaires ».

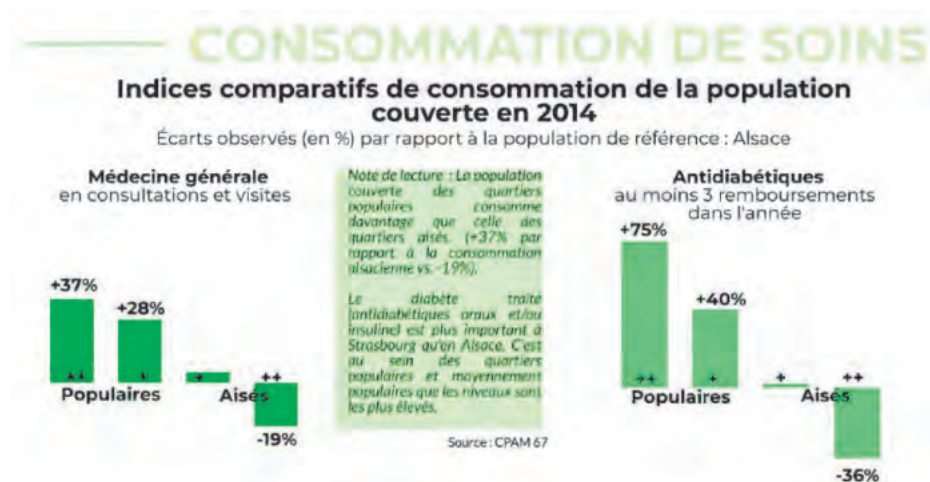
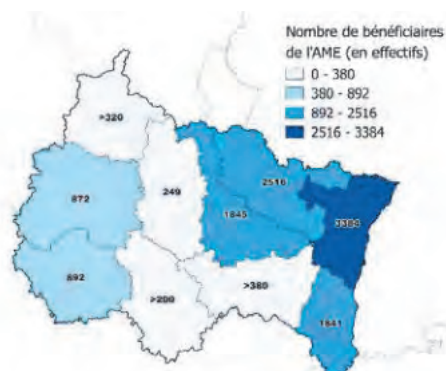


Figure 41: La consommation de soins à Strasbourg. . Source CPAM 67 – traitement ORS-Grand Est

E. PLUS DE BÉNÉFICIAIRES DE L'AIDE MÉDICALE D'ÉTAT EN ALSACE QUE DANS LE RESTE DU GRAND-EST

L'aide médicale de l'État (AME) est un dispositif permettant aux étrangères en situation irrégulière de bénéficier d'un accès aux soins. Elle est attribuée sous conditions de résidence et de ressources.⁴¹



Source : Erasme Régional, DCGDR des CPAM du Grand Est – Exploitation : ORS Grand Est
Lecture : En 2017, le département de la Moselle comptait 2 516 bénéficiaires de l'AME

Selon les données de la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM), la région Grand Est compte près de 12 400 bénéficiaires de l'AME en 2017 avec une répartition équitable entre les femmes et les hommes (6 334 hommes et 6 051 femmes)⁴². Les départements ayant le plus grand nombre de bénéficiaires de l'AME sont les départements frontaliers au Luxembourg et à l'Allemagne. Ainsi, le Bas-Rhin est le département comptant le plus grand nombre de bénéficiaires de la région avec 3 384 bénéficiaires, suivi de la Moselle (2 516 bénéficiaires), de la Meurthe-et-Moselle (1 845 bénéficiaires) et du Haut-Rhin. À souligner que pour les départements des Ardennes, de la Haute-Marne et des Vosges, le nombre de bénéficiaires de l'AME est sous-estimé en raison des faibles effectifs soumis au secret statistique.

⁴¹ L'Aide médicale d'État: www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F3079

⁴² Analyse et graphiques extraits de: « Amélioration de la connaissance des populations non francophones et de leur besoins en interprétariat en Grand-Est » - Juillet 2018 - ORS-Grand Est.

Plus de quatre bénéficiaires de l'AME de la région Grand Est sur dix (43%) sont âgés de 25 à 44 ans, mais il est intéressant de noter que près de trois sur dix (29%) sont des mineurs soit près de 3 588 personnes. La structure par âge des bénéficiaires de l'AME est sensiblement la même au sein des dix départements de la région Grand Est, à l'exception des départements de la Meuse et des Vosges, où les mineurs bénéficiaires sont surreprésentés (40 à 45% des bénéficiaires).

	Nombre de bénéficiaires	Moins de 18 ans	18-24 ans	25-44 ans	45-59 ans	60 ans ou plus
Ardennes (08)	>320	30%	11%	45%	10%	ND
Aube (10)	892	25%	11%	41%	14%	8%
Marne (51)	872	24%	7%	53%	11%	6%
Haute-Marne (52)	>200	26%	ND	47%	13%	ND
Meurthe-et-Moselle (54)	1 845	33%	8%	43%	11%	5%
Meuse (55)	249	40%	14%	31%	11%	ND
Moselle (57)	2 516	33%	10%	41%	12%	5%
Bas-Rhin (67)	3 384	23%	10%	44%	14%	9%
Haut-Rhin (68)	1 841	30%	9%	41%	12%	8%
Vosges (88)	>380	45%	ND	38%	8%	ND
Grand Est	12 385	29%	9%	43%	12%	7%

Source : Erasmé Régional, CPAM Grand Est - Exploitation: ORS Grand Est

Lecture: en 2017, le département de la Moselle comptait 2516 bénéficiaires de l'AME, dont 33% avait moins de 18 ans.

Note: le nombre de bénéficiaires de l'AME pour les départements des Ardennes, de la Haute-Marne et des Vosges est sous-estimé en raison de certaines données soumises au secret statistique.

Observations et ressentis du Groupe d'Analyse Partagée :

- La santé est considérée par les professionnels de santé et les acteurs associatifs comme un enjeu principal d'accès aux droits ;
- le besoins d'allier le médical et le social en résolvant les questions éthique de secret partagé ;
- la pertinence de la fonction de médiation en santé, encore peu présente sur le territoire, nécessaire à la fois du côté des patients pour favoriser un meilleur accès à l'offre de soin et du côté des professionnels de santé pour une meilleure compréhension des conditions de vie et des attentes des personnes en situation précaire ;
- la nécessité de continuer à financer les postes d'interprétariat en présentiel pour la médecine de ville. La période récente d'épidémie de Covid19 a conduit l'ARS à ouvrir une ligne de d'interprétariat par téléphone. Si cette initiative a pu pallier certaines difficultés, les associations présentes considèrent que cela ne peut remplacer la présence réelle en consultation.



credit photo : Frédéric Maigrot

6

L'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap

A. LE VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION EST TRÈS VARIABLE D'UN TERRITOIRE À L'AUTRE

1. Un vieillissement moins marqué à Strasbourg que dans le reste de l'Alsace

Le nombre de personnes âgées de 60 ans et plus, soit 52.979 personnes, représente en 2017 près de 19% des strasbourgeois-es, et 7% après 75 ans⁴³. Depuis 2012, le vieillissement de la population strasbourgeoise se poursuit à Strasbourg (+7,5%) mais à un rythme inférieur à celui des autres échelles de collectivités alsaciennes (+13,6% pour le Bas-Rhin et +13,2% pour la CEA), où les personnes de 60 ans et plus représentent près d'un quart de la population (cf. Tableau 60 et Tableau 62).

À Strasbourg même, en 2017, plus de 65% des personnes âgées de 60 ans et plus vivent dans des quartiers plutôt aisés (69% des plus de 75 ans) et dans ces quartiers ils représentent de 17% à 22% des habitant-es. Cependant l'augmentation, entre 2012 et 2017, la plus forte se situe dans les quartiers populaires où le nombre des personnes de plus de 60 a augmenté de plus de 16% (cf. Tableau 61), celles de plus de 75 ans a augmenté de près de 24% pour atteindre 2.606 personnes en 2017 (cf. Tableau 63) suite à la construction de maisons de retraite (EHPAD) dans ces quartiers.

TERRITOIRE	Nbr de 60 ans et +	Variation %	Nbr hab.	Part %
Strasbourg	52979	7.5	280967	18.9
Eurométropole	107628	11.1	494091	21.8
Bas-Rhin	270622	13.6	1125561	24.0
CeA	465220	13.2	1889585	24.6

Tableau 60: Evolution de la population âgée de 60 ans et plus à Strasbourg entre 2012 et 2017. Source INSEE RP 2012-2017 – traitement DSSJ. Lecture: Les personnes de plus de 60 ans représentent en 2017 près de 19% des strasbourgeois-es et elle a augmenté de 7,5% depuis 2012.

Q4	Nbr de 60 ans et +	Part/Strasbg %	Variation %	Part Nbr hab. Quartier %
aisé	13784	26.3	2.5	22.2
moyen aisé	20654	39.4	8.4	17.7
moyen populaire	9674	18.4	6.6	18.7
populaire	8373	16.0	16.4	17.4

Tableau 61: Evolution de la population âgée de 60 ans et plus selon le type de quartiers de Strasbourg. Source INSEE RP 2012-2017 – traitement DSSJ. Lecture: En 2017, plus de 26% strasbourgeois-es de plus de 60 ans résident dans les quartiers aisés (soit 13.784 personnes) et cette part a augmenté de 2,5% depuis 2012 représentant plus de 22% des habitant-es de ces quartiers.

TERRITOIRE	Nbr de 75 ans et +	Variation %	Nbr hab.	Part %
Strasbourg	19743	4.3	280967	7.0
Eurométropole	39063	9.1	494091	7.9
Bas-Rhin	96383	10.0	1125561	8.6
CeA	165972	9.2	1889585	8.8

Tableau 62: La population âgée de 75 ans et plus à Strasbourg entre 2012 et 2017. Source INSEE RP 2012-2017 – traitement DSSJ. Lecture: En 2017, les personnes de plus de 75 ans et plus représentent 7% des strasbourgeois-es et leur nombre a augmenté de 7,5% depuis 2012.

Q4	Nbr de 75 ans et +	Part/Strasbg %	Variation %	Part Nbr hab. Quartier %
aisé	5531	28.4	1.2	8.9
moyen aisé	7952	40.8	5.2	6.8
moyen populaire	3414	17.5	-4.2	6.6
populaire	2606	13.4	23.9	5.4

Tableau 63: La population âgée de 75 ans et plus selon les type de quartiers de Strasbourg. Source INSEE RP 2012-2017 – traitement DSSJ. Lecture: En 2017, près de 29% des strasbourgeois-es de plus de 75 ans résident dans les quartiers aisés (soit 5.531 personnes) et cette part a augmenté de 1,2% depuis 2012 représentant près de 9% des habitant-es de ces quartiers

⁴¹ Le diagnostic territorial « Portrait de seniors » réalisé en 2019 contient des éléments complémentaires sur la situation des séniors dans l'Eurométropole et spécifiquement à Strasbourg [https://www.strasbourg.eu/orientations-faveur-seniors_rubrique « documents utiles »](https://www.strasbourg.eu/orientations-faveur-seniors_rubrique%20documents%20utiles).

2. Un vieillissement contrasté des quartiers de Strasbourg

Le quartier de la Robertsau concentre la plus forte proportion de la ville de personnes âgées de 60 ans et plus : cette tranche d'âge représente 26,7% des habitant-es de ce quartier soit 4.781 personnes (cf. Tableau 64).

Dans certains quartiers de Strasbourg, le nombre de personnes âgées augmente très fortement et change la physionomie de ces quartiers. C'est le cas au Port du Rhin, du fait de l'installation d'un nouvel EHPAD, où le faible nombre de personnes âgées de plus de 60 ans a augmenté de 82% pour atteindre 408 personnes et le nombre de personnes âgées de plus de 75 ans a été multiplié par 6 depuis 2012 pour atteindre 180 personnes en 2017.

Aux Poteries, le nombre de personnes de 60 ans et plus a augmenté de 50,8% pour atteindre 490 personnes. Parmi les quelques baisses, la plus forte (-9,6%) concerne le quartier Spach-Rotterdam.

Q28	Nbr de 60 ans et +	Part/Strasbg %	Variation %	Part Nbr hab. Quartier %
Port du Rhin	408	0.8	82.1	19.6
Poteries	490	0.9	50.8	9.6
Musau	530	1.0	34.5	16.3
Neuhof-Village	2943	5.6	24.7	25.0
Cité de l'III	1102	2.1	18.0	26.1
Elsau	1302	2.5	17.1	22.9
Neuhof-Cités	1411	2.7	16.4	13.8
Koenigshoffen	3090	5.9	14.6	20.4
Gare	1386	2.6	13.3	10.4
Robertsau	4781	9.1	12.9	26.7
Hohberg	649	1.2	12.1	17.3
Vieux-Cronenbourg	2722	5.2	11.2	20.7
Hautepierre	2153	4.1	9.8	16.2
Spach-Rotterdam	866	1.6	-9.6	18.5

Tableau 64: Les quartiers de Strasbourg de plus forte évolution du nombre de personnes de 60 ans et plus. Champ: Les personnes de 60 ans et plus dans les quartiers où ce nombre a varié de plus de +/-10% depuis 2012. Source: INSEE RP 2012-2017 – traitement DSSJ. Lecture: Le quartier du Port du Rhin compte 408 personnes de 60 ans et plus en 2017, cela représente 0,8% des strasbourgeois de cette même classe d'âge et ce nombre a augmenté de 82,1% depuis 2012. Les personnes de cette classe d'âge représentent 19,6% des habitant-es de ce quartier en 2017.

B. LA PERTE D'AUTONOMIE : PLUS FRÉQUENTE POUR LES PERSONNES ÂGÉES DES QUARTIERS POPULAIRES DE STRASBOURG

1. L'Allocation personnalisée d'Autonomie, un indicateur clé d'une fragilité plus marquée à Strasbourg, dans les quartiers populaires

L'Allocation personnalisée d'Autonomie (Apa) est attribuée aux personnes de 60 ans et plus, en situation de perte d'autonomie (besoin d'aide pour accomplir les actes de la vie courante, ou état de santé nécessitant une surveillance constante). Elle fait partie, avec le RSA et la PCH, des trois allocations individuelles de solidarité dont l'État a confié aux Départements la charge de les financer.

La perte d'autonomie se mesure à l'aide de la grille Aggir. Cette grille définit plusieurs degrés de perte d'autonomie, allant du Gir 1 (perte d'autonomie la plus forte) au Gir 6 (perte d'autonomie la plus faible). Seules les personnes relevant des Gir 1, Gir 2, Gir 3 ou Gir 4 peuvent percevoir l'Apa.

a. Une surreprésentation des bénéficiaires de l'APA à partir de 75 ans

À Strasbourg, 2869 personnes bénéficient de l'APA Domicile au 31 décembre 2019. Ce chiffre est à rapporter aux 14.342 bénéficiaires au niveau départemental. Strasbourg représente 20 % des allocataires, ce qui correspond par ailleurs à la part des plus de 60 ans dans le Département vivant à Strasbourg. Cette part est un peu plus élevée jusqu'à 79 ans et plus faible ensuite. La tranche d'âge 85-89 ans a l'effectif le plus important (cf. Tableau 65).

Cependant c'est à partir de 75 ans que l'écart est le plus élevé entre le cumul de la population bénéficiaire de l'APA au-delà de cette tranche d'âge et le cumul de l'ensemble de la population âgée au-delà de cette même tranche d'âge (cf. Tableau 66). En effet, les 520 bénéficiaires de l'APA de 90 ans et plus représentent 18 % des bénéficiaires alors qu'ils ne représentent que 5 % de la population des plus de 60 ans. En additionnant successivement les effectifs des tranches 85-89 ans, 80-84 ans, ..., jusqu'à la tranche 60-64 ans, et en comparant les parts cumulées de bénéficiaires de l'APA avec les effectifs en population générale pour les mêmes tranches d'âge, on constate qu'à partir de 75 ans, la part de bénéficiaires est supérieure de 37 points de pourcentage à ce que représente cette tranche d'âge (75 ans et plus) en population générale.

BAS-RHIN				STRASBOURG				
Répartition par groupes d'âges et sexe des bénéficiaires de l'APA à domicile au 31 décembre				Répartition par groupes d'âges et sexe des bénéficiaires de l'APA à domicile au 31 décembre				
	2019				2019			Part Bas-Rhin
	Hommes	Femmes	Ensemble		Hommes	Femmes	Ensemble	
60-64 ans	139	209	348	60-64 ans	41	63	104	30%
65-69 ans	373	542	915	65-69 ans	106	172	278	30%
70-74 ans	498	872	1370	70-74 ans	138	225	363	26%
75-79 ans	681	1305	1986	75-79 ans	156	277	433	22%
80-84 ans	1004	2179	3183	80-84 ans	183	366	549	17%
85-89 ans	1027	2701	3728	85-89 ans	147	475	622	17%
90-94 ans	537	1661	2198	90-94 ans	75	313	388	18%
95 ans et plus	102	512	614	95 ans et plus	30	102	132	21%
Ensemble	4361	9981	14342	Ensemble	876	1993	2869	20%

Tableau 65: Les bénéficiaires de l'APA à domicile, pour le Bas-Rhin dont Strasbourg au 31 décembre 2019, par groupe d'âge et par sexe. Source: Collectivité européenne d'Alsace - DITP - Dir. Adj. DATA - SIAS - QM - traitement DSSJ. Lecture: A Strasbourg pour la tranche 60-64 ans, il y a 104 bénéficiaires de l'APA à domicile, représentant 30% des bénéficiaires bas-rhinois de cette même tranche d'âge.

Âge	Nbr APA	Cumul APA	Pop 60 et +	Cumul Pop	Ecart
60-64 ans	104	100%	13129	100%	0%
65-69 ans	278	96%	11765	75%	21%
70-74 ans	363	87%	8334	53%	34%
75-79 ans	433	74%	7171	37%	37%
80-84 ans	549	59%	5695	24%	35%
85-89 ans	622	40%	4155	13%	27%
90 et plus	520	18%	2723	5%	13%
Ensemble	2869		52972		

Tableau 66: 74 % des bénéficiaires de l'APA ont plus de 75 ans Champ: les bénéficiaires de l'APA et les plus de 60 ans à Strasbourg. Source CEA 2019 - INSEE RP 2017. Lecture: A la tranche d'âge 75-79 ans, l'écart est le plus élevé (37%) entre le cumul par tranches d'âge des bénéficiaires de l'APA (74% de bénéficiaires de 75 ans et plus parmi les bénéficiaires de l'APA) par rapport à la population générale (37% de personnes âgées de 75 ans et plus parmi les plus de 60 ans).

b. Le nombre de bénéficiaires de l'APA augmente plus fortement à Strasbourg que dans le reste du Bas-Rhin

De 2016 à 2019, le nombre de bénéficiaires de l'APA a augmenté à Strasbourg de 24% alors que dans le reste du Bas-Rhin, ce nombre a augmenté de 16%. Cette augmentation est plus forte pour la tranche d'âge 60-74 ans avec +34% à Strasbourg et +28% dans le reste du Bas-Rhin (cf. Tableau 67). Ceci résulte d'un état de santé des plus de 60 ans moins bon à Strasbourg – principalement dans les quartiers populaires – que dans le reste du Bas-Rhin (cf. Tableau 68 et section A.).

Strasbourg	2016	2019	2016-2019	Bas-Rhin hors strasbourg	2016	2019	2016-2019
60-74 ans	557	745	34%	60-74 ans	1477	1888	28%
75ans et plus	1766	2124	20%	75ans et plus	8376	9585	14%
Ensemble	2323	2869	24%	Ensemble	9853	11473	16%

Tableau 67: Evolution comparée du nombre de bénéficiaires de l'APA à domicile. Champ: les bénéficiaires de 2016 à 2019 à Strasbourg et dans le reste du Bas-Rhin. Source: Collectivité européenne d'Alsace - DITP - Dir. Adj. DATA - SIAS - QM - traitement DSSJ. Lecture: à Strasbourg le nombre de bénéficiaires de l'APA âgés de 60 à 74 ans a augmenté de 34% entre 2016 et 2019, dans le reste du Bas-Rhin, il a augmenté de 28%.

2. Dans les quartiers populaires, la demande d'Apa est proportionnellement plus forte, quel que soit le niveau de Gir

À Strasbourg, le nombre de bénéficiaires connaît de fortes différences selon les types de quartiers. Ils sont plus nombreux dans les quartiers de population moyennement aisée (1.110 bénéficiaires) mais la part concernée est plus forte pour les quartiers populaires: de 3,4% de la population de 60 ans et plus dans les quartiers aisés à 7,9% pour les quartiers populaires (cf. Tableau 68). Cette progressivité s'observe pour toutes les catégories de Gir 1 à 4, avec un écart de 1 à 2 voire 1 à 3 (cf. Tableau 69 où les proportions sont exprimées en 1 pour 1.000).

Type de quartier	de 60 à 74 ans	75 ans et +	Total	Part %
aisé	69	399	468	3.4
moyen aisé	242	868	1110	5.4
moyen populaire	169	430	599	6.2
populaire	254	411	665	7.9

Tableau 68: Les bénéficiaires de l'APA à domicile selon les types de quartiers au 31 décembre 2019. Source: Collectivité européenne d'Alsace - DITP - Dir. Adj. DATA - SIAS - QM - traitement DSSJ. Lecture: Il y a 69 bénéficiaires de l'APA âgés de 60 à 74 ans et 399 âgés de 75 ans et plus pour un total de 468 bénéficiaires dans les quartiers aisés, qui représentent 3,4% des personnes de 60 ans et plus dans ces quartiers.

Type de quartier	Gir 1 (%)	Gir 2 (%)	Gir 3 (%)	Gir 4 (%)
aisé	14	6.7	106	7.7
moyen aisé	40	9.2	257	12.4
moyen populaire	27	11.1	138	14.3
populaire	32	17.4	157	18.8

Tableau 69: Nombre de bénéficiaires de l'APA à domicile, âgés de 60 ans et plus au 31 décembre 2019 selon les classements GIR et selon les types de quartiers. Source: Collectivité européenne d'Alsace - DITP - Dir. Adj. DATA - SIAS - QM - traitement DSSJ. Lecture: Les quartiers aisés regroupent 14 personnes en Gir 1 soit 1% des personnes de 60 ans et plus de ces quartiers, 93 en Gir 2, soit 6,7%, etc.

C. LA PERTE D'AUTONOMIE PAR LE HANDICAP, CONNUE PAR DES DEMANDES DE PRESTATION EN FORTE HAUSSE

À l'échelle nationale, les chiffres clé de la CNSA⁴⁵ indiquent le nombre des personnes en situation de handicap en 2009 et agrègent 3 données: les personnes ayant une limitation fonctionnelle (2 750 000), les personnes ayant un ressenti du handicap (2 050 000), les personnes ayant engagé une reconnaissance administrative (2 450 000), soit un total sans doublons de 4,3 millions de personnes de 20 à 59 ans vivant à domicile qui ont une ou des limitations fonctionnelles, et/ou une reconnaissance administrative de handicap et/ou un handicap ressenti, ce qui représente à cette époque près de 8% des 52,6 millions de français-es de cette tranche d'âge (dont 4,6% de reconnaissances administratives).

Au niveau local, la démographie du handicap peut être appréhendée principalement par la statistique des demandes de droits après des Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH, créées par la loi du 11 février 2005). Plusieurs éléments sont repris à l'échelle de Strasbourg à partir des données produites par la MDPH du Bas-Rhin⁴⁶: l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH), l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH) et la Prestation de Compensation du Handicap (PCH). Il existe également une Allocation Compensatrice pour Tierce Personne (ACTP), mais cette allocation est progressivement remplacée par l'APA (depuis 2002) et la PCH (depuis 2006). Depuis le 1er janvier 2006, seuls les renouvellements sont possibles. Cette allocation n'étant pas suivie dans le document diagnostic du Bas-Rhin cité plus haut, elle ne sera pas non plus abordée ici.

⁴⁵ À l'échelle du Bas-Rhin, la démographie du handicap est décrite dans le document «Diagnostic territorial – Schéma autonomie 2019-2023» – décembre 2018.

⁴⁶ La CNSA données à l'échelle nationale: www.cnsa.fr/documentation-et-donnees/publications-de-la-cnsa/les-chiffres-cles-de-laide-a-lautonomie

1. L'Allocation aux Adultes Handicapés, un minimum social de plus en plus sollicité

L'allocation aux adultes handicapés (AAH) est une aide financière qui permet d'avoir un minimum de ressources. Cette aide est attribuée sous réserve de respecter des critères d'incapacité, d'âge, de résidence et de ressources. Elle est accordée sur décision de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH). Son montant vient compléter les éventuelles autres ressources⁴⁷. Il faut avoir au moins 20 ans (ou au moins 16 ans si la personne n'est plus à la charge de ses parents pour le bénéfice des prestations familiales). À l'échelle nationale, entre 1990 et 2017, le nombre d'allocataires de l'AAH a doublé. Plusieurs facteurs expliquent cette croissance: des effets démographiques liés au baby-boom, des modifications réglementaires depuis 2005, dont plusieurs revalorisations exceptionnelles et, depuis 2008, le contexte économique (source DREES)⁴⁸.

Une forte progression d'allocataires de l'AAH

En 2017, vivent à Strasbourg 5.592 allocataires de l'AAH âgés de 20 à 59 ans, soit 35,5% des 15.713 allocataires bas-rhinois en 2019, ainsi la part de la population concernée à Strasbourg est de 3,5% pour 1,8% dans le Bas-Rhin, soit un taux inférieur à celui de l'échelle nationale de plus de 4% de reconnaissances administratives.



Figure 42: Evolution du nombre d'allocataires AAH de 2013 à 2019 par collectivités

La progression du nombre d'allocataires depuis 2012 est supérieure à 25%, similaire sur Strasbourg et le Bas-Rhin, elle est plus forte de près de 4 points sur le territoire de l'Eurométropole (cf. Tableau 70).

Collectivités	Nbr. alloc. Adulte Handicapés	Allocation Variation (%)	Part pop. 20-59 ans (%)
Strasbourg	5592	26.1	3.5
Eurométropole	8509	29.6	3.2
Bas-Rhin	15713	25.5	1.8

Tableau 70: Les allocataires de l'AAH par collectivités. Source: Caf du Bas-Rhin, INSEE RP 2017 – traitement DSSJ.

À Strasbourg, comme dans le reste du Bas-Rhin, les 7.242 allocataires de l'AAH sont majoritairement les 4.103 personnes isolées (57%) et parmi elles majoritairement des hommes (63%). Les données ne précisent pas l'éventuelle présence d'enfants au sein du ménage (cf. Tableau 71).

BAS-RHIN				STRASBOURG			
Répartition par situation familiale et sexe des bénéficiaires de l'AAH au 31 décembre (en effectifs)				Répartition par situation familiale et sexe des bénéficiaires de l'AAH au 31 décembre (en effectifs)			
Effectifs	2019			Effectifs	2019		
	Hommes	Femmes	Ensemble		Hommes	Femmes	Ensemble
Couple	2452	3232	5684	Couple	1015	987	2002
Isolé	7110	4952	12062	Isolé	2457	1646	4103
NSP	743	1512	2255	NSP	324	560	884
ND	394	362	756	ND	130	123	253
Ensemble	10699	10058	20757	Ensemble	3926	3316	7242
Répartition par situation familiale et sexe des bénéficiaires de l'AAH au 31 décembre (en pourcentage)				Répartition par situation familiale et sexe des bénéficiaires de l'AAH au 31 décembre (en pourcentage)			
Effectifs	2019			Effectifs	2019		
	Hommes	Femmes	Ensemble		Hommes	Femmes	Ensemble
Couple	23%	32%	27%	Couple	26%	30%	28%
Isolé	66%	49%	58%	Isolé	63%	50%	57%
NSP	7%	15%	11%	NSP	8%	17%	12%
ND	4%	4%	4%	ND	3%	4%	3%
Ensemble	100%	100%	100%	Ensemble	100%	100%	100%

Tableau 71: Répartition par situation familiale et sexe des allocataires de l'AAH. Champ: les bénéficiaires au 31 déc. 2019 à Strasbourg et dans le Bas-Rhin. Source: Collectivité européenne d'Alsace - DITP - Dir. Adj. DATA - SIAS - QM

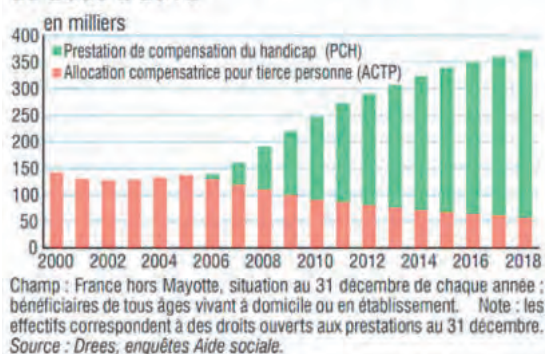
⁴⁷ L'AAH sur service-public.fr

⁴⁸ www.drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/er_1087.pdf

2. La prestation de compensation du handicap (PCH) se développe à Strasbourg plus fortement que dans le Bas-Rhin

La prestation de compensation du handicap (PCH) est une aide financière versée par le département. Elle permet de rembourser les dépenses liées à votre perte d'autonomie. Pour bénéficier de la PCH, les personnes présentent une difficulté absolue ou deux difficultés graves à réaliser une activité essentielle (se mettre debout, marcher, se laver, prendre ses repas, s'habiller, voir, entendre,...). En outre, des critères administratifs d'éligibilité s'appliquent (conditions âge et de ressources principalement).

Bénéficiaires de l'ACTP et de la PCH de 2000 à 2018



La différence entre la PCH et l'AAH vient de ce que l'une revêt la forme d'un revenu mensuel (AAH), tandis que l'autre constitue un remboursement (PCH) destiné à compenser une dépense indispensable pour améliorer la vie quotidienne de la personne handicapée.

La PCH a été remplacé en 2006 par l'ACTP qui déjà était destinée aux personnes handicapées ayant besoin de l'aide d'une autre personne pour les actes essentiels de la vie courante (par exemple : se laver, marcher, s'habiller) (cf. Figure 43).

Figure 43: La PCH remplace progressivement l'ACTP en France - source TEF Insee Reference 2020

Les 1.439 bénéficiaires de la PCH à Strasbourg en 2019, représentent 28 % des bénéficiaires du Bas-Rhin, alors que la population strasbourgeoise ne représente que 25 % de l'ensemble du Bas-Rhin (cf. Tableau 72). L'écart est encore plus marqué sur la tranche 60-74 ans où il est de 7 points de pourcentage en plus pour Strasbourg (26 % par rapport à 19 %). De plus, la progression du nombre de bénéficiaires entre 2017 et 2019 est supérieure de 7 points à Strasbourg (+16 %) par rapport du Bas-Rhin (+9 %) et sur la tranche d'âge de plus fort effectifs (30-59 ans) l'écart est de 10 points.

BAS-RHIN

Répartition par groupes d'âges et sexe des bénéficiaires de la PCH au 31 décembre			
	2019		
	Hommes	Femmes	Ensemble
Moins de 29 ans	625	420	1045
30-59 ans	1317	1415	2732
60-74 ans	569	633	1202
75 et plus	49	54	103
Ensemble	2560	2522	5082

STRASBOURG

Répartition par groupes d'âges et sexe des bénéficiaires de la PCH au 31 décembre					
	2019			Part Bas-Rhin	
	Hommes	Femmes	Ensemble	APA	Pop. générale
Moins de 29 ans	201	123	324	31%	40%
30-59 ans	380	398	778	28%	23%
60-74 ans	139	173	312	26%	19%
75 et plus	10	15	25	24%	20%
Ensemble	730	709	1439	28%	25%

Tableau 72: Les bénéficiaires de la PCH par tranche d'âge dans le Bas-Rhin et à Strasbourg en 2019. Source: Collectivité européenne d'Alsace - DITP - Dir. Adj. DATA - SIAS - QM - INSEE RP 2017. Traitement DSSJ.

BAS-RHIN

Répartition par groupes d'âges et sexe des bénéficiaires de la PCH au 31 décembre			
	2017	2019	Evolution
Moins de 29 ans	989	1045	6%
30-59 ans	2501	2732	9%
60-74 ans	1076	1202	12%
75 et plus	82	103	26%
Ensemble	4648	5082	9%

STRASBOURG

Répartition par groupes d'âges et sexe des bénéficiaires de la PCH au 31 décembre			
	2017	2019	Evolution
Moins de 29 ans	282	324	15%
30-59 ans	654	778	19%
60-74 ans	284	312	10%
75 et plus	18	25	39%
Ensemble	1238	1439	16%

Tableau 73: Evolution comparée du nombre de bénéficiaires de la PCH. Champ: les bénéficiaires de 2017 à 2019 à Strasbourg et dans le reste du Bas-Rhin. Source: Collectivité européenne d'Alsace - DITP - Dir. Adj. DATA - SIAS - QM - traitement DSSJ. Lecture: à Strasbourg le nombre de bénéficiaires de la PCH a augmenté de 19 % entre 2017 (81 pers.) et 2019 (96 pers.) pour les moins de 20 ans, et dans le reste du Bas-Rhin, il a augmenté de 11 % pour cette même tranche d'âge.

La répartition géographique de la part des bénéficiaires de la PCH se superpose à celle des bénéficiaires de l'AAH: les personnes qui perçoivent l'AAH font face à des difficultés importantes dans la réalisation des actes essentiels de la vie quotidienne et la PCH vient compenser en sus les besoins de ces personnes. La part de bénéficiaires de la PCH par type de quartier par rapport à la population générale de ces quartiers est ainsi deux fois plus importante dans les quartiers populaires que dans les quartiers aisés (cf. Tableau 74).

Type de quartier	Nbr PCH	Pop. 20-59 ans	Part %
aisé	177	27399	0,6
moyen aisé	532	48316	1,1
moyen populaire	347	23672	1,5
populaire	363	24347	1,5

Tableau 74: Nombre de bénéficiaires selon les types de quartiers de Strasbourg en 2019

3. L'Allocation pour l'éducation de l'enfant Handicapé, un minimum social de plus en plus sollicité

L'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) est une aide financière destinée à compenser les dépenses liées à la situation de handicap de l'enfant de moins de 20 ans. L'AEEH est versée aux parents. Elle peut être complétée, dans certains cas, par d'autres allocations.

Le nombre de bénéficiaires de cette allocation résidant à Strasbourg, 903 en 2019, a augmenté de 35,6% depuis 2013, soit 14 points d'augmentation de plus que pour le Bas-Rhin, et concerne une part de jeune un peu plus élevée (1,3% vs 1,1%) - cf. Tableau 75. De même le ratio d'allocataires de l'AEEH entre Strasbourg et le Bas-Rhin est de 31% quand le ratio de jeunes de moins de 20 ans est de 27%⁴⁹.

Collectivités	Nbr. familles alloc. pour l'Education de l'Enfant Handicapé	Allocation	Variation (%)	Part pop. < 20 ans (%)
Strasbourg	903		35,6	1,3
Eurométropole	1442		34,1	1,2
Bas-Rhin	2935		21,2	1,1

Tableau 75: Les allocataires de l'AEEH par collectivités. Source Caf 2013- 2019 traitement DSSJ.

Le nombre de familles concernées est plus élevé dans les quartiers populaires que dans les quartiers aisés (510 vs 287 allocataires) et la part de jeunes concernés par rapport à la population générale de la même tranche d'âge y est plus élevée, en revanche la progression la plus forte depuis 2013 (+90,7%) s'observe dans les quartiers moyennement aisés (cf. Tableau 76).

Quartier	Nbr. familles alloc. Allocation pour l'Education de l'Enfant Handicapé	Variation (%)	Part des ménages (%)
aisé	41	36,7	0,1
moyen aisé	246	90,7	0,4
moyen populaire	340	39,6	1,1
populaire	270	25,0	1,5

Tableau 76: Les allocataires de l'AEEH selon les types de quartiers de Strasbourg. Source Caf 2013- 2019 traitement DSSJ

Observations et ressentis du Groupe d'Analyse Partagée :

- Le nombre de personnes âgées de 75 ans et plus a augmenté plus fortement dans les quartiers populaires de Strasbourg. Se pose avec acuité, la question des aidants, eux-mêmes de plus en plus âgés et qui ont également besoin d'un soutien.
- La mobilité des personnes âgées modestes, éloignées des transports en commun pose question de même que leurs condition de vie (sous-occupation, loyer trop élevé, punaises de lit,...). Par ailleurs, ces mêmes publics peuvent avoir à gérer des situations administratives complexes d'alternance entre allocation du RSA avec l'AAH selon l'évolution de leur situation.

Pour le handicap, on constate une augmentation de la proportion des jeunes de moins de 30 ans ayant l'AAH (près de 1200 personnes allocataires de l'AAH âgés de moins de 30 ans en 2019). Ce sont des jeunes avec un handicap fort, et obtenir cette allocation à ces âges signifie probablement que ce handicap va perdurer toute la vie pour ces jeunes personnes.

⁴⁹ Cf. ABS 2021 – Partie: Jeunesse et petite enfance.



Maison de HautePierre

Strasbourg.eu
eurometropole

lieu d'accueil parents-enfants
la P'tite Mosquée

ORANGE
BAIKET

nes

ochet

Aff

7 L'enfance et la jeunesse

Cette partie concernant l'enfance et la jeunesse va détailler, sur les tranches d'âge concernées, les éléments présentés dans la partie Démographie. Par ailleurs, les éléments présentés ici sont complémentaires de ceux du diagnostic territorial sur la petite enfance et l'enfance réalisé en 2019 et qui contient des éléments sur l'offre d'accueil⁵⁰.

De nombreux textes, lois, règlements et dispositifs, définissent les seuils d'âge que sont 3 ans, 6 ans, 18 ans, 20 ans et 25 ans comme discriminants. Les éléments suivants – cf. Tableau 77 – montrent l'évolution de ces classes d'âge sur le territoire de Strasbourg en comparaison des autres niveaux de collectivités en Alsace, ainsi que l'évolution selon les types de quartiers de Strasbourg – cf. Tableau 78.

A. UNE LENTE ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ENFANTS À STRASBOURG

Pour toutes les tranches d'âge, de 0 à 39 ans, le nombre d'enfants et de jeunes évolue peu globalement à Strasbourg (variations inférieures à +/- 3%), la seule baisse observée concerne les moins de 3 ans (-2%) alors que les augmentations sont faibles pour les tranches d'âge suivantes: 3-6-11-18 et 25 ans.

De plus Strasbourg et l'Eurométropole évoluent de façon similaire en contraste avec le Bas-Rhin et la Collectivité Européenne d'Alsace (CeA). Pour ces collectivités, la baisse du nombre d'enfants de moins de 6 ans est notable, encore plus pour les moins de 3 ans.

TERRITOIRE	Nbr enfants < 3 ans	Variation %	TERRITOIRE	Nbr enfants 3 à 5 ans	Variation %
Strasbourg	10197	-2.0	Strasbourg	10102	1.9
Eurométropole	17479	0.5	Eurométropole	17492	2.7
Bas-Rhin	35934	-5.5	Bas-Rhin	38276	-1.7
CeA	60974	-6.0	CeA	65555	-2.1

TERRITOIRE	Nbr enfants 6-10 ans	Variation %	TERRITOIRE	Nbr enfants 11 à 17 ans	Variation %
Strasbourg	15882	2.8	Strasbourg	20912	1.7
Eurométropole	28500	4.6	Eurométropole	38090	2.1
Bas-Rhin	65364	0.8	Bas-Rhin	92065	0.7
CeA	112038	0.8	CeA	158183	0.9

TERRITOIRE	Nbr jeunes 18-24 ans	Variation %	TERRITOIRE	Nbr 25-39 ans	Variation %
Strasbourg	45190	1.4	Strasbourg	63841	2.4
Eurométropole	61883	-0.7	Eurométropole	103928	3.0
Bas-Rhin	104208	-3.1	Bas-Rhin	212483	-1.0
CeA	167280	-4.5	CeA	350154	-1.8

Tableau 77: l'évolution de la population à Strasbourg et les niveaux de collectivités d'Alsace pour les tranches d'âge 3, 6, 10, 18, et 25 ans. Sources INSEE 2012-2017 – traitement DSSJ. Lecture: En 2017, Strasbourg compte 10.197 enfants âgés de moins de trois ans, en baisse de -2% depuis 2012.

⁵⁰ Document de Diagnostic et de Territoire de l'Eurométropole de Strasbourg (DDTES): <https://www.strasbourg.eu/diagnostics-petite-enfance-enfance>

1. Le nombre d'enfants habitant à Strasbourg évolue de façon très différente selon les quartiers: forte baisse des jeunes enfants dans les quartiers populaires

Pour toutes les tranches d'âges, les quartiers moyennement aisés rassemblent le plus d'enfants et de jeunes adultes. Ils représentent de 33% à 51% des enfants et jeunes des quartiers de Strasbourg (cf. Tableau 78).

Les fluctuations en nombre d'enfants sont beaucoup plus marquées et divergentes à l'échelle infra-communale qu'à l'échelle de la commune. Le nombre d'enfants de moins de 6 ans baisse de plus de 10% dans les quartiers populaires alors qu'il augmente en proportion inverse dans les quartiers moyennement aisés, ceci étant lié au vieillissement des quartiers populaires (cf. VI.2.).

Sur la tranche de 6 à 10 ans, le nombre d'enfants augmente depuis 2012 dans tous les quartiers sauf dans les quartiers populaires où il diminue de -8,8%.

Le nombre d'enfants de 11 à 17 ans augmente faiblement (de 2 à 3,7%) dans tous les quartiers, sauf dans les quartiers aisés où il diminue de -2,9%.

Q4	Nbr enfants < 3 ans	Part/Strasbg %	Variation %	Q4	Nbr enfants 3 à 5 ans	Part/Strasbg %	Variation %
aisé	1732	17.1	-2.8	aisé	1641	16.4	-1.3
moyen aisé	3672	36.3	5.8	moyen aisé	3538	35.3	16.3
moyen populaire	2372	23.5	-2.9	moyen populaire	2383	23.8	-0.7
populaire	2337	23.1	-12.8	populaire	2463	24.6	-11.2

Q4	Nbr enfants 6-10 ans	Part/Strasbg %	Variation %	Q4	Nbr enfants 11 à 17 ans	Part/Strasbg %	Variation %
aisé	2985	18.9	9.1	aisé	4069	19.6	-2.9
moyen aisé	5227	33.2	9.4	moyen aisé	6950	33.5	2.4
moyen populaire	3448	21.9	2.2	moyen populaire	4211	20.3	2.0
populaire	4097	26.0	-8.8	populaire	5530	26.6	3.7

Q4	Nbr jeunes 18-24 ans	Part/Strasbg %	Variation %	Q4	Nbr enfants 25-39 ans	Part/Strasbg %	Variation %
aisé	11148	25.0	-2.2	aisé	12518	19.8	-1.4
moyen aisé	22823	51.2	0.9	moyen aisé	29436	46.7	6.6
moyen populaire	5717	12.8	6.8	moyen populaire	11636	18.4	0.3
populaire	4902	11.0	3.6	populaire	9502	15.1	-4.4

Tableau 78: L'évolution de la population par type de quartiers pour les tranches d'âge 3, 6, 10, 18, et 25 ans. Sources INSEE 2012-2017 – traitement DSSJ. Lecture: En 2017, les quartiers aisés de Strasbourg compte 1.732 enfants âgés de moins de trois ans, en baisse de -2,8% depuis 2012.

2. Le nombre d'enfants par famille, en général plus élevé dans les milieux populaires

À Strasbourg, le nombre de familles sans enfants est prépondérant, puis la part de famille avec enfants décroît de 22,7% à 4% quand augmente le nombre d'enfants de 1 à 4 et plus (cf. Tableau 79).

Nombre de Familles	Familles sans enfant	Part sans enfant (%)	Familles 1 enfant	Part 1 enfant (%)	Familles 2 enfants	Part 2 enfant (%)	Familles 3 enfants	Part 3 enfant (%)	Familles 4 enfants ou plus	Part 4 enfant (%)
65320	30217	46.3	14855	22.7	11873	18.2	5779	8.8	2606	4.0

Tableau 79: Nombre et part de familles strasbourgeoises selon le nombre d'enfant par famille. INSEE RP 2017 – traitement DSSJ.

Les familles sans enfants sont surreprésentées dans les quartiers aisés ou moyennement aisés – avec un écart de +3 à +4 points de pourcentage: une forte sur représentation des familles avec un enfant dans les quartiers moyennement aisés (écart de +17 points) et une plus forte représentation des familles avec 3 enfants ou plus dans les quartiers populaires, avec des écarts de +15 à +20 points (cf. Tableau 80)

Ainsi les familles avec 4 enfants ou plus – qui représentent seulement 4 % des familles – sont 42 % dans les quartiers populaires alors qu’il y a seulement 18,4 % des familles strasbourgeoises dans ces quartiers (cf. Tableau 81).

Quartier	Familles sans enfant (%)	Familles 1 enfant (%)	Familles 2 enfants (%)	Familles 3 enfants (%)	Familles 4 enfants ou plus (%)
aisé	25.1	21.2	21.6	15.4	12.0
moyen aisé	43.8	39.4	37.1	28.9	25.8
moyen populaire	17.6	21.1	21.5	24.7	20.2
populaire	13.5	18.3	19.9	31.0	42.0

Tableau 80: La part de famille selon le nombre d'enfants par type de quartier. Source: INSEE RP 2017 – traitement DSSJ.

Type de quartier	Nombre de familles	Part (%)
aisé	14494	22.2
moyen aisé	25824	39.5
moyen populaire	12961	19.8
populaire	12041	18.4

Tableau 81: Nombre et part de familles par type de quartier. Source: INSEE RP 2017 – traitement DSSJ.

B. MONOPARENTALITÉ, PARENTALITÉ PRÉCOCE: FACTEURS DE FRAGILITÉ DES ENFANTS ET DES JEUNES

1. Le nombre de familles monoparentales progresse plus que l'ensemble des familles

À Strasbourg, le nombre de familles augmente peu (+2,7%) et parmi elles, celui des familles monoparentales augmentent de +5,3%, et encore plus fortement à l'échelle des autres collectivités d'Alsace, jusque à +9,8% à l'échelle de la Collectivité européenne d'Alsace.

Selon les types de quartiers, l'évolution est contrastée. Les familles et parmi elles les monoparentales sont plus nombreuses dans les quartiers moyennement aisés et le nombre de familles monoparentales augmente le plus fortement (+12%) dans les quartiers aisés (cf. Tableau 82).

TERRITOIRE	familles	Variation %	TERRITOIRE	familles monoparentales	Variation %
Strasbourg	271238	2.7	Strasbourg	12840	5.3
Eurométropole	480964	3.1	Eurométropole	21980	7.3
Bas-Rhin	1102537	2.0	Bas-Rhin	43411	9.1
CeA	1849945	1.7	CeA	73933	9.8

Tableau 82: L'évolution du nombre de familles et familles monoparentales. Source INSEE 2012-2017

Q4	familles	Part/Strasbg %	Variation %	Q4	familles monoparentales	Part/Strasbg %	Variation %
aisé	59324	22.0	-0.3	aisé	2068	16.2	12.0
moyen aisé	112381	41.7	4.6	moyen aisé	4450	34.8	2.0
moyen populaire	50492	18.7	2.9	moyen populaire	2955	23.1	8.9
populaire	47320	17.6	0.7	populaire	3299	25.8	2.0

Tableau 82 : L'évolution du nombre de familles et familles monoparentales. Source INSEE 2012-2017

2. Les jeunes des milieux populaires restent plus longtemps au domicile familial que dans les quartiers aisés et c'est plus fréquent lorsque leurs parents vivent en couple

S'il y a peu de différences marquées socialement pour les enfants de 11 à 17 ans, dans le fait de rester au domicile parental, celles-ci sont plus nettes pour les jeunes adultes de 18 à 24 ans.

Près de 30 % des jeunes strasbourgeois-és âgés de 11 à 17 ans vivent au sein d'une famille monoparentale en 2017⁵¹ – alors que ce type de famille ne représente que 5 % des familles strasbourgeoises – et 65 % dans une famille constituée d'un couple de parents⁵². Ces taux ont peu varié depuis 2012. En revanche, pour les familles monoparentales et selon le type de quartiers, ce taux baisse de 1 point dans les quartiers populaires et augmente de 5 points dans les quartiers aisés.

L'écart entre quartiers populaires et les quartiers aisés est de 11 points en 2012 pour se réduire à 6 points en 2017 pour les familles monoparentales du fait de l'augmentation des familles monoparentales dans les quartiers aisés de Strasbourg (cf. Tableau 82). Il suit la même tendance pour les parents en couple, du fait de la stagnation du nombre de familles dans les quartiers aisés et d'un nombre d'enfant moindre par famille dans ces quartiers.

En 2017

Type de quartier	11-17 ans	part	dont fam. mono.	part en fam. mono.
aisé	4091	19.7	1116	27.3
moyen aisé	6950	33.5	2054	29.6
moyen populaire	4198	20.2	1287	30.6
populaire	5531	26.6	1778	32.2

Tableau 83 : nombre et part de jeunes de 11 à 17 ans en famille monoparentale en 2017 par type de quartier de Strasbourg. Source INSEE RP détail 2017 – traitement DSSJ.

Type de quartier	11-17 ans	part	dont fam. couple	part en fam. couple
aisé	4091	19.7	2812	68.7
moyen aisé	6950	33.5	4496	64.7
moyen populaire	4198	20.2	2715	64.7
populaire	5531	26.6	3620	65.5

Tableau 85 : nombre et part de jeunes de 11 à 17 ans en famille avec un couple de parents en 2017 par type de quartier de Strasbourg.

Lecture : en 2017, il y a 4091 jeunes de 11 à 17 ans dans les quartiers aisés de Strasbourg, soit 19,7 % des strasbourgeois-és de cette classe d'âge. Parmi eux 1116 vivent dans une famille monoparentale et représente 27,3 % des jeunes de cette tranche d'âge pour les quartiers aisés.

En 2012

Type de quartier	11-17 ans	part	dont fam. mono.	part en fam. mono.
aisé	4199	20.6	919	21.9
moyen aisé	6770	33.2	2146	31.7
moyen populaire	4119	20.2	1364	33.1
populaire	5327	26.1	1773	33.3

Tableau 84 : nombre et part de jeunes de 11 à 17 ans en famille monoparentale en 2012 par type de quartier de Strasbourg. Source INSEE RP détail 2017 – traitement DSSJ.

Type de quartier	11-17 ans	part	dont fam. couple	part en fam. couple
aisé	4199	20.6	3152	75.1
moyen aisé	6770	33.2	4261	62.8
moyen populaire	4119	20.2	2613	63.4
populaire	5327	26.1	3354	63.0

Tableau 86 : nombre et part de jeunes de 11 à 17 ans en famille avec un couple de parents en 2017 par type de quartier de Strasbourg.

Pour les jeunes de 18 à 24 ans le taux reste stable de jeunes strasbourgeois-és de cette classe d'âge vivant au sein d'une famille monoparentale (24,7 % en 2017) comme pour ceux vivant avec des parents en couple (65,6 %). Cependant, le détail par type de quartier montre une différence significative. Pour les familles monoparentales, le taux passe de moins de 6,5 % dans les quartiers aisés et moyennement aisés à plus de 27,5 % dans les quartiers populaires (cf. Tableau 87) et pour les jeunes dont les parents vivent en couple, le taux passe de près de 13 % à 46 % (cf. Tableau 89). Ces différences sont stables dans le temps, ce taux a peu varié depuis 2012 (+1 à 2 points par rapport à 2012 pour les familles mono parentales cf. Tableau 88) dans les quartiers populaires comme dans les quartiers aisés, ou pour les couples (cf. Tableau 90).

⁵¹ Atlas Jeunesse 2021 – données à l'échelle de l'Eurométropole.

⁵² Les 5 % restants vivent en dehors de leur famille.

En 2017

Type de quartier	18-24 ans	part	dont fam. mono.	part en fam. mono.
aisé	11139	25.0	725	6.5
moyen aisé	22803	51.2	1451	6.4
moyen populaire	5710	12.8	1076	18.8
populaire	4893	11.0	1345	27.5

Tableau 87 : nombre et part de jeunes de 18 à 24 ans en famille monoparentale en 2017 par type de quartier de Strasbourg. Source INSEE RP détail 2017 – traitement DSSJ.

Type de quartier	18-24 ans	part	dont fam. couple	part en fam. couple
aisé	11139	25.0	1431	12.8
moyen aisé	22803	51.2	2552	11.2
moyen populaire	5710	12.8	1649	28.9
populaire	4893	11.0	2253	46.0

Tableau 89 : nombre et part de jeunes de 18 à 24 ans en famille avec un couple de parents en 2017 par type de quartier de Strasbourg.

En 2012

Type de quartier	18-24 ans	part	dont fam. mono.	part en fam. mono.
aisé	11419	25.9	618	5.4
moyen aisé	22569	51.2	1431	6.3
moyen populaire	5359	12.2	986	18.4
populaire	4750	10.8	1196	25.2

Tableau 88 : nombre et part de jeunes de 18 à 24 ans en famille monoparentale en 2012 par type de quartier de Strasbourg. Source INSEE RP détail 2012 – traitement DSSJ.

Type de quartier	18-24 ans	part	dont fam. couple	part en fam. couple
aisé	11419	25.9	1470	12.9
moyen aisé	22569	51.2	2588	11.5
moyen populaire	5359	12.2	1548	28.9
populaire	4750	10.8	2185	46.0

Tableau 90 : nombre et part de jeunes de 18 à 24 ans en famille avec un couple de parents en 2012 par type de quartier de Strasbourg.

3. Les mesures administratives et judiciaires de protection de la jeunesse concernant pour 2/3 les familles monoparentales

Une information préoccupante est un courrier envoyé à la Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes (CRIP) du département de résidence de l'enfant. Une Information Préoccupante peut être rédigée dès qu'un enfant est susceptible d'être en danger ou en risque.

Après évaluation, peuvent être proposées si besoin, des mesures éducatives: l'Aide Educative à Domicile (AED) est une mesure qui doit être acceptée par les parents. L'Assistance Éducative en Milieu Ouvert (AEMO) est une mesure judiciaire, ordonnée par le juge pour enfants pour une durée déterminée (art. 375 et suivants du code civil relatifs à la protection de l'enfance). L'Aide Éducative à Domicile (AED) est une mesure administrative faisant généralement suite à une AEMO. Pour élaborer sa décision, le Juge des enfants se base sur une enquête sociale et en cas de danger avéré, éducatif, physique ou psychologique, l'enfant sera placé sur ordonnance du juge pour enfants soit en famille d'accueil, soit en Maison d'enfants ou foyer.

Les magistrats sont à l'origine de la commande d'investigation (quantités prescrites par nature, fondement et distribution par opérateurs: secteur public [SP] ; secteur associatif habilité [SAH]). Une information préoccupante est un courrier envoyé à la Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes (CRIP) du département de résidence de l'enfant. Une Information Préoccupante peut être rédigée dès qu'un enfant est susceptible d'être en danger.

À Strasbourg, les mesures éducatives (AED et AEMO) sont deux fois plus fréquentes pour les enfants de familles monoparentales (cf. Tableau 91) et cette proportion se vérifie également sur les différents types de demande d'investigation (cf. Tableau 92).

	COUPLE	ISOLE		COUPLE	ISOLE
AED	33.1	66.9	DEMANDE INVESTIGATION	39.1	60.9
AEMO	32.9	67.1	EVALUATION COMPLEMENTAIRE	13.3	86.7
ENQUETE	43.1	56.9	EVALUATION COMPLEMENTAIRE - SAISINE CRIP	46.2	53.8
ORDONNANCE	14.8	85.2	INFORMATION PREOCCUPANTE	35.6	64.4
			RAPPORT EVALUATION - SAISINE CRIP	39.2	60.8

Tableau 91 : Part des mesures éducatives par type de famille. Lecture: les mesures d'aide éducative à domicile (AED) concernent des enfants de ménages en couple dans 33,1% des cas.

Tableau 92 : Part des demandes d'investigation par type de famille. Lecture: les demandes d'investigation concernent des enfants de ménages en couple dans 39,1% des cas.

Source: Ville de Strasbourg / DSSJ – service de protection de l'enfance – pour la période 2017-019.

4. Le nombre de jeunes de 18 à 25 ans en études augmente à Strasbourg, dans tous les types de quartiers

Les plus de 80.000 étudiant-es dans l'Académie de Strasbourg⁵³, expliquent la part plus importante à Strasbourg (73,5%) que sur le reste du territoire alsacien des jeunes âgés de 18 à 24 ans qui poursuivent leurs études. Ce nombre continue à progresser de 4,2% sur cette tranche d'âge entre 2012 et 2017 (cf. Tableau 93). La majorité des jeunes en études (55,2%) viennent de quartiers moyennement aisés. Selon les quartiers, la part de jeunes en études par rapport aux autres jeunes de ces quartiers varie fortement selon le type de quartier: de 85% des 18-24 ans dans les quartiers aisés, ils sont minoritaires (43,7%) dans les quartiers les plus populaires (cf. Tableau 94). À noter cependant une progression du nombre de jeunes en études entre 2012 et 2017 beaucoup plus forte (+10 points) dans les quartiers populaires et moyennement populaires par rapport aux quartiers plus aisés, soit en effectifs, presque autant de nouvelles-aux étudiant-es des quartiers aisés (+595) que des quartiers populaires (+622).

TERRITOIRE	18 - 24 ans étudiants	Variation %	Jeunes 18-24	Part %
Strasbourg	33212	4.2	45190	73.5
Eurométropole	41994	2.2	61883	67.9
Bas-Rhin	58085	-0.3	104208	55.7
CeA	79483	-2.3	157280	50.5

Tableau 93: Les jeunes en études de 18 à 24 ans. Champ: Strasbourg et les autres niveaux de collectivités alsaciennes. Source: INSEE RP 2017 – traitement DSSJ.

Q4	18 - 24 ans étudiants	Part/Strasbg %	Variation %	Part Jeunes 18-24 Quartier %
aisé	9527	29.0	-1.3	85.5
moyen aisé	18140	55.2	4.1	79.6
moyen populaire	3035	9.2	14.0	53.1
populaire	2141	6.5	13.2	43.7

Tableau 94: les jeunes en études de 18 à 24 ans selon les types de quartiers. Champ: Strasbourg et les autres niveaux de collectivités alsaciennes. Source: INSEE RP 2017 – traitement DSSJ.

Les étudiant-es sont minoritaires chez les 18-24 des quartiers populaires (43,7%) à la différence des autres types de quartiers. Par ailleurs en 2017, il y a plus de 2.000 jeunes, vivant à Strasbourg, âgés de 15 à 24 ans qui sont ni en emploi, ni en formation, et cela concerne globalement autant les hommes que les femmes.

	Femmes	Hommes
15 à 19 ans	405	514
20 à 24 ans	766	690
	1171	1204
Total	2375	

Tableau 95: Les jeunes ni en emploi ni en formation à Strasbourg. Source: Insee, RP2017 exploitation principale

5. La parentalité précoce concerne plus les quartiers populaires, et plus les femmes que les hommes

C'est à partir de la classe d'âge de 20 à 24 ans que l'on constate un nombre significatif de jeunes strasbourgeois-es en situation de parentalité (1.118 jeunes en 2017), ils sont plus nombreux (4104 jeunes) pour la classe d'âge de 25 à 29 ans (cf. Tableau 96).

Cette situation n'est pas homogène selon les types de quartiers (cf. Tableau 97). Il y a une différence marquée entre les quartiers aisés pour lesquels ces jeunes parents représentent 7,5% de l'ensemble des parents de la même classe d'âge, et les autres quartiers pour lesquels cette part varie de 28,9% à 34,2% pour les quartiers populaires, avec un nombre de jeunes concernés sensiblement équivalent autour de 330 jeunes.

Classe d'âge	Nombre parents	Part
11 à 14 ans	3	0.0
15 à 17 ans	18	0.0
18 à 19 ans	39	0.1
20 à 24 ans	1118	1.7
25 à 29 ans	4104	6.3
30 à 39 ans	20210	31.0
40 à 54 ans	28146	43.2
55 à 64 ans	7821	12.0
65 à 79 ans	3002	4.6
80 ans ou plus	755	1.2

Tableau 96: La parentalité par classe d'âge. Source INSEE RP détail 2017 – traitement DSSJ. Lecture: À Strasbourg en 2017, il y avait 1118 personnes de 20 à 24 ans, parents d'au moins un enfant, ce qui représente 1,7% des personnes en situation de parentalité à Strasbourg.

⁵³ En 2018-2019, il y avait 82.687 étudiant-es dans l'académie de Strasbourg – ATLAS RÉGIONAL – ÉDITION 2020 www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/atlas-regional-effectifs-etudiants

La différence est marquée sur la part de jeunes de 20 à 24 ans concernés par type de quartier: de 1,1% dans les quartiers aisés à 11,4% dans les quartiers populaires. La différence est encore plus nette pour les jeunes de 25 à 29 ans: dans ce cas, la part de jeunes concernés varie de 7,7% à 40% des jeunes de 25 à 29 ans en situation de parentalité dans les quartiers populaires (cf. Tableau 98). Rappelons que l'âge moyen du premier enfant est de 28,8 ans en France en 2019⁵⁴.

Type de quartier	Nombre 20-24 ans	Part Ville (%)	Nombre parents	Part Ville (%)	Part 20-24 ans du quartier (%)
aisé	7961	24.9	84	7.5	1.1
moyen	16580	51.8	323	28.9	1.9
aisé					
moyen	4142	12.9	328	29.3	7.9
populaire	3348	10.5	383	34.2	11.4

Tableau 97: La parentalité des 20-24 ans selon le type de quartier. Lecture: dans les quartiers aisés, il y a 7961 jeunes ce qui représente 24,9% de cette classe d'âge à Strasbourg et 84 personnes de ces quartiers en situation de parentalité, soit 7,5% des strasbourgeois-es dans cette situation, ce qui représente 1,1% des jeunes de cette classe d'âge dans ces quartiers.

Type de quartier	Nombre 25-29 ans	Part Ville (%)	Nombre parents	Part Ville (%)	Part 25-29 ans du quartier (%)
aisé	4783	19.7	369	9.0	7.7
moyen	12253	50.6	1325	32.3	10.8
aisé					
moyen	4123	17.0	1182	28.8	28.7
populaire	3062	12.6	1228	29.9	40.1

Tableau 98: La parentalité des 25-29 ans selon le type de quartier.

Par ailleurs, la proportion de femmes en situation de parentalité est très supérieure à celle des hommes (un ratio de plus de 80/20) pour la classe d'âge de 20 à 24 ans. Ce ratio baisse un peu (70/30) pour la classe d'âge 25-29 ans.

Sexe	Parents 20-24 ans	Part (%)	Sexe	Parents 25-29 ans	Part (%)
Hommes	212	18.9	Hommes	1244	30.3
Femmes	906	81.1	Femmes	2860	69.7

Tableau 99: Le nombre et la part de jeunes strasbourgeois-es en situation de parentalité selon le sexe et la classe d'âge (20-24 et 25-29 ans). Source INSEE RP détail 2017 – traitement DSSJ.

C. UNE FORTE PROPORTION DE JEUNES EN SITUATION DE PRÉCARITÉ

Le nombre d'enfants de moins de 19 ans de familles à bas-revenus a augmenté, et comme indiqué dans la partie consacrée aux revenus (II.1.), 40% des jeunes de moins de 30 ans ont des revenus sous le seuil de pauvreté. Près d'un tiers des 15-24 ans sont ni en emploi, ni en formation et la stabilisation par l'emploi est plus difficile pour les jeunes des quartiers populaires. Les jeunes strasbourgeois-es en difficulté sont, en proportion, les jeunes bas-rhinois qui ont le plus recours aux aides financières.

1. Les enfants de moins de 19 ans vivant dans une famille à bas-revenus a plus augmenté dans les quartiers aisés

Le nombre d'enfants de moins de 19 ans de familles à bas-revenus au sens de la Caf a augmenté de 6,1% depuis 2013 (moins qu'à l'échelle de l'Eurométropole +9,1%) alors qu'il est resté stable dans le Bas-Rhin. Il concerne près d'un ménage sur cinq à Strasbourg (cf. Tableau 100).

Plus de la moitié (56,4%) des ménages à bas revenu des quartiers populaires de Strasbourg ont des enfants de moins de 19 ans (cf. Tableau 101). Ces 9.997 jeunes représentent 38% de ceux qui vivent dans des familles à bas revenus. Cependant, ce nombre a plus augmenté depuis 2013 dans les quartiers aisés de Strasbourg (+16%) dans un contexte de stabilité du nombre de jeunes dans ces quartiers (cf. Tableau 103) comme à l'échelle de la ville (cf. Tableau 102) avec une augmentation faible (+1,6%).

Le nombre d'enfants de moins de 19 ans de familles à bas-revenus a baissé de -5,7% dans les quartiers populaires, d'une part à cause de l'augmentation des allocataires de la prime d'activité (cf. Tableau 40), mais surtout du fait de la baisse du nombre de jeunes de moins de 20 ans dans ces quartiers (cf. Tableau 103).

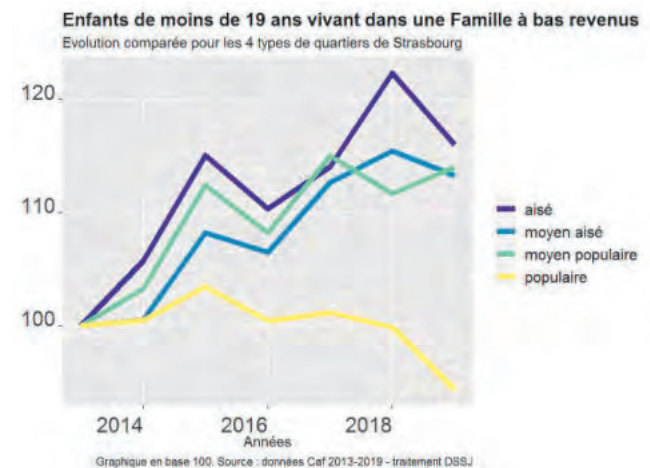
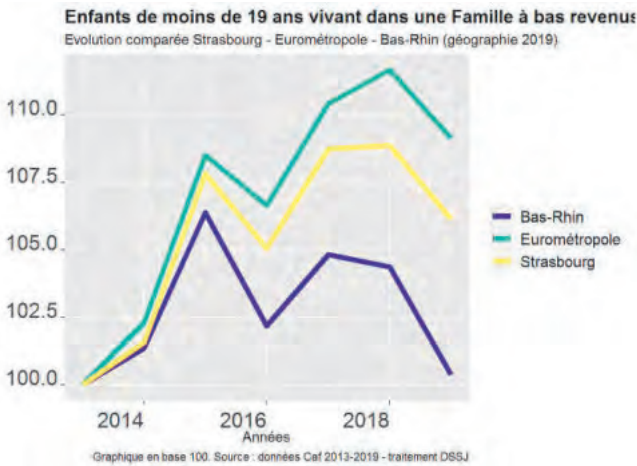
⁵⁴ fr.statista.com/statistiques/579432/age-moyen-femme-naissance-premier-enfant-union-europeenne/

Collectivités	Nbr.enfants < 19 ans - famille bas revenus	Variation (%)	Part des ménages (%)
Strasbourg	26446	8.1	19.7
Eurométropole	39099	9.1	17.1
Bas-Rhin	59636	0.4	12.1

Tableau 100: Les enfants de moins de 19 ans dans les familles à bas-revenus. Champ: Strasbourg et les autres niveaux de collectivités alsaciennes. Source: Caf 2013-2019 – traitement DSSJ.

Quartier	Nbr.enfants < 19 ans - famille bas revenus	Variation (%)	Part des ménages (%)
aisé	1718	16.0	8.5
moyen aisé	7265	13.3	11.9
moyen populaire	7171	14.0	31.3
populaire	9997	-5.7	55.4

Tableau 101: les enfants de moins de 19 ans dans les familles à bas-revenus par type de quartiers de Strasbourg. Source: Caf 2013-2019 – traitement DSSJ.



TERRITOIRE	Nbr jeunes < 20 ans	Variation %
Strasbourg	69921	1.6
Eurométropole	119513	2.4
Bas-Rhin	262219	-0.8
CeA	442525	-0.9

Tableau 102: Les jeunes de moins de 20 ans à Strasbourg est les niveaux de collectivité d'Alsace. Source: INSEE RP 2017 – traitement DSSJ.

Q4	Nbr jeunes < 20 ans	Part/Strasbg.%	Variation %
aisé	13613	19.7	-0.6
moyen aisé	25666	37.1	6.1
moyen populaire	13997	20.2	2.1
populaire	15977	23.1	-4.6

Tableau 103: Les jeunes de moins de 20 ans selon les types de quartiers strasbourgeois. Source: INSEE RP 2017 – traitement DSSJ.

2. Près d'un tiers des jeunes de 15 à 24 ans hors formation sont au chômage

Les jeunes de 15 à 24 ans représentent à Strasbourg 28% des personnes en âge de travailler. Ils représentent 12% des personnes actives occupées. 31% des jeunes en activité de 15 à 24 ans sont au chômage et ceux en études représentent 58% des personnes « inactives » en étant élèves, étudiant-es ou stagiaires non rémunérés (cf. Tableau 104).

Population en âge de travailler (15-64 ans) résidant à Strasbourg 191.943 personnes (15-64 ans) dont 53646 personnes de 15-24 ans soit 28% des 15-64 ans		
Actifs-ves à Strasbourg / les 15-24 ans 130 425 personnes dont 18 585 de 15-24 ans soit 14% des actives 68% part de la population en âge de travailler PAT / 35% des jeunes PAT		Inactifs-ves 61 518 32% de la PAT
Actifs-ves occupé-es / les 15-24 ans 105 871 personnes / 12 793 soit 12% 55% de la PAT / 24% des PAT 15-24 ans	Chômeur-euses (BIT) 24 555 personnes / 5 792 soit 24% 19% des actifs-ves / 31% des jeunes actifs-ves 13% de la PAT / 11% des jeunes PAT	Nombre d'élèves, étudiant-es et stagiaires non rémunérés de 15 à 64 ans 35 577 personnes, soit 58% des inactifs-ves

Tableau 104: la décomposition de la population en âge de travailler de 15 à 24 ans. Source: INSEE RP 2017 – traitement DSSJ

3. À Strasbourg, l'autonomisation par l'emploi se réalise potentiellement entre 25 ans et 30 ans, elle apparaît plus difficile dans les quartiers populaires

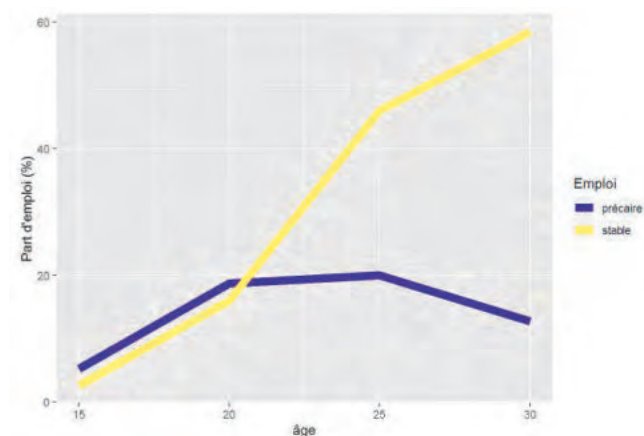


Figure 44: part d'emploi stable ou précaire selon l'âge. Champ: la population de 15 à 30 ans à Strasbourg. Source: INSEE RP détail 2017 – traitement DSSJ.

Passer de la catégorie «jeune» à celle d'«adulte» signifie souvent passer d'un emploi de courte durée ou précaire à un emploi stable dans le temps⁵⁵. Cela se vérifie quand on observe la variation du taux de personnes dans ces deux types d'emploi selon leur âge (cf. Figure 44). Ainsi, à 20 ans, la part de personnes en emploi précaire est supérieure à la part de personnes en emploi stable. Un an après, la situation s'inverse et jusqu'à 25 ans la part de personnes en emploi précaire est toujours proche de 20%, alors que ce taux atteint 45% des personnes en emploi stable. Ce taux de personnes en emploi stable augmente jusqu'à 60% à l'âge de 30 ans.

Cette tranche d'âge d'accès à un emploi stable n'est pas identique dans tous les quartiers de Strasbourg. À partir de 15 ans, la part de personne en emploi précaire augmente fortement et dépasse 20% jusqu'à l'âge de 22 ans et diminue ensuite de façon discontinue dans tous types de quartiers, les jeunes des quartiers populaires commençant à accéder à ce type d'emploi plus tôt que dans les quartiers plus aisés (cf. Figure 45). En revanche pour les emplois stables, l'évolution est en accroissement quasi continu avec l'âge jusqu'à 35 ans. Le taux de personnes en emploi stable atteint près de 80% à 35 ans dans les quartiers aisés. Dans les quartiers populaires avant 24 ans, le taux d'emploi stable croît plus vite que dans les quartiers plus aisés puis il est dépassé et oscille autour de 40% pour la tranche d'âge de 30 à 35 ans (cf. Figure 46).

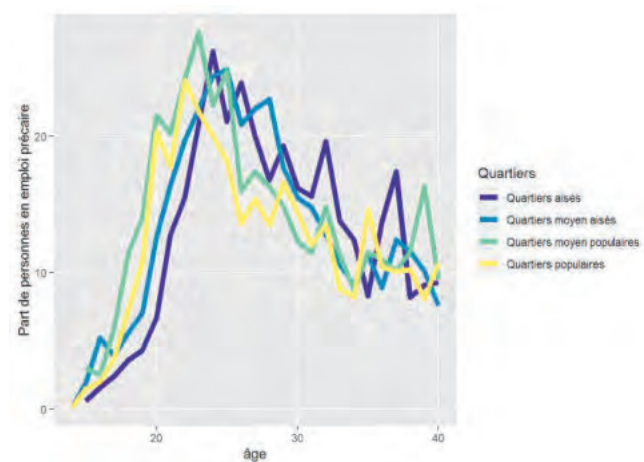


Figure 45: Accès à l'emploi précaire selon l'âge et les types de quartier. Source: INSEE – traitement DSSJ

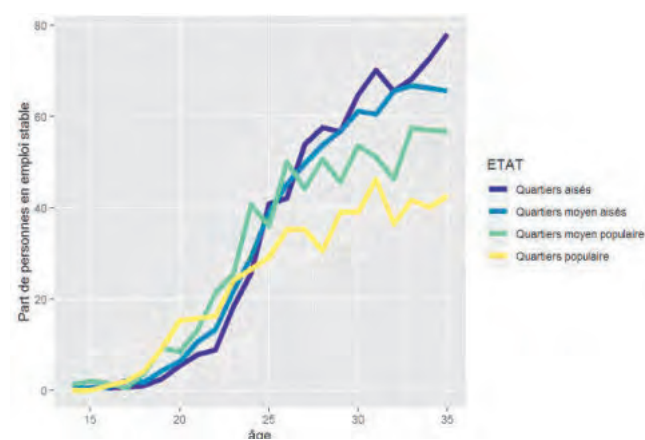


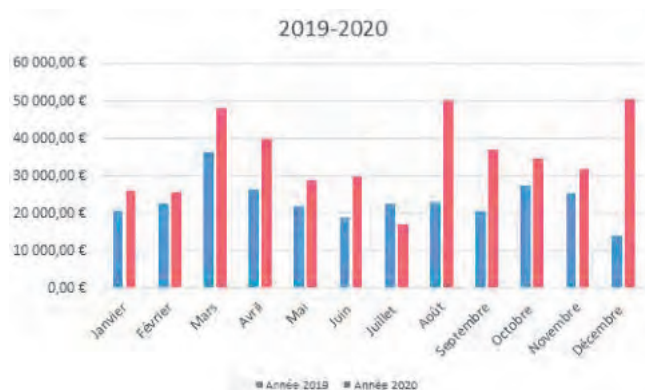
Figure 46: Accès à l'emploi stable selon l'âge et les types de quartier. Source: INSEE – traitement DSSJ

⁵⁵ Les emplois précaires: contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, intérim, emplois aidés (contrat unique d'insertion, d'initiative emploi, d'accompagnement dans l'emploi, avenir, etc.), stagiaires rémunérés en entreprise, autres emplois à durée limitée, CDD, contrat court, saisonnier, vacataire, etc. Les emplois stables: emplois sans limite de durée, CDI, titulaire de la fonction publique, non-salarié-es indépendants, non-salarié-es employeurs, non-salarié-es aides familiaux - dictionnaire des données INSEE RP détail 2017.

4. Des jeunes strasbourgeois-es en besoin notable d'aide alimentaire

En 2016, Strasbourg regroupe 24,4 % des moins de 18 ans du Bas-Rhin et 43,5 % des Aides Financières d'Aide Sociale à l'Enfance (AFASE). L'aide alimentaire (30,5 %) et les frais de restauration scolaire (18,8 %) représentent quasiment la moitié du budget. Dans 90 % des cas de demandes d'aide alimentaire, les bénéficiaires ne disposent d'aucune ressource⁵⁶.

La consommation du Fonds d'Aide aux Jeunes sur l'EMS



Des éléments plus récents concernent la consommation du Fonds d'aide aux jeunes, dont la compétence a été transférée à l'Eurométropole de Strasbourg en 2016. La consommation du FAJ est de +50 % sur l'année 2020 par rapport à 2019, sachant que le 1^{er} pic s'est fait ressentir au 1^{er} confinement en mars.

Tableau 105: Le fonds d'Aide aux Jeunes. Source EMS 2019-2020

Observations et ressentis du Groupe d'Analyse Partagée:

Les acteurs associatifs présents, actifs dans des quartiers populaires font part de leurs préoccupations concernant les difficiles processus d'autonomisation des jeunes et des risques auxquels ils sont confrontés:

- Il y a trop d'enfants laissés à eux-mêmes trop jeunes. L'équilibre reste à trouver entre responsabilité des parents et prise en charge institutionnelle.
- Reconstruire des possibilités de trouver un début d'autonomie financière légale pour les jeunes de 16 à 18 ans. Pour ces jeunes, l'apprentissage offre un cadre structuré et les jeunes qui vont au bout de leur apprentissage et sont moins tentés par l'économie parallèle. C'est une « économie » considérée par les participants comme de moins en moins parallèle. Sur le terrain, certains observent que plus les jeunes sont concernés tôt par l'économie parallèle, plus il est difficile de les en sortir et retrouver une scolarité normale. Ils observent également une consommation de produits par des jeunes de plus en plus jeune (par ex.: cartouches de protoxyde d'azote dès le CM2) ainsi qu'une augmentation de prise de drogue dure chez les jeunes filles.
- Beaucoup de jeunes 18-25 ans ont des difficultés de logement. Il leur est difficile d'accéder à du studio ou T1 même avec une situation stable.

Les thématiques de mobilité, vie associative et loisirs, pas abordées dans les données statistiques ont fait l'objet de constats partagés:

- les participants soulignent de grandes différences sur les pratiques de mobilité chez les jeunes selon les territoires, et mêmes au sein des quartiers, dans leur relation avec les ressources existant très localement.
- La période COVID a été pour certains jeunes l'occasion de mobilisations spontanées et bien auto-organisées.
- Concernant les loisirs, les procédures pour certains dispositifs sont jugées comme trop complexes.
- Questionnement partagé sur une relative méconnaissance des structures d'accueil de la petite enfance et des LAPE par les ménages modestes.

⁵⁶ www.bas-rhin.fr/media/1771/conseil-departemental-bas-rhin-politique-enfance-etat-lieux-enfance-jeunesse-famille.pdf

8

ANNEXES

A. LES PARTICIPANTS À L'OBSERVATION PARTAGÉE

1. Le groupe de liaison du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale

Animateur: Olivier CAUSSE - Eurométropole de Strasbourg – Direction Solidarité Santé Jeunesse – chargé d'observation sociale et d'évaluation des politiques sociales.

Le groupe de liaison:

Floriane	VARIERAS	Adjointe à la Maire en charge de la Ville inclusive: solidarités, soutien aux personnes vulnérables, lutte contre les discriminations Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale
Marie-Dominique	DREYSSE	Conseillère déléguée soutien à l'autonomie des seniors
Hervé	POLESI	Adjoint à la Maire en charge de la coordination des élus-es de quartiers.
Jamila	MAYIMA	Conseillère municipale
Nicolas	FUCHS	Coordinateur régional de la délégation Alsace-Franche Comté de Médecin du Monde
Jean-Marie	HEYDT	Président de l'UDAF du Bas-Rhin
Camille	VEGA	Directeur de la Fédération du Bas-Rhin du Secours Populaire
Jean-Marie	SCHIFFLI	Président de la Fédération de Charité Caritas Alsace
Puis, en remplacement de M. SCHIFFLI:		
Coralie	TIJOU	Directrice de la Fédération de charité Caritas Alsace

2. Les participants aux ateliers thématiques

Pascale	ADAM-GUARINO	Association CASAS
Françoise	AOUDE	Centre Socio-Culturel de la Meinau
Anastasia	ARIA	AMSED
Camille	BARTHEL	Collectivité Européenne d'Alsace
Sabine	BARTHELEMY	Eurométropole de Strasbourg
Christine	BENAD	CAF du Bas-Rhin
Alexandre	BESSE	Centre Socio-Culturel de la Meinau
Johanne	BORGET	CAF du Bas-Rhin
Nina	BORODINE	Ligue de l'Enseignement du Bas Rhin
Gilles	CASTEL	Eurométropole de Strasbourg
Thomas	CHANDESRIS	Association Tunaweza
Guillaume	CHASSARD	Collectivité Européenne d'Alsace
Carole	CHAU	Collectivité Européenne d'Alsace
Fanta	CISSE	Foyer Notre Dame
Bénédicte	COMTE	Centre Socio-Culturel de la Meinau
Hillary	CONTRERAS SALMEN	Médecins du Monde
Waila	CURY	Association JEEP
Sabrina	D'ALESSIO	CAF du Bas-Rhin
Fatiha	DERDOUR	Arsea-OPI
Marika	DESPLATS	Maison de santé de HautePierre
Gabriel	DI GREGORIO	Association JEEP
Dominique	DOLT	AGIR ABCD
Céline	DUFAYARD	Foyer Notre Dame
Victor	ELGER	Foyer Notre Dame
Sophie	FAUROUX	Association la RESU
Raïssa	FAYE	Collectivité Européenne d'Alsace
Yasmina	FERCHIOU	Fédération de Charité Caritas Alsace
Nicolas	FUCHS	Médecins du Monde
Joanna	GANGLOFF	Foyer Notre Dame
Rhizlane	GARCIA	CAF du Bas-Rhin
Mathieu	GENDRE	Caritas Alsace
Florie	GRASSER	CAF du Bas-Rhin
Laurence	GUYOT	Caritas Alsace
Carine	HALTER	Mission Locale Pour l'Emploi
Henri	HANNEQUIN	SIAO 67
Béatrice	HENG-SCHMITT	Eurométropole de Strasbourg
Christian	HOLZER	Restos du cœur
Peggy	HUBER-DUBOIS	Mission Locale Pour l'Emploi
Céline	KOLMER	Association Logiservices
Hélène	KUENY	CAF du Bas-Rhin

Hatice	KUP	Migrations Santé Alsace
Fatima	LABDAÏ	Association JEEP
Anne	LUDWIG	Collectivité Européenne d'Alsace
Martin	MANGOLD	Action sociale juive
Halima	MENECEUR	Centre Socio-Culturel de la Meinau
Yann	MERY	Habitat et Humanisme
Quentin	MEYER	Collectivité Européenne d'Alsace
Carla	MORALES	Centre Socio-Culturel Au-delà Des Ponts
Sylvie	MOUREY	Ligue de l'Enseignement du Bas Rhin
Nathalie	MOUY-LECHENET	Eurométropole de Strasbourg
Tahar	NEGGAR	ALT CSAPA
Clémence	NEYRAT	Habitat et Humanisme
Odile	NGO YANGA	Association REDECOME
Sophie	NOWICKI	CAF du Bas-Rhin
Jessica	NUSS	CAF du Bas-Rhin
Hamed	OUANOUI	Centre Socio-Culturel de la Meinau
Johann	OUDOT	Association ALT
Sébastien	PAUL	Caritas Alsace
François	PORTAL	Centre Socio-Culturel Montagne Verte
Aimeric	PROD'HOMME	Médecins du Monde
Driss	RHARROUZ	Mission Locale Pour l'Emploi
Mael	ROUYER	Habitat et Humanisme
Philippe	RUFFIE	Foyer Notre Dame
Denis	SAMMARTINO	Eurométropole de Strasbourg
Anne-Marie	SEYFRIED	Eurométropole de Strasbourg
Elodie	SIGNORINI	Collectivité Européenne d'Alsace
Emmanuelle	SOLIC	CAF du Bas-Rhin
Patrick	STOCK	Eurométropole de Strasbourg
Nathalie	SYNAVE	Centre SocioCulturel de la Meinau
Lucile	TESQUET	Centre Socio-Culturel Au-delà Des Ponts
Jérôme	TRICOMI	Eurométropole de Strasbourg
Anthony	TURMEL	Foyer Notre Dame
Florence	UBERALL	Cité Relais /Fédération charité Caritas
Philippe	URBAIN	Ligue de l'Enseignement du Bas Rhin
Carole	VAKSLAN	Action sociale juive
Bernadette	VALENTIN	Eurométropole de Strasbourg
Nadine	VEDDER	Caritas Alsace
Vanessa	VELTY	Caritas Alsace
Flora	WEBER	Caritas Alsace
Sophie	WEIBEL	CAF du Bas-Rhin

B. LA CARTE DES 28 QUARTIERS DE STRASBOURG



C. LE LEXIQUE DES TERMES UTILISÉS

A

Actif: La population active regroupe les personnes ayant un emploi et les chômeur-euses. Ne font pas partie de la population active les personnes qui, bien que s'étant déclarées au chômage, précisent qu'elles ne recherchent pas d'emploi.

Actifs-ves occupé-es: Population active ayant un emploi (ou actifs-ves ayant un emploi). Au sens du recensement, la population active ayant un emploi comprend les personnes qui déclarent être dans une des situations suivantes:

- exercer une profession (salarisée ou non), même à temps partiel ;
- aider une personne dans son travail (même sans rémunération) ;
- être apprenti, stagiaire rémunéré ;
- être chômeur-euse tout en exerçant une activité réduite ;
- être étudiant ou retraité tout en occupant un emploi.

Action Éducative à Domicile (AED): Décision administrative de l'aide sociale à l'enfance prise par le Président du Conseil Départemental à la demande ou en accord avec les parents. Exercées en milieu familial, l'AED a pour objectif d'apporter un soutien éducatif et/ou psychologique aux mineurs, à leur famille, ainsi qu'aux mineurs émancipés ou aux jeunes majeurs âgés de moins de 21 ans. Action Éducative en Milieu Ouvert (AEMO): Exercée en vertu d'un mandat judiciaire (décision de juge des enfants dans le cadre de l'assistance éducative) elle poursuit le même but que l'AED, mais à la différence de celle-ci, elle présente un caractère contraignant vis-à-vis de la famille.

Affection Longue Durée (ALD): Concerne une maladie d'une certaine gravité ou avec un caractère chronique qui nécessite des soins et un traitement prolongé et coûteux. En bénéficiant du dispositif ALD, la personne a droit à une prise en charge à 100% des frais de soins liés à leur maladie par la Sécurité sociale, en cas de maladies qui nécessitent des soins prolongés et coûteux.

Âge atteint: L'âge est la durée écoulée depuis la naissance. L'âge par génération (ou âge atteint dans l'année ou encore âge en différence de millésimes) est la différence entre l'année de collecte de l'information et l'année de naissance.

Âge révolu: C'est l'âge atteint au dernier anniversaire

Aides au logement: ces aides versées par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) visent à diminuer le montant du loyer ou de la redevance aux ménages disposant de ressources modestes qui paient un loyer ou remboursent un prêt pour leur résidence principale. Au nombre de trois: Allocation Personnalisée au Logement (APL), l'Allocation de Logement Familiale (ALF) et l'Allocation de Logement Social (ALS) ; elles ne sont pas cumulables et se distinguent par leurs conditions d'attribution et dépendent des ressources du ménage.

Allocataires CAF: Les allocataires des Caisses d'Allocations Familiales sont les personnes qui perçoivent au moins une allocation au regard de leur situation familiale et/ou monétaire. La notion d'allocataire est une notion de « foyer » (à rapprocher des ménages au sens Insee) et non d'individu. Ainsi, compter des allocataires signifie compter des foyers constitués de personnes seules ou de plusieurs personnes (familles). Les CAF gèrent deux types de prestations:

- Les prestations légales, dont les barèmes et les conditions d'attribution sont fixés au niveau national (ex: allocations familiales, allocation logement, etc..)
- Des aides d'action sociale (aides financières individuelles, interventions de travailleurs sociaux, ...), gérées par chacune des CAF et dont les conditions d'attribution sont spécifiques à chaque caisse. Les données disponibles concernent uniquement les bénéficiaires de prestations légales.

L'Allocation pour Adulte Handicapé (AAH): cette aide, versée par la CAF, permet de garantir un revenu minimum aux personnes handicapées de plus de 20 ans (ou de plus de 16 ans, si il n'est plus considéré comme étant à charge pour le bénéfice des prestations familiales.) et jusqu'à l'âge minimum légal de départ à la retraite en cas d'incapacité de 50% à 79%. Ce droit est ouvert dès lors que la personne handicapée ne peut prétendre à un avantage vieillesse, invalidité ou rente d'accident du travail d'un montant au moins égal à celui de l'AAH.

Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA): Créée par la loi du 20 juillet 2001 et mise en place au 1er janvier 2002, l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) a succédé à la Prestation Spécifique Dépendance. Prestation en nature, l'APA est destinée aux personnes âgées de plus de 60 ans présentant une perte d'autonomie lourde ou moyenne. Accordée à domicile (mais aussi en établissement), l'APA permet de contribuer au financement des aides nécessaires à la prise en charge de la perte d'autonomie de la personne âgée (aide humaine, financement d'un service prestataire ou d'emploi direct, financement d'aides techniques ou d'aides à l'amélioration au logement). L'APA est attribuée par décision du Président du Conseil Départemental sur proposition d'une commission d'Allocation Personnalisée d'Autonomie. Pour une date de référence donnée, sont considérées comme bénéficiaires les personnes ayant un droit ouvert à l'APA.

Dans le cadre de l'attribution de l'APA, l'État a mis en place une grille d'évaluation de la dépendance chez les personnes âgées. C'est la grille AGGIR qui a été sélectionnée. Elle comporte 10 variables dites discriminantes, se rapportant à la perte d'autonomie physique et psychique, et 7 variables dites illustratives, se rapportant à la perte d'autonomie domestique et sociale. Les 4 premiers groupes de dépendance (GIR 1 à GIR 4) sont considérés comme répondant aux critères de la perte d'autonomie. Les GIR 5 à 6 n'ouvrent pas droit à l'APA.

Allocation de Solidarité aux Personnes Agées (ASPA): Prestation mensuelle versée aux personnes âgées d'au moins 65 ans (ou ayant atteint l'âge légal de départ en retraite en cas d'inaptitude au travail ou de situations assimilées) ayant des ressources faibles. En 2021 le montant était de 906,81 € par mois.

Apprentissage: Formation professionnelle destinée aux jeunes âgés de 16 à 25 ans, qui repose sur le principe de l'alternance entre enseignement théorique en Centre de Formation d'Apprentis (CFA) et enseignement du métier chez l'employeur avec lequel un contrat a été signé.

Autonomie Gérontologie Groupes Iso-Ressources (AGGIR): Grille permettant d'évaluer le degré d'autonomie ou de dépendance physique ou psychique d'une personne âgée dans l'accomplissement de ses actes quotidiens. Elle est composée de 6 niveaux (du 1 pour les plus dépendants au 6 pour les plus autonomes) et sert de support pour déterminer le montant de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), versée uniquement aux personnes dont le GIR est compris entre 1 et 4 (voir aussi GMP).

Assignation (dans le cadre d'une demande expulsion locative): c'est un acte d'huissier qui informe le locataire qu'une demande d'expulsion a été transmise au tribunal. La procédure d'expulsion se décompose d'une phase de paiement des arrières de loyer, puis d'une assignation au tribunal avant l'expulsion à proprement dite. Une enquête est demandée par le juge d'instance en amont du jugement d'expulsion. Elle doit rendre compte de la situation sociale des locataires et voir si un plan d'apurement est possible dans un délai réglementaire de 24 mois.

C

Les catégories socioprofessionnelles («CSP»), ou plus exactement selon la terminologie de l'Insee les «professions et catégories socioprofessionnelles» («PCS») constituent un classement de la population en grands ensembles cohérents: six catégories d'actifs-ves, auxquelles il convient d'ajouter les retraités et une catégorie «divers», regroupant les chômeur-euses n'ayant jamais travaillé, les militaires du contingent, les étudiant-es, les femmes (et les hommes) au foyer, etc. Les catégories d'actifs-ves sont divisées en fonction de plusieurs critères: le type d'emploi, le statut (indépendant ou non), la qualification, la rémunération, etc. Les six principales sont: agriculteurs, artisans commerçants et chefs d'entreprises, cadres et professions intellectuelles supérieures, professions intermédiaires, employés et ouvrier-ères.

Chômage: il existe deux définitions du chômage. La première est celle de l'Insee, qui utilise les normes du Bureau international du travail. Un-e chômeur-euse est une personne âgée de plus de 15 ans, qui n'a pas travaillé la semaine de référence de l'enquête (même une heure), se trouve disponible dans les 15 jours et recherche activement un emploi. La seconde est celle du ministère de l'emploi: elle comptabilise les demandeur-euses d'emploi enregistrés par Pôle emploi dans différentes catégories. Il s'agit donc d'une définition administrative.

Pôle emploi enregistre les demandeur-euses d'emploi en trois principales catégories:

- catégorie A: tous les demandeur-euses d'emploi n'ayant exercé aucune activité le mois précédent (1). C'est la catégorie de base, la plus commentée.
- catégorie B: demandeur-euses d'emploi ayant exercé une activité réduite, moins de 78 heures le mois précédent.
- catégorie C: demandeur-euses d'emploi ayant travaillé plus de 78 heures le mois précédent. Le «mois précédent» ne signifie pas que ces personnes exercent régulièrement une telle activité.

Chômeur-euse (au sens du recensement): ensemble des personnes de 15 ans et plus, qui se sont déclarées sans emploi et en recherche d'emploi (inscrits ou non à Pôle Emploi). Sont exclues les personnes qui ont déclaré explicitement ne pas rechercher de travail.

Consommation de soins: nombre d'actes consommés par les habitant-es auprès des professionnels de santé libéraux. Elle est dite «moyenne» lorsqu'elle rapporte le nombre total d'actes consommés par les habitant-es d'un territoire, au nombre de patients du même territoire ayant consommé au moins un acte dans l'année.

Contrats précaires: sont considérés comme contrats précaires les contrats à durée déterminée (CDD), les contrats d'intérim, les emplois aidés, les apprentis et les stagiaires rémunérés. La part des salarié-es en contrats précaires donne une indication de la stabilité d'accès à l'emploi de la population salariée résidant sur le territoire.

Couverture Maladie Universelle (CMU) ou désormais Protection universelle maladie (PUMA):

elle permet à toute personne résidant en France de manière stable et régulière, qui n'a pas droit à l'Assurance Maladie au titre de l'activité professionnelle, de bénéficier de l'ensemble des prestations en nature dans les mêmes conditions que tous les assurés sociaux (prise en charge des soins et des médicaments, dans la limite des règles définies par l'Assurance Maladie) (voir aussi CMUC et ACS).

Couverture Maladie Universelle Complémentaire (CMUC) ou désormais Complémentaire Santé Solidaire:

liée aux ressources des ménages, elle offre une protection complémentaire santé gratuite aux demandeur-euses dont les ressources des 12 derniers mois sont inférieures à un plafond, fixé annuellement par décret et dont le montant varie en fonction de la composition du foyer (voir aussi CMU et ACS).

D

Décès domicilié: Décès survenu sur le lieu de résidence du défunt.

Déciles: Rapportés à l'unité de consommation, ce sont les valeurs qui partagent les revenus des ménages en dix parties égales. Ainsi, le premier décile (D1) fait référence aux 10 % des revenus les plus bas et le neuvième décile (D9) aux 10 % des revenus les plus hauts. Le cinquième décile (D5) correspondant au revenu médian (voir aussi Rapports inter-déciles).

Demandeur-euse d'Emploi en Fin de Mois (DEFM): Personne inscrite à Pôle Emploi et ayant une demande en cours au dernier jour du mois. On distingue différentes catégories de demandeur-euses d'emploi:

Catégorie A DEFM sans emploi et immédiatement disponibles

Catégorie B DEFM qui ont exercé une activité réduite courte au cours du mois (moins de 78h)

Catégorie C DEFM qui ont exercé une activité réduite longue au cours du mois (78h ou plus)

Catégorie D DEFM sans emploi et non immédiatement disponibles

Catégorie E DEFM pourvus d'un emploi mais à la recherche d'un autre emploi.

Seuls les DEFM de catégories A, B et C sont tenus d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi (voir aussi DELD).

Demandeur-euse d'Emploi de Longue durée (DELD)

Demandeur-euse d'emploi depuis plus d'un an (voir aussi DEFM).

Densité de professionnels de santé: ratio qui rapporte les effectifs de professionnels de santé à la population d'un territoire donné pour 10 000 habitantes.

E

Écart inter-décile: c'est la différence entre le neuvième et le premier décile, le plus souvent exprimée en euros par mois. Le neuvième décile est le revenu le plus faible des 10 % les plus aisés, le premier décile est le revenu le plus élevé des 10 % les plus pauvres.

Emploi précaire: regroupe les Contrats à Durée Déterminée (CDD), l'intérim, les emplois aidés, l'apprentissage, les stages rémunérés.

Emploi stable: regroupe les Contrats à Durée Indéterminée (CDI) et la Fonction publique.

Enseignement supérieur: regroupe toutes les formations postérieures au baccalauréat, dispensées dans les Universités, les Instituts Universitaires de Technologie (IUT), les Instituts Universitaires de Formation des Maîtres (IUFM), les Sections de Techniciens Supérieurs (STS), les Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles (CPGE), les écoles d'ingénieurs, les écoles de commerce, gestion, vente et comptabilité, les écoles paramédicales et sociales...

Entreprise: l'entreprise est la plus petite unité organisationnelle de production de biens et de services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes (voir aussi Établissement).

Établissement: unité de production géographiquement individualisée, juridiquement dépendante de l'entreprise qui produit des biens ou des services (usines, boulangeries, magasins de vêtements, un des hôtels d'une chaîne hôtelière...). Il constitue le niveau le mieux adapté à une approche géographique de l'économie.

Établissement d'accueil du jeune enfant: structure autorisée qui accueille collectivement des enfants de moins de 6 ans dans la journée. Il regroupe les crèches, les haltes-garderies, les multi-accueils et les jardins d'enfants (voir aussi Accueil collectif).

Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées (EHPA): structure non médicalisée (type maison de retraite) ayant vocation à accueillir des personnes âgées valides et autonomes, seule ou en couple, parfois en perte d'autonomie (voir aussi EHPAD) en court ou long séjour dans le but de faciliter leur quotidien et préserver leur autonomie. C'est une alternative entre le maintien à domicile et l'établissement médicalisé.

Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD): structure médicalisée ayant vocation à accueillir des personnes âgées dépendantes (voir aussi EHPA).

F

Famille: ménage comprenant un couple avec ou sans enfant ou une famille monoparentale.

Famille monoparentale (au sens de l'Insee): une famille monoparentale comprend un parent isolé et un ou plusieurs enfants célibataires n'ayant pas d'enfant. Pour les allocataires CAF, les enfants sont considérés à charge jusqu'à 20 ans (21 ans pour le Complément Familial et les aides au logement): - s'ils sont sans activité professionnelle ou si leur rémunération mensuelle est inférieure à 55% du SMIC, - s'ils ne sont pas eux-mêmes allocataires (par exemple, Allocation de Parent Isolé ou Aide au logement Etudiant) même s'ils habitent toujours avec leur(s) parent(s). Parent isolé avec enfant(s), quel que soit son âge, s'il est lui-même célibataire et qu'il n'a pas d'enfant.

Famille monoparentale (au sens de la CAF): isolé avec enfant(s) à charge au sens des prestations familiales (la notion d'enfant(s) à charge est différente d'une prestation à l'autre).

Fond de Solidarité pour le Logement (FSL): c'est un fonds d'aide qui accorde des aides directes ou indirectes aux ménages relevant du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées du Bas-Rhin et sous conditions de ressources. L'attribution d'aides financières et les mesures d'accompagnement social aux ménages en situation de précarité visent à leur permettre d'accéder, de se maintenir dans un logement et d'assumer leurs obligations relatives au paiement des fournitures d'eau, d'énergies et de services téléphoniques fixes.

Foyer fiscal: ensemble des personnes inscrites sur une même déclaration de revenus et qui déclarent leurs ressources en commun. Il peut y avoir plusieurs foyers fiscaux dans un seul ménage (un couple non marié où chacun remplit sa propre déclaration de revenus compte pour deux foyers fiscaux).

G

Groupes Iso-Ressources (GIR): les groupes Iso-Ressources sont au nombre de six et sont constitués à partir des réponses à la grille AGGIR (Autonomie Gérontologique Groupes Iso-Ressources) qui est un outil multidimensionnel de mesure de l'autonomie à travers l'observation des activités qu'effectue seule la personne âgée. La grille AGGIR a été retenue comme outil d'évaluation de l'attribution de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie. Les personnes dites «dépendantes» présentent un GIR 1, 2, 3 ou 4 et celles «peu ou pas dépendantes» respectivement un GIR 5 ou 6.

I

Indicateur de concentration d'emploi: cette indice mesure le rapport entre le nombre d'emplois recensés sur un territoire, pour 100 actifs-ves ayant un emploi et résidant sur ce même territoire. Lorsque cet indicateur est supérieur à 100 cela signifie que le territoire accueille quotidiennement un nombre important d'actifs-ves qui n'y vivent pas.

Indice de jeunesse: Rapport entre la population âgée de moins de 20 ans et celle de 60 ans et plus. Plus l'indice est élevé et plus la population est jeune.

Inactif: personne qui n'est ni en emploi ni au chômage: jeunes de moins de 15 ans, élèves-étudiant-es-stagiaires non rémunérés de 14 ans ou plus, retraités, hommes et femmes au foyer, «autres inactifs-ves» (personnes qui ne sont pas dans une démarche de recherche d'emploi ou en incapacité de travailler).

IRIS - «Ilots Regroupés pour l'Information Statistique»: désigne un découpage du territoire développé par l'Insee qui sert de base en matière de diffusion de données infra-communales. Il respecte des critères géographiques et démographiques et il est défini par des contours identifiables, sans ambiguïté et stables dans le temps.

L

Logement inconfortable: logement de qualité « médiocre » cumulant plusieurs défauts majeurs (logement exigu, absence de salle de bain, humidité, mauvaise isolation, électricité déficiente, fissures dans le plancher, problèmes d'évacuation des WC, nuisances sonores...). Au sens de l'Insee, un logement est jugé de qualité médiocre s'il cumule au moins trois de ces défauts majeurs.

Logement indigne: forme la plus dégradée d'habitat qui comprend d'une part les logements dont l'état constitue un risque à la santé, à la sécurité et à la dignité des occupants et d'autre part, les locaux inappropriés à l'habitation (caves, sous-sols, combles, garages, pièces dépourvues d'ouverture sur l'extérieur...).

Logement social: constitue un logement destiné à des personnes à revenus modestes qui auraient des difficultés à se loger sur le marché privé. Les locataires sociaux, selon l'Insee, ce sont les personnes qui vivent dans: - les logements appartenant à des organismes HLM (Habitation à loyer modéré) ou à d'autres bailleurs de logements sociaux (par exemple, logements détenus par les sociétés immobilières d'économie mixte - SEM) et qui sont soumis à la législation HLM pour la fixation de leur loyer; - les logements en dehors du champ des organismes de HLM mais pratiquant un loyer HLM. Remarque: Les logements-foyers, les résidences pour personnes âgées ou handicapées ne font partie des logements du secteur social.

Logement vacant: logement inoccupé (proposé à la vente ou la location, déjà attribué et en attente d'occupation...).

Loyer médian: valeur qui partage les logements en deux parties égales. Ainsi, 50% des logements ont un loyer inférieur à cette valeur et 50% des logements un loyer supérieur.

M

Maison Départementale de l'Autonomie: née de la fusion entre la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) et le pôle « Action gérontologique » du Conseil Départemental de Maine et Loire, c'est un « lieu unique », qui accueille toutes les personnes ayant besoin d'une aide à l'autonomie, afin de les informer sur leurs droits et de les accompagner dans leurs démarches.

Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH): lieu d'accueil et d'accompagnement des personnes handicapées et de leur entourage (information, évaluation des besoins, suivi des prestations et aide aux démarches administratives), la MDPH a fait place à la Maison Départementale de l'Autonomie en 2013.

Médiane: si l'on ordonne une distribution de salaires, de revenus, de patrimoine, de niveaux de vie..., la médiane (D5 ou Q2) partage la population en deux sous-populations égales.

Ménage: ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté. Un ménage peut être composé d'une seule personne, d'une ou plusieurs familles, ou de plusieurs personnes sans lien de parenté intitulé « autres ménages sans famille » (colocations).

Ménage complexes: au sens statistique du terme, ce sont des ménages qui comptent plus d'une famille ou plusieurs personnes isolées partageant habituellement le même domicile, ou toute autre combinaison de familles et personnes isolées.

Minima sociaux: Prestations sociales destinées aux personnes ayant de très faibles ressources, afin de leur permettre d'atteindre un revenu minimum. Deux d'entre elles sont versées par la CAF: le Revenu de Solidarité active (RSA socle et RSA mixte uniquement) et l'Allocation Adulte Handicapé (AAH).

Minimum Vieillesse: Voir Allocation de Solidarité aux Personnes Agées.

N

Naissance domiciliée: naissance survenue sur le lieu de domicile de la mère.

Niveaux de formation: désigne la dernière année d'études fréquentée dans le niveau le plus élevé auquel une personne est parvenue dans le système d'enseignement. En France il existe 6 niveaux différents:

Niveau VI Personne sans diplôme ou disposant uniquement du brevet des collèges. Cette catégorie regroupe également les personnes disposant d'un niveau V bis (personne disposant du niveau CAP ou BEP sans avoir obtenu le diplôme).

Niveau V Personne disposant d'un CAP ou d'un BEP ou sortie du 2nd cycle général et technologique en classe de seconde ou de première.

Niveau IV Personne sortie de terminale avec ou sans le baccalauréat ou sortie des études supérieures sans diplôme (abandon).

Niveau III Personne disposant d'un diplôme de niveau bac+2 (DUT, BTS, DEUG, écoles des formations sanitaires ou sociales...).

Niveau II Personne disposant d'une licence, d'une maîtrise ou d'un master 1.

Niveau I Personne diplômée d'un 3^e cycle universitaire (master 2, DEA, DESS, doctorat, diplôme de grande école).

P

Population municipale: elle comprend les personnes ayant leur résidence habituelle sur la commune (dans un logement ou une communauté), les détenus des établissements pénitentiaires situés sur la commune, les sans-abri et les personnes résidant habituellement dans une habitation mobile recensés sur la commune.

Population non scolarisée: elle comprend l'ensemble des personnes de 15 ans ou plus non inscrites dans un établissement d'enseignement.

Précarité énergétique: est en précarité énergétique une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires, en raison notamment de l'inadaptation de ses ressources et de ses conditions d'habitat (voir aussi Taux d'effort énergétique).

Programme de Rénovation Urbaine (PRU): procédure d'aménagement d'un quartier ancien qui a pour objectif de restructurer, dans un objectif de mixité sociale et de développement durable, les quartiers classés en Zone Urbaine Sensible et, à titre exceptionnel, (...) ceux présentant des caractéristiques économiques et sociales analogues (quartiers prioritaires non ZUS). Programmé en concertation avec les partenaires publics et privés, notamment les bailleurs sociaux, il organise la transformation des quartiers: réhabilitations et constructions de logements, implantations d'équipements publics... afin de répondre aux problématiques d'exclusion et d'enclavement territorial. Sont concernés à Saumur, le Chemin Vert, la Croix Verte et les Hauts Quartiers.

Q

Quartiers prioritaires: zones urbaines qui bénéficient d'une intervention publique spécifique (dans les domaines de l'éducation, l'accès à l'emploi, l'insertion, la santé, la culture, la prévention...), afin de pallier aux difficultés notamment économiques et sociales de la population et de réduire les écarts de niveau de vie avec le reste du territoire.

R

Rapports inter-déciles: ils sont utilisés pour mesurer les inégalités de revenus. Le rapport entre le neuvième et le premier décile (D9-D1) met en évidence l'écart entre les 10% des revenus les plus hauts et les 10% des revenus les plus bas (voir aussi revenu médian).

Résidence principale: logement occupé de façon habituelle et à titre principal par une ou plusieurs personnes qui constituent un ou plusieurs ménages.

Résidence secondaire ou occasionnelle: logement utilisé pour les week-ends, les loisirs, les vacances et logement meublé loué ou à louer pour des séjours touristiques.

Revenu disponible: également appelé « niveau de vie », désigne le revenu dont dispose un ménage afin de consommer ou d'épargner. Il correspond au revenu fiscal des ménages moins les impôts directs (impôts sur le revenu, taxe d'habitation) auquel s'ajoutent les revenus fiscaux non déclarés (minima sociaux, prestations familiales, aides au logement). Fourni par l'Insee à l'échelle nationale et départementale par unité de consommation, les revenus disponibles à l'échelle communale et infra-communale relèvent d'une estimation municipale et sont déterminés en appliquant aux revenus fiscaux perçus localement, l'équivalent du rapport entre revenus fiscaux et revenus disponibles à l'échelle du département.

Revenu fiscal: il correspond aux ressources déclarées par les contribuables sur la déclaration de revenus, avant tout abattement et est différent du revenu disponible.

Revenu médian: valeur qui partage les revenus fiscaux déclarés en deux parties égales. Ainsi, 50% des revenus se situent en-dessous du revenu médian et 50% des revenus se situent au-dessus (voir aussi déciles).

Revenu de Solidarité active (RSA): entré en vigueur en juin 2009, cette allocation se substitue au Revenu Minimum d'Insertion (RMI) et à l'Allocation Parent Isolé (API). Elle est calculée sur la base d'un revenu garanti défini suivant la composition familiale du foyer et des revenus de ses membres. On distingue, trois types de RSA:

RSA socle: destiné aux foyers qui ne disposent pas de revenu d'activité et dont les ressources sont inférieures au revenu garanti, il leur permet d'atteindre ce revenu garanti.

RSA d'activité: destiné aux foyers disposant d'un faible revenu d'activité. C'est un complément de ressource égal à 62% des revenus d'activité perçus, versé jusqu'à un certain niveau de ressources.

RSA mixte: destiné aux foyers disposant d'un revenu d'activité inférieur au revenu garanti, il combine les deux composantes du RSA: le RSA socle et le RSA d'activité.

A noter, le revenu garanti peut être majoré pendant 12 mois pour les parents isolés célibataire, divorcé-e, séparé-e ou veuf-ve avec un certain nombre d'enfants à charge ou enceinte ou jusqu'au trois ans de l'enfant si l'évènement survient avant le 3^e anniversaire du plus jeune enfant à charge (voir aussi Minima sociaux).

S

Seuil de bas revenus (au sens de la CAF): fixé pour la CAF à 60% du revenu médian mensuel par unité de consommation en France métropolitaine (1 096 euros en 2019 pour une personne seule). Ce seuil ne prend pas en compte les impôts directs versés et utilise une échelle d'équivalence différente que celle utilisée par l'Insee pour le calcul des unités de consommation (+ 0,2 unité de consommation pour les familles monoparentales).

Seuil de pauvreté (au sens de l'Insee): fixé à 60% du revenu médian mensuel par unité de consommation en France métropolitaine (soit 1.041 € mensuels en 2017, 1.063 € en 2018). Il s'agit là des revenus disponibles [revenu fiscal moins impôts directs (impôts sur le revenu, taxe d'habitation) plus revenus fiscaux non déclarés (minima sociaux, prestations familiales, aide au logement)] (voir aussi Taux de pauvreté).

Solde naturel: différence entre le nombre de naissances domiciliées et le nombre de décès domiciliés enregistrés au cours d'une période.

Solde migratoire: différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours d'une période (indépendamment de la natalité).

Surendettement: situation dans laquelle se trouvent des personnes physiques de bonne foi dans l'impossibilité manifeste de faire face à l'ensemble de leurs dettes non professionnelles.

T

Taux d'activité: rapport entre le nombre d'actifs-ves (actifs-ves occupé-es et chômeur-euses) et l'ensemble de la population correspondante.

Taux d'effort (au sens de la CAF): poids des dépenses relatives au logement sur les revenus des ménages après prestations (soit après versement des aides au logement).

Taux d'effort énergétique (moyen): poids des ressources consacrées aux dépenses d'énergie sur l'ensemble des ressources. Au-delà d'un seuil fixé usuellement à 10%, le ménage est considéré comme se trouvant en situation de précarité énergétique.

Taux d'emploi: rapport entre le nombre d'actifs-ves ayant un emploi (appelée également actifs-ves occupées) et l'ensemble de la population correspondante.

Taux d'équipement en places d'hébergement: Il correspond au nombre de logements en logements-foyers et au nombre de lits en maisons de retraite, hébergements temporaires et unités de soins de longue durée, pour 1 000 personnes âgées de 75 ans et plus (voir aussi Taux d'équipement en lits médicalisés).

Taux d'occupation: rapport entre le nombre de places occupées et le nombre de places proposées.

Taux de bas revenus (au sens de la CAF): part des allocataires CAF (hors étudiant·es et personnes âgées) qui disposent de ressources inférieures au seuil de bas revenus (982€ en 2011).

Taux de chômage: part des chômeur·euses parmi la population active.

Taux de couverture CAF: rapport entre le nombre de personnes couvertes par la CAF sur un territoire et l'ensemble de la population (voir aussi Allocataires CAF).

Taux de mortalité prématurée est le nombre de décès, au cours de l'année, d'individus âgés de moins de 65 ans, rapporté à la population moyenne totale des moins de 65 ans de la même année.

Taux de pauvreté (au sens de l'Insee): part des ménages qui disposent de ressources inférieures au seuil de pauvreté.

Taux de rotation (logement): rapport entre le nombre total de logements et le nombre de sorties dans les logements, il mesure le renouvellement des locataires. Plus le taux de rotation est bas, plus il traduit un faible renouvellement de ces locataires.

Taux de scolarisation: rapport entre la population scolarisée et l'ensemble de la population correspondante.

Taux de vulnérabilité énergétique (moyen): part des ménages qui disposent d'un revenu inférieur à un revenu plafond défini à partir de la facture énergétique moyenne de chaque IRIS. Il permet d'évaluer l'exposition des ménages au risque de la précarité énergétique.

U

Unité de Consommation (UC): est utilisée dans l'analyse des inégalités de revenus. Système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre du ménage et permettant de comparer les niveaux de vie de ménages de taille ou de composition différente. Le nombre de personnes est ainsi ramené à un nombre d'unités de consommation (1 UC pour le premier adulte du ménage ; 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans).

V

Vacance structurelle: logements vacants depuis plus de 3 mois parmi les logements effectivement disponibles à la location. La vacance structurelle (logements présentant des difficultés de relocation) se distingue de la vacance technique qui correspond au délai entre le départ de l'ancien locataire et l'arrivée du nouveau (moins de 3 mois). Le taux de vacance structurelle est le rapport entre ces logements vacants et l'ensemble des logements.

Z

Zone d'emploi: espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs-ves résident et travaillent, et dans lequel les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts. Fondé sur les flux de déplacements domicile-travail des actifs-ves observés lors du recensement de 2006, il définit depuis juillet 2011, les territoires pertinents pour les diagnostics locaux. Ce zonage sert de référence pour la diffusion des taux de chômage localisés et des estimations d'emplois et préfigure l'aire d'influence des grands pôles d'emploi.

